



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction des politiques économique et internationale
Service des stratégies agricoles et industrielles
Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective, des Études et de l'Orientation
Bureau de l'évaluation et des programmes d'études

APPUI METHODOLOGIQUE A L'EVALUATION DU DEVELOPPEMENT DES ZONES RURALES

Fascicule 1

Diagnostic des espaces ruraux

Rapport final.

Février 2006

Convention du 27 juillet 2005
Ministère de l'agriculture et de la pêche - ENESAD.



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction des politiques économique et internationale
Service des stratégies agricoles et industrielles
Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective, des Études et de l'Orientation
Bureau de l'évaluation et des programmes d'études

APPUI METHODOLOGIQUE A L'EVALUATION DU DEVELOPPEMENT DES ZONES RURALES

Fascicule 1

Diagnostic des espaces ruraux

Rapport final. Novembre 2005

Convention du 27 juillet 2005
Ministère de l'agriculture et de la pêche - ENESAD.

Francis AUBERT : Professeur, responsable de l'étude
Marielle BERRIET-SOLLIEC : Enseignante-chercheur
Denis LEPICIER : Ingénieur d'études
Yves SCHAEFFER : Ingénieur d'études (J.P. Daubard Consultant)



Institut National de la Recherche Agronomique – Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
UMR INRA-ENESAD CESAER
Centre d'Economie et Sociologie Rurales appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux
26, Bd Docteur Petitjean – PB 87999 – 21079 DIJON cedex
Tél. : 03 80 77 25 80 (25 70) – Fax : 03 80 77 25 71

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| INTRODUCTION | 7 |
| PARTIE I – PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE DIAGNOSTIC..... | 9 |
| I.1. Principes généraux | 9 |
| I.2. Méthodologie | 10 |
| I.2.1 – Champ d'étude | 10 |
| I.2.2 – Choix de la commune comme unité spatiale d'analyse..... | 14 |
| I.2.3 – Recueil et traitement des données statistiques | 15 |
| I.3. Démarche d'élaboration du diagnostic | 17 |
| I.3.1 – Les performances du développement..... | 17 |
| I.3.2 – Les dimensions du développement socio-économique | 19 |
| A – Dynamiques de population et accès aux services | 19 |
| B – Dynamiques d'activités..... | 22 |
| C – Action publique locale | 26 |
| D – Biens de nature et environnement (enjeux de biodiversité)..... | 28 |
| PARTIE II – TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LEURS PERFORMANCES | 31 |
| PARTIE III – RESULTATS DE L'ANALYSE PAR DOMAINE | 37 |
| III.1 – Domaine 1 : Dynamiques de population et accès aux services..... | 37 |
| III.2 – Domaine 2 : Dynamiques d'activités | 45 |
| III.2.1 – Sous-domaine des « Structures économiques »..... | 45 |
| III.2.2 – Sous-domaine du « Marché local du travail » | 52 |
| III.2.3 – Sous-domaine du « Fonctionnement économique » | 60 |
| III.3 – Domaine 3 : Action publique locale | 66 |
| III.4 – Domaine 4 : Biens de nature et environnement (enjeux de biodiversité)..... | 73 |
| PARTIE IV – ANALYSE DES TYPES DE COMMUNES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT..... | 81 |
| IV.1 – Profils d'économies périurbaines de grand marché..... | 83 |
| IV.2 – Profils d'économies de desserrement urbain | 83 |
| IV.3 – Profils d'économies rurales résidentielles | 84 |
| IV.4 – Profils d'économies rurales touristiques | 84 |
| IV.5 – Profils d'économies diversifiées..... | 85 |
| IV.6 – Profils d'économies industrielles..... | 86 |
| IV.7 – Profils d'économies agri alimentaires..... | 87 |
| CONCLUSION..... | 90 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 91 |
| LISTE DES ANNEXES..... | 92 |
| INDEX DES TABLEAUX, CARTES ET ENCADRES | 111 |

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'un des produits attendus de la convention d'étude intitulée « **Appui méthodologique à l'évaluation du développement des zones rurales** » (**axe 3 du règlement de développement rural [RDR] 2007-2013**) passée entre le Ministère de l'agriculture et l'ENESAD. C'est le Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER) qui a conduit l'étude, sous le pilotage d'un comité qui s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2005¹.

Cette étude vise, globalement, à :

- apporter des éléments de diagnostic sur la situation des espaces ruraux en mettant en avant l'hétérogénéité spatiale de leurs atouts, faiblesses et perspectives de développement ;
- apporter un appui méthodologique à la mise en place d'un dispositif d'évaluation quantitative des effets propres des mesures ;
- fournir des outils méthodologiques permettant d'analyser la cohérence des mesures du RDR avec les autres politiques territoriales européennes (programmes FEDER et FSE).

C'est le premier objectif qui est visé dans ce premier fascicule. Pour cela, une démarche de diagnostic a été mise au point et appliquée à un ensemble de communes françaises susceptibles d'être concernées par la politique en question.

Il s'agit de l'axe 3 du règlement de développement rural (règlement CE n°1698/2005 du conseil), consacré à la «Diversification de l'économie rurale et à l'amélioration de la qualité de vie ». Pour cela, le champ d'étude a été défini de manière large, en procédant simplement par exclusion de toutes les communes des unités urbaines de plus de 50 000 habitants. Le domaine retenu comprend ainsi les communes de l'espace à dominante rurale mais aussi un certain nombre de communes périurbaines et de petits pôles urbains. Par ailleurs, les départements et territoires d'outre-mer n'ont pas été traités dans cette étude car ils relèvent de modalités spécifiques d'intervention des fonds structurels européens.

Sachant que l'axe 1 du RDR est centré sur la compétitivité du secteur agricole et sylvicole, l'axe 2 à la prise en compte de l'environnement dans les territoires ruraux, et l'axe 4 à l'animation des démarches de développement local, la spécificité de l'axe 3 peut être qualifiée d'approche globale des questions de développement socio-économique des espaces ruraux. La conception du diagnostic cherche, dans ce sens, à établir une vision d'ensemble de la situation des espaces ruraux, de leurs fragilités et perspectives de développement. La dimension proprement agricole est traitée, à l'instar des autres secteurs et groupes sociaux, et la dimension environnementale est également abordée, en ce qu'elle joue dans les mécanismes de développement, mais sans y attacher d'objectifs spécifiques. La manière dont la démarche

¹ Les auteurs de l'étude tiennent à remercier les membres de ce comité, sous la présidence de M. Vindel, pour la qualité du suivi, l'importance des recommandations successives et les arbitrages qui ont permis une progression régulière du travail.

d'analyse a été construite et dont le compte rendu a été rédigé vise la production d'éléments de méthodologie mais aussi de résultats à l'échelle du territoire national. La méthodologie tire parti des travaux précédents de diagnostic et prend appui sur les avancées récentes dans la connaissance des mécanismes socio-économiques du développement rural. Elle peut être caractérisée sur le plan technique par le niveau fin d'analyse (la commune) et le caractère systématique du traitement des données, et sur le plan de la méthode, par la distinction de variables de «résultats », destinées à représenter la situation et les tendances d'évolution des communes rurales, et de variables « explicatives », élaborées dans 4 domaines complémentaires (population et cadre de vie, emploi et activités, action publique locale, capital naturel et environnement).

La réalisation du diagnostic selon cette démarche permet de faire l'inventaire de la diversité des situations locales, de les ordonner par des classifications successives et d'envisager des relations entre des classes de phénomènes observés et des mécanismes de développement. Les connaissances et analyses ainsi produites sont destinées, d'une part, à étayer la phase nationale de construction de la politique et, d'autre part, à fournir le cadre de référence à partir duquel les diagnostics régionaux pourront être interprétés. En revanche, il faut considérer ces résultats avec une très grande précaution méthodologique, en évitant en particulier tout usage partiel des classifications qui sortirait les informations du cadre de l'étude. Les résultats ne valent que dans ce cadre, en prenant en considération l'ensemble des limites et contraintes propres à la collecte et au traitement des données. C'est à l'issue de la phase de diagnostic conduite au cours de l'année 2006 dans chacune des régions, par laquelle les analyses territoriales pourront être à la fois approfondies et validées, que l'établissement de diagnostics détaillés et leur mise en circulation, en particulier sous forme cartographique, pourra être envisagée.

PARTIE I – PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE DIAGNOSTIC

La réalisation du «diagnostic » des espaces ruraux français correspond à un état des lieux orienté en fonction des questions qui se posent dans une perspective de développement. Il s'agit de chercher à classer les situations locales selon les caractéristiques objectives de grands indicateurs socio-économiques, mais aussi de discerner les problèmes et les opportunités éventuels de développement. En effet, il n'existe pas de voie unique de développement ni de critères univoques d'explication des données locales, aussi les relevés effectués doivent-ils être mis en rapport avec différents mécanismes à partir desquels il sera possible de recomposer des forces directrices et d'envisager des perspectives de développement. L'étude prend place dans la démarche de mise en place d'un dispositif d'évaluation d'une politique de développement rural : le discernement de catégories homogènes de « situations-problèmes » constitue l'objectif premier de ce diagnostic. Pour cela, le chargé d'étude a construit une méthodologie originale à même de prendre en compte la variété des situations locales et de l'ordonner en fonction des enjeux de développement.

I.1. PRINCIPES GENERAUX

La démarche de diagnostic passe par l'inventaire des caractéristiques principales des zones concernées, à l'instar des travaux antérieurs réalisés pour la DATAR (DATAR, 2003) et le Plan (Perrin, 2003) en particulier. La mise en œuvre d'une méthode de diagnostic multicritères appliquée aux zones rurales « fragiles » est attachée tout spécialement au travail de la SEGESA, sur base cantonale (Bontron et Aitchinson, 1987 ; Bontron et Cabanis, 1993). Nous en reprenons ici l'esprit général.

La particularité introduite dans ce travail repose sur l'idée de distinguer des variables de « résultat », à même de rendre compte des « performances » des espaces du point de vue du développement, et des variables de « mécanismes », à partir desquelles on peut recomposer sur différents plans la logique d'évolution socio-économique. D'un point de vue technique, les premières constituent les variables à expliquer, les secondes les variables explicatives. Ce choix de méthode est cohérent avec la finalité d'éclairer la logique de l'intervention publique qui cherche à modifier certaines variables d'état en jouant sur des leviers que l'on suppose pertinents. En nous appuyant les analyses récentes des mécanismes de développement (Perrier-Cornet, 2002 ; DATAR, 2003), nous retenons quatre domaines explicatifs : cadre de vie et population, activités et emplois, action publique locale, capital naturel et environnement. Tous ne sont pas dotés de la même capacité explicative et les indicateurs ne pourront pas être renseignés avec la même qualité de données, mais il est important de mettre à plat de la manière la plus large les facteurs de développement pour être en mesure d'appréhender les enjeux principaux dans la plus grande partie des situations rurales.

I.2. METHODOLOGIE

I.2.1 – Champ d'étude

Le règlement de développement rural n'établit pas de zones éligibles. Pour le diagnostic, nous retenons une conception large de l'aire géographique concernée, en excluant simplement de l'ensemble des communes françaises² les unités urbaines de plus de 50 000 habitants (décision du comité de pilotage de l'étude en date du 18 mars 2005). Nous maintenons ainsi dans notre champ d'étude les bourgs et les villes petites et moyennes, qui forment le maillage urbain des territoires ruraux et assurent des fonctions vitales en termes d'accès à l'emploi et aux services ; nous prenons en compte également les communes périphériques des villes et des grandes agglomérations, dont les dynamiques de population, d'emploi et d'action publique sont fortement conditionnées par la proximité urbaine, mais qui demeurent très souvent des territoires à « caractéristiques rurales » (discontinuité du bâti, forte présence de l'agriculture, densités de population assez basses). Ce choix se justifie également du point de vue de l'analyse statistique : pour caractériser les grands types de configurations spatiales, il y a intérêt à disposer d'un éventail large de situations locales, en veillant toutefois à ne pas introduire de données trop décalées qui risqueraient de biaiser les résultats.

Dans la plupart des études consacrées aux espaces ruraux, la nomenclature du Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'Espace Rural (ZAUER) est utilisée comme référence pour définir et analyser ces derniers (cf. présentation dans l'encadré 1). Elle donne, par construction, une place prépondérante aux effets de polarisation par l'emploi. Notre approche des « espaces ruraux » sera donc plus large, à la fois en termes de champ d'étude, par la prise en compte des « pôles urbains » de moins de 50.000 habitants et de l'ensemble des « couronnes périurbaines » de l'espace « à dominante urbaine » du ZAUER, et en termes d'analyse de la différenciation des pistes de développement par la prise en compte, au-delà de l'accès à l'emploi, des questions liées aux choix résidentiels des ménages, aux structures et au fonctionnement des économies rurales et à l'action des collectivités territoriales y compris dans le domaine environnemental. Toutefois, nous mobiliserons fréquemment la classification ZAUER pour tenir compte, dans l'analyse, des différences communales, spécialement en termes de taille et de position spatiale. Nous aurons recours, pour cela, à une forme décontractée de cette nomenclature de manière à être en mesure de discerner les différentes intensités de relations entre les pôles urbains et les petites communes de l'espace à dominante rurale. En pratique, la classe « Autres communes de l'espace à dominante rurale » du ZAUER sera décomposée en deux parties : les communes rurales « sous faible influence urbaine », dans lesquelles plus de 20% des actifs ayant un emploi travaillent dans un pôle urbain, puis les « communes isolées » correspondant au solde (cf. tableau 1).

² En se limitant au territoire métropolitain.

Tableau 1 – Champ du diagnostic : les communes françaises du territoire métropolitain hors unités urbaines de plus de 50 000 habitants en 1999

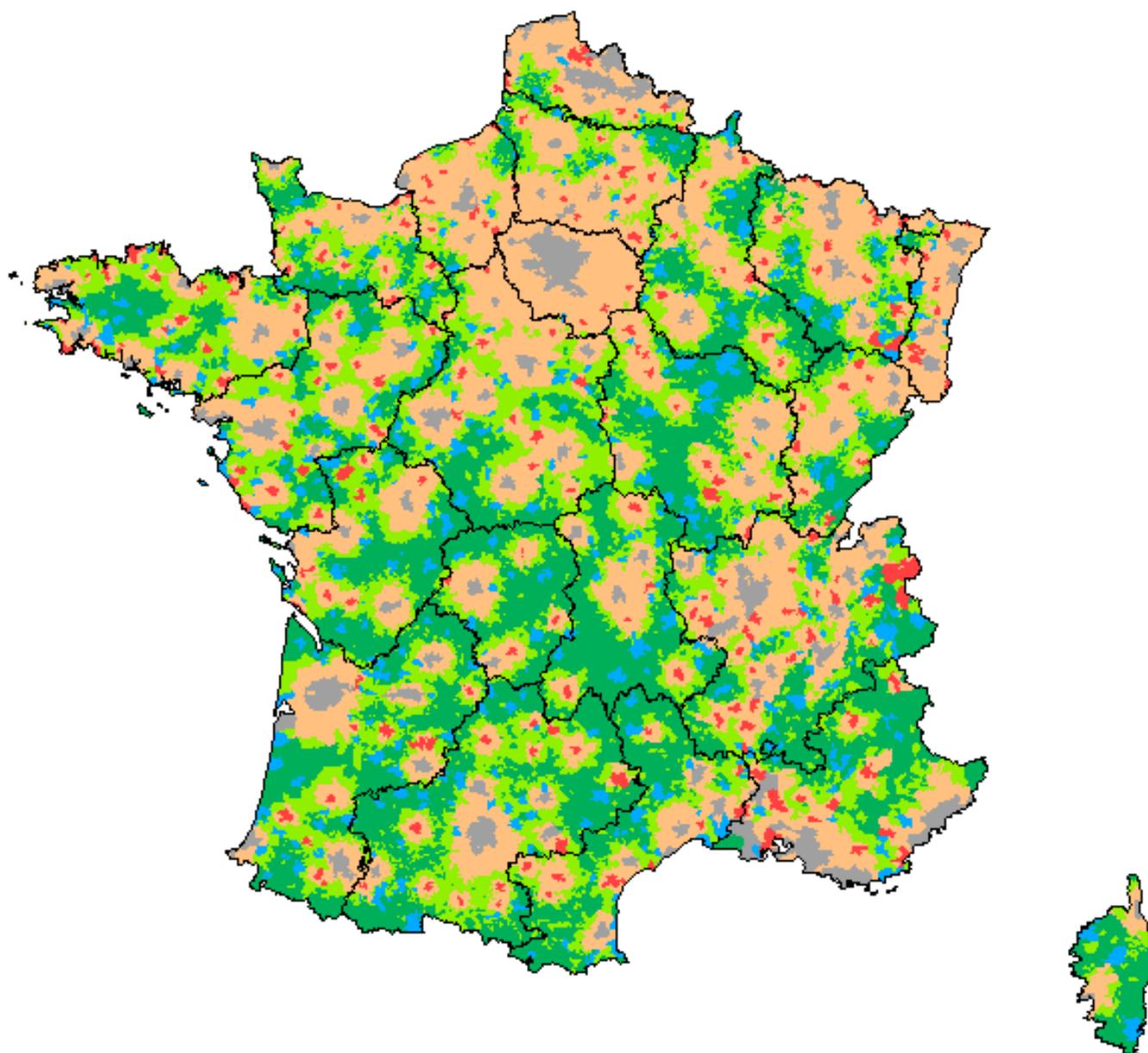
| | Nombre de communes (%) | Population RP 99 (%) | Superficie en km ² (%) |
|---|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Pôles urbains (PU) | 922 3% | 5 217 547 19% | 16 442 3% |
| 2. Périurbain (Péri) | 14 930 43% | 12 257 106 43% | 179 791 35% |
| 3. Aires rurales (PR) [Pôles d'emploi de l'espace rural + couronnes] | 1 805 5% | 3 287 800 12% | 33 447 6% |
| 5. Rural sous influence urbaine (Rurb) | 8 687 25% | 4 109 925 15% | |
| 4. Communes rurales « isolées » (Rur) | 8043 23% | 3155402 11% | |
| 5. Total zone d'étude | 34 387 100% | 28 027 780 100% | 516 405 100% |
| <i>Hors zone d'étude</i> | 2 178 <i>Soit 6%</i> | 30 490 615 <i>Soit 52%</i> | |

Source : INSEE

En limitant le champ d'étude au territoire métropolitain et après exclusion des communes les plus peuplées (de plus de 50000 habitants), la population d'étude comprend 34 387 communes françaises sur un total de 36 582 (94%), et ne représente que 28 millions de personnes sur un total national de 58,5 millions (48%). La répartition géographique des communes exclues est évidemment fonction de l'urbanisation des régions (cf. carte 1).

Du point de vue de la répartition des communes et de la population entre l'espace à dominante urbaine et rurale, le champ d'étude est décalé du côté du rural qui regroupe 4 personnes sur 10, soit le double de la proportion nationale, mais aussi du côté du périurbain, avec également 4 personnes sur 10 alors que la proportion nationale est de 2 sur 10. Il faudra garder à l'esprit l'existence de ce décalage lors de l'analyse des résultats, en particulier lorsqu'il s'agira de comparer des valeurs relatives, afin de ne pas surévaluer la place des caractéristiques «non urbaines ».

Carte 1 – Répartition géographique et inscription dans les catégories d'espace du ZAUER des communes étudiées (n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 50 000 habitants au RP de 1999)



Caractéristiques spatiales de la zone d'étude

(nombre de communes)

| | | |
|---|---|---------|
| ■ | Pôles urbains (<50 000 hab) | (922) |
| ■ | Communes périurbaines | (14930) |
| ■ | Pôles d'emploi rural et couronnes | (1805) |
| ■ | Rural sous influence urbaine | (8687) |
| ■ | Rural "isolé" | (8043) |
| ■ | Hors zone d'étude (Unités urbaines > 50 000 hab.) | |

Source : IGN 99, INSEE

Encadré 1 : Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'Espace Rural (ZAUER)

Principe de construction du ZAUER :

Le Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER) est construit par l'INSEE (pour la métropole uniquement) à partir des unités urbaines et des déplacements domicile travail. En tenant compte de la dissociation entre lieux d'emploi et de résidence, il met en évidence les influences croisées d'accès à l'emploi et de localisation résidentielle qui s'exercent entre villes et campagnes. Il distingue sur cette base deux grands types d'espaces : i) l'espace à dominante urbaine, caractérisé par une polarisation de l'emploi et une dispersion de lieux de résidence donc par une interdépendance très forte entre des villes et leur périphérie ; et ii) l'espace à dominante rurale, qui regroupe des petits pôles d'emploi et des communes moins directement sous influence des grandes villes.

Définitions des catégories d'espaces du ZAUER :

- **L'espace à dominante urbaine** est composé de l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées.

- Aires urbaines (354 aires urbaines) : une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par une couronne périurbaine.

Pôles urbains (354 pôles représentant 3100 communes) : unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronnes périurbaines (10808 communes) : communes (ou unités urbaines) dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

- Communes multipolarisées (4122 communes) : communes (ou unités urbaines) dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

- **L'espace à dominante rurale** est composé de l'ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. On y définit les aires d'emploi de l'espace rural.

- Aires d'emploi de l'espace rural (525 aires d'emploi de l'espace rural) : une aire d'emploi de l'espace rural est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle d'emploi de l'espace rural et par sa couronne.

Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes) : communes (ou unités urbaines) comptant 1 500 emplois ou plus.

Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes) : communes (ou unités urbaines) dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

- Autres communes de l'espace à dominante rurale (16 730 communes) : communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural. Dans le cadre de la présente étude, cette catégorie est décomposée en deux sous-groupes, en distinguant les communes dans lesquelles 20% au moins des actifs ayant un emploi travaillent dans un pôle (dénommées Communes de l'espace rural sous faible influence urbaine) et le solde constitue les communes du « rural isolé ».

I.2.2 – Choix de la commune comme unité spatiale d'analyse

Parmi les différents découpages de l'espace qui ont une signification du point de vue du clivage urbain/rural, les plus couramment utilisés sont certainement le canton³, en raison de sa petite dimension et de sa relative stabilité dans le temps⁴, ainsi que le bassin de vie⁵, ayant du sens pour représenter la disposition des pratiques des habitants dans l'espace, mais sujet aux évolutions de la géographie des équipements et de l'emploi. Lorsque l'on parle de territoires, d'autres périmètres peuvent également être envisagés, du côté des structures fonctionnelles (coopération intercommunale, urbanisme) ou des structures de projet (Pays, Agglomération, Parc naturel régional). Chacun de ces découpages a sa logique de mise en place et de fonctionnement, leur prise en compte peut contribuer à éclairer les situations locales. Mais la conduite du diagnostic est peu compatible avec l'usage de l'un de ces modes de découpage de l'espace à titre exclusif, car l'unité élémentaire doit permettre :

- une couverture exhaustive du champ d'étude, or les périmètres de projet sont instaurés sur le mode volontaire sans couvrir l'ensemble du territoire,
- un inventaire de base sur une maille très fine afin de ne pas masquer certains phénomènes importants derrière des valeurs trop agrégées,
- des comparaisons dans le temps, ce qui suppose une certaine permanence du découpage.

Pour satisfaire l'ensemble de ces propriétés, nous retenons l'option de travailler à l'échelle de la commune. C'est la maille exhaustive la plus fine et la plus permanente. Elle permet de travailler sur un effectif important (34 387 individus dans la population d'étude) propice à la mise en évidence de régularités statistiques, et se prêtant à toute agrégation spatiale ou combinaison territoriale en fonction du type de question posée (à chaque problème son périmètre...).

En revanche, la taille de l'unité élémentaire est hétérogène et l'existence de très petites communes rend difficile, voire impossible, la collecte de certaines informations pour des raisons de confidentialité (exemple du revenu des personnes physiques) ou de significativité statistique (exemple des catégories socio-professionnelles dans le cas de l'exploitation du recensement de la population par sondage au quart). Ce problème peut être résolu en affectant à l'individu « commune » la valeur prise par le territoire auquel elle appartient lorsque les données ne sont disponibles qu'à un autre échelon (exemple des données publiées uniquement pour les agrégats de 2000 habitants au moins) ou lorsque les variables n'ont de sens qu'à une autre échelle (exemple des services à la population, répartis par bassins de services selon un emboîtement hiérarchisé en fonction de la fréquence et de l'importance des achats). Le choix du périmètre d'échelon supérieur est raisonné en fonction de la nature de l'indicateur à renseigner :

- pour les données relatives à la population des ménages (revenus, catégories socio-professionnelles), l'échelon cantonal est mobilisé.
- pour tout ce qui touche à une logique de bassin d'activité et de services, la délimitation retenue est celle du bassin de vie ;
- pour l'action publique locale, le périmètre de coopération intercommunale est utilisé.

Si la commune constitue l'unité élémentaire adaptée à la collecte et au traitement des données et si la construction d'une typologie universelle n'est pas envisageable compte tenu des disparités sociales dans l'espace et de la pluralité des questions que pose le développement, il

³ Cf. les études SEGESA, dont la plus récente a été réalisée pour l'instance d'évaluation des politiques rurales (cf. PERRIN, 2003).

⁴ Tout au moins pour ce qui concerne les campagnes

⁵ Cf. DATAR 2003.

reste qu'une mise en rapport des problèmes de développement avec la géographie des espaces ruraux constitue un produit attendu du présent diagnostic. L'utilisation d'une base communale détaillée permet de répartir, pour chaque plan de l'analyse, toute la population dans une classification adaptée et d'en cartographier la distribution. Cela ne constitue pas un zonage, car des communes voisines peuvent appartenir à des classes différentes : les facteurs de différenciation communaux sont souvent plus puissants que les facteurs de contiguïté territoriale. Pour aller plus loin dans une logique de zonage, deux pistes sont envisageables en prolongement du présent diagnostic. La première consiste à construire des indicateurs au niveau d'unités territoriales reconnues, comme le canton, en définissant une clé d'agrégation simple et robuste, liée par exemple à la population⁶. La seconde ouvre une marge d'appréciation plus large en utilisant le niveau régional pour construire un zonage adapté au contexte local.

I.2.3 – Recueil et traitement des données statistiques

Disposer des données nécessaires à la conduite d'un diagnostic socio-économique pour tout le territoire métropolitain sur une base communale constitue un défi majeur de la présente étude. Les informations effectivement mobilisées représentent un ensemble considérable, à partir duquel la méthode de diagnostic prévue a pu être déroulée dans ses grandes lignes.

Les principales sources utilisées (détaillées ci-après par domaine d'analyse) sont les suivantes :

- données démographiques : recensements de la population (RP), source INSEE, mis à disposition par le Centre Quételet ; inventaire communal (IC) ;
- données socio-économiques : RP, en utilisant en particulier la double exploitation des données du RP au lieu de résidence et au lieu de travail ; IC ;
- données économiques : recensements de l'agriculture (RA), source SCEES ; fichier SIRENE, source INSEE ; fichiers fiscaux sur le revenu imposable des ménages, source DGI ;
- données relatives à l'action publique : application de politiques, source CNASEA ; finances publiques locales, source DGCL ; découpages et périmètres, source DATAR ;
- données environnementales : inventaires et dispositifs publics, source IFEN / MEED / MAP / CNASEA ;
- données géographiques : fichier de base communal, source INSEE ;

L'ensemble des informations collectées a alimenté une base de données communales.

La démarche générale d'analyse repose principalement sur la construction de typologies communales pour les différents plans d'analyse retenus. Pour réaliser ces typologies, la méthode centrale de traitement des données utilisée est une méthode automatique : la classification ascendante hiérarchique (CAH). Elle permet de garantir le caractère systématique et rigoureux des choix qui sous tendent la construction des classes de communes. Avant d'effectuer les CAH, de nombreux traitements préliminaires ont dû être opérés : pour éviter les effets des valeurs extrêmes sur la procédure de classification, il a fallu étudier la distribution des valeurs et borner les plus problématiques ; pour ne pas utiliser de variables corrélées dans la phase de classement, des analyses de corrélation et des analyses en

⁶ Voir par exemple le mode de traitement de cette question par l'OCDE pour construire les catégories de communautés rurales et urbaines : les unités élémentaires –en l'occurrence les cantons– sont classées à partir du critère de densité et d'un seuil fixé à 150 habitants/km², ensuite les communautés d'échelon supérieur –en l'occurrence les départements– sont définies comme étant « principalement rurales » lorsque plus de 50% de la population appartient à des unités de base sous le seuil de densité (OCDE, 1996)

composantes principales ont été menées, ce qui a conduit à changer le statut de certaines variables explicative en les passant en variable descriptive.

Il faut noter que la classification des structures économiques des communes (voir ci-dessous la présentation de l'analyse des structures économiques) est établie selon une méthodologie différente. Elle reprend, avec une légère simplification, les principes adoptés par l'INSEE pour analyser l'orientation économique des bassins de vie, le bassin de vie étant le plus petit territoire sur lequel ses habitants ont un accès aux principaux services et à l'emploi (cf. [annexe 1](#)). Pour la présente étude, la classification économique de la commune correspond à celle du bassin de vie auquel appartient la commune. Les classes sont construites à partir de seuils de part d'emploi dans les différents «secteurs» d'emploi distingués : le secteur agri-alimentaire (production agricole et industries agroalimentaires), le secteur industriel (au sens large, avec services aux entreprises mais hors IAA), le secteur résidentiel. La capacité d'accueil touristique (hébergement marchand) est également prise en compte. L'[annexe 2](#) de ce rapport précise les détails de cette méthodologie.

I.3. DEMARCHE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC

Les grands traits des évolutions structurelles des économies et des sociétés rurales sont relativement bien connus. Celles-ci se caractérisent le plus souvent en négatif, par le déclin des activités productives prépondérantes, agricoles et industrielles, et par le départ des habitants les plus jeunes et les plus qualifiés, d'où un creusement du déficit d'emploi pour les résidents, un accroissement spectaculaire des déplacements quotidiens pour aller travailler, un vieillissement de la population, un reflux des services publics, etc. Face à ces phénomènes qui s'enchaînent sur la spirale de la dévitalisation, couramment relevés et déplorés, se manifestent des éléments positifs de « renaissance rurale », essentiellement par l'arrivée de nouvelles populations résidentes et par la création de nouvelles activités. Toutefois, ces manifestations sont fortement différenciées dans l'espace, globalement au bénéfice des aires qui disposent de ressources bien spécifiées ou de celles qui sont à proximité des plus grands regroupements urbains.

Notre diagnostic est organisé en référence à ces données globales, en les observant à une échelle plus fine, afin de faire apparaître les situations singulières et les dynamiques locales spécifiques. Notre démarche est construite en trois temps : il s'agit d'abord de poser une analyse des « performances » relatives des espaces concernés, puis de décomposer en domaines successifs l'explication des différences et divergences constatées et enfin de croiser ces différents plans d'analyse pour faire apparaître des profils explicatifs cohérents. Nous présentons ici les indicateurs qui nous semblent à même de caractériser les « performances » communales puis nous exposons les différents domaines explicatifs que nous avons retenus. Nous rappellerons à chaque fois quelques éléments d'analyse communément établis avant de présenter les variables sur lesquelles nous fonderons le diagnostic.

I.3.1 – Les performances du développement

La détermination d'indicateurs de développement rencontre de sérieuses difficultés⁷, en raison de la complexité de la notion de « développement », entre « croissance » et « progrès », entre « prospérité » matérielle de court terme et « durabilité » de long terme. Nous ne tenterons pas de les lever dans le cadre de cette étude. Une approche pragmatique est utilisée ici afin de définir les indicateurs centraux sur la base desquels peuvent être comparées les situations des différentes communes françaises. La notion la plus couramment utilisée, celle de Produit Intérieur Brut (PIB), n'est pas envisageable au niveau de détail auquel nous nous situons. Le PIB est en effet un indicateur de création de richesse qui ne prend de sens qu'à un niveau agrégé, en comptabilité nationale et éventuellement régionale. Il est composé de deux parties, la valeur ajoutée marchande à laquelle on ajoute le coût de production des services non marchands des administrations publiques. Il n'est pas possible de calculer et encore moins d'interpréter un tel indicateur à un échelon territorial fin. C'est du côté de la démographie socio-économique, rendant compte de l'évolution de la population des communes et des emplois qui y sont présents, que nous plaçons la recherche d'indicateurs pertinents pour caractériser les situations locales. Un critère de richesse des ménages à même de renseigner le plan social, complète le tableau des performances communales.

- Evolution de la population

Le mouvement séculaire d'exode rural, qui a conduit à une forte concentration urbaine de la population française, a connu une inflexion durable à partir de la fin des années 70, période à

⁷ Voir par exemple GADREY J. et JANY-CATRICE F., 2005.

partir de laquelle les migrations à destination des communes rurales⁸ font plus que compenser les départs de résidents ruraux vers les villes. Les migrations résidentielles constituent ainsi l'un des vecteurs essentiels de l'évolution des communes rurales et de la différenciation spatiale de cette évolution. Elles sont particulièrement sensibles aux rapports entretenus avec la ville, puisqu'il s'agit essentiellement de mobilités de desserrement urbain à destination des couronnes périurbaines puis des couronnes rurales plus lointaines.

Pour établir le diagnostic nous suivons cette évolution à partir d'une variable issue du recensement de la population. Elle dénombre l'évolution des habitants dans chaque commune, en 1990 et en 1999, en corrigeant les doubles comptes (cf. tableau 2).

- Evolution de l'emploi

La répartition des emplois poursuit la tendance globale à la concentration géographique. C'est entre 1982 et 1990 que le déclin de l'emploi rural a été le plus prononcé et la concentration des activités dans les zones urbaines la plus intense. La situation des espaces ruraux a connu une amélioration au cours des années 90, puisque l'évolution de l'emploi y est devenue légèrement positive quoique à un taux toujours plus faible que dans l'espace à dominante urbaine. Le déclin des activités productives traditionnelles est général, mais on constate des variations dans l'espace très sensibles aux orientations locales de l'agriculture et de l'industrie. Dans l'ensemble, la baisse d'emplois est maintenant compensée par la croissance des activités liées aux services aux personnes. De fait, ce sont les évolutions démographiques qui entraînent le plus souvent les évolutions d'emplois en influençant les activités dites résidentielles.

Dans le diagnostic, la variable d'emploi est issue du recensement de la population. Elle utilise l'exploitation du RP effectué au lieu de travail pour chaque commune, en 1990 et en 1999 (cf. tableau 2).

- Richesse des ménages

A côté des variables démographiques qui renseignent sur la sensibilité des structures socio-économiques des espaces étudiés aux forces générales d'évolution, nous cherchons à prendre en compte la question de la situation sociale de leurs habitants. L'observation peut être placée sur le revenu des ménages, entendu comme indicateur de position sociale moyenne pour une communauté donnée et comme indicateur de disparité en valeur relative. Ces deux aspects sont sensibles à la différenciation des communes selon le gradient urbain-rural : plus on se rapproche des grandes villes, plus le niveau moyen de revenu est élevé et plus la dispersion au sein de la population est grande. Les mouvements de population jouent un rôle important sur ces distributions, dans la mesure où ils contribuent au brassage des groupes sociaux ou, au contraire, à l'accentuation des phénomènes de ségrégation sociale dans l'espace. De plus, le revenu des ménages constitue une variable composite qui prend en compte les sources de revenus primaires mais aussi de revenus de transfert : les espaces ruraux étant objet de sollicitudes publiques tant du point de vue des activités que des populations, l'intégration des transferts est effectivement importante pour différencier la situation des communes.

La variable utilisée dans le diagnostic pour estimer la richesse des ménages est attachée au revenu fiscal net moyen des ménages par commune en 1999 (cf. tableau 2). L'évolution du

⁸ Entendu ici au sens large (espace à dominante rural et couronnes périurbaines). Il faut insister sur le caractère relatif de tout découpage spatial qui distingue une catégorie « rurale ». Pour un mode de découpage donné, les variations intercensitaires d'emploi et de population entraînent le changement de catégorie d'un nombre significatif de communes à chaque recensement. Cela se traduit par un rétrécissement continu du territoire à dominante rurale. Ainsi, dans le cas du ZAUER, on dénombre 23345 communes dans l'espace à dominante rurale selon le découpage effectué à partir des données du recensement de la population de 1990, mais seulement 18535 selon le zonage effectué à partir des données du recensement de 1999. Selon que l'on utilise la première ou la seconde de ces références, le nombre d'emplois localisés dans des communes rurales est de 4,4 ou de 3,6 millions.

revenu, évaluée entre les années 90 et 99, est en fait entièrement corrélée au niveau du revenu, aussi cette variable a-t-elle été abandonnée.

Tableau 2 – Présentation des variables de « performance »

| Intitulé de la variable (unité) | Construction de l'indicateur | Unité spatiale | Source, année et fournisseur |
|--|---|----------------|------------------------------|
| Variables de performance | | | |
| Taux d'évolution de la population (%/an) | Pop99 – pop90 / pop. totale 90 sans double compte | Commune | RP 1999, INSEE |
| Taux d'évolution de l'emploi (%/an) | Actifs ayant un emploi 99 - actifs ayant un emploi 90 / Actifs ayant un emploi 90 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Niveau de revenu (euros/hab.) | Revenu fiscal net moyen par foyer fiscal | Commune | DGI 1999 |
| Variables descriptives | | | |
| Solde migratoire 90-99 (%/an) | [Pop. sortant – entrant] entre 90 et 99 / pop. totale sans double compte 90 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Bilan naturel (%/an) | Naissances – décès entre 90 et 99 / pop. totale sans double compte 90 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Part emploi de la sphère agri-alimentaire dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois activités de production agricoles + agroindustrielles / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part emploi résidentiel dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois résidentiels / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part emploi industriel au sens large dans l'emploi total (hors IAA et avec services aux entreprises) (%) | Effectifs emplois industriels / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Variables du ZAUER | Appartenance aux catégories du ZAUER | Commune | INSEE, INRA |

* Calculé en moyenne au niveau du bassin de vie et appliqué à la commune pour le traitement statistique ; l'analyse en termes de bassins de vie est reprise du travail réalisé par l'INSEE et l'INRA pour la DATAR (2003)

I.3.2 – Les dimensions du développement socio-économique

Après avoir évalué les principales caractéristiques de « performance » des communes appartenant au champ d'étude, la démarche de diagnostic passe par la recherche des éléments d'explication des différences observées. C'est à partir de 4 domaines complémentaires que les variables explicatives sont construites. Elles sont présentées dans les 4 sections qui suivent.

A – Dynamiques de population et accès aux services

Le rapport de la dynamique démographique à la géographie relève de deux problématiques distinctes, dépendant d'une part, de l'extension des villes vers les espaces ruraux et, d'autre part, de l'organisation en bassins de vie.

Dans le premier cas, la logique de l'agglomération, qui est à l'origine du déclin de certaines communes rurales, produit aussi des effets de « desserrement » favorables à d'autres, généralement les plus proches des villes. Le desserrement est provoqué par le renchérissement du coût du foncier et du logement urbain, ainsi que d'un ensemble d'externalités négatives pour la population urbaine – pollution, insécurité, etc... – générés par l'agglomération (cf. Cavailhès et Schmitt, 2002). Les économistes résument les mécanismes en jeu, pour une structure d'emploi donnée, par l'arbitrage qu'effectue chaque ménage entre coût de

déplacement et coût du foncier. La période contemporaine étant marquée par une forte baisse tendancielle des coûts de transport des personnes, la portée des mobilités résidentielles n'a cessé d'augmenter vers les destinations rurales périurbaines. Les communes bénéficient ainsi d'arrivées de migrants qui sont concrètement de jeunes ménages actifs (les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural sont très liés à la position dans le cycle de vie, cf. Détang-Dessendre et al., 2002), conservant leur emploi en ville et y effectuant l'essentiel de leurs achats. C'est alors l'agglomération qui demeure l'espace de travail et de consommation, tandis que l'arrière-pays développe la fonction résidentielle avec des services de proximité. A terme, des activités peuvent suivre la population et se déplacer à leur tour de la ville vers l'espace périphérique en reconstituant une centralité autour d'un pôle d'activité secondaire.

Dans le second cas, ce n'est pas à partir d'une aire de marché étendue qui regroupe emplois et logements que se pose le raisonnement, mais à partir d'une aire de services cohérente pour les besoins de la population. Il s'agit plutôt ici des zones concernées par le maintien des populations autochtones que par l'attraction de nouveaux résidents, encore que l'arrivée de retraités puisse renforcer la logique d'organisation des bassins de vie. Ce n'est pas le prix du logement dans la zone d'emploi qui est déterminant, mais l'éventail des biens et services auxquels les habitants ont accès dans des conditions de déplacement et de prix satisfaisantes. Ceux-ci sont le plus souvent localisés dans les petits pôles et relèvent fréquemment de l'initiative des collectivités publiques.

Ces deux logiques d'évolution de la démographie des zones rurales sont dépendantes de la position par rapport à la ville, mais aussi de facteurs internes de différenciation des communes en termes d'attractivité. Une première série de facteurs est relative aux aménités, aux agréments des différents sites : pour un coût de transport donné, les migrants choisissent les communes les mieux dotées en bâti, environnement, paysage, etc. La situation sociale constitue aussi une série de facteurs influents, dans la mesure où l'homogénéité de la commune est un gage de cohésion sociale et de proximité culturelle. La vie au village en dépend, avec des décisions de la municipalité partagées par le plus grand nombre dans le sens de ses aspirations (mise en place d'équipements, d'activités périscolaires, etc.). Mais c'est aussi l'évolution du prix du foncier qui est en jeu, sachant que les disparités sociales sont peu favorables à une dynamique positive du marché local et donc à la valeur future des biens immobiliers. Les relations sociales sont non seulement situées dans le cadre villageois, mais aussi dans des espaces plus larges liés aux pratiques sociales des habitants. La diversité des réseaux et l'ouverture sur l'extérieur constituent des facteurs de développement de l'attractivité résidentielle des communes.

Pour traiter d'un point de vue statistique ce domaine des dynamiques de population, ce sont 3 plans qui sont étudiés : celui des mobilités (résidentielles et de navettes quotidiennes), celui des équipements et services locaux et celui de la situation sociale (cf. tableau 3). En complément à ces variables explicatives de classification, sont rajoutées des variables descriptives qui permettront de caractériser les communes réparties dans les différentes classes.

Tableau 3 – Présentation des variables de « dynamique de population et accès aux services »

| Intitulé de la variable (unité) | Construction de l'indicateur | Unité spatiale | Source, année et fournisseur |
|--|---|-----------------|------------------------------|
| Variables explicatives | | | |
| Solde migratoire des actifs ayant un emploi entre 90-99 (%/an) | [Actifs ayant un emploi sortant – entrant] entre 90 et 99 / pop. totale sans double compte 90 | Commune | RP 1990 & 1999, INSEE |
| Solde migratoire des personnes de plus de 60 ans entre 90-99 (%/an) | [Pop+60ans sortant – entrant] entre 90 et 99) / pop. totale sans double compte 90 | Commune | RP 1990 & 1999, INSEE |
| Indice de diversité sociale (%) | Rapport entre taux d'ouvriers et employés dans la population totale sur taux de cadre et profession intermédiaire dans pop totale sans double compte 99 | Canton* | RP 1999 au 1/4, INSEE |
| Taux navettes totales domicile-travail (%) | Actifs travaillant hors com. de résidence en 99 / actifs ayant un emploi dans la commune en 99 | Commune | RP 1999, INSEE (Quetelet) |
| Score d'équipements et de services [0 à 20] | Cf. annexe 3 | Bassin de vie** | IC 1998, INSEE & SCEES |
| Variables descriptives | | | |
| Densité de population (hab./km ²) | Nombre habitants / km ² en 99 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Solde migratoire 90-99 (%/an) | [Pop. sortant – entrant] entre 90 et 99 / pop. Totale sans double compte 90 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Densité de résidence secondaire (résid./1000hab.) | Nombre de résidences secondaires pour 1000 habitants en 99 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Taux d'évolution de la population (%/an) | Pop99 – pop90 / pop. totale 90 sans double compte | Commune | RP 1999, INSEE |
| Bilan naturel (%/an) | Naissances – décès entre 90 et 99 / pop. totale sans double compte 90 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Proportion de la population âgée de 20 à 40 ans (%) | Pop 20 – 40 ans / population totale sans double compte en 99 | Canton* | RP 1999 au 1/4, INSEE |
| Proportion de la population âgée de 60 à 74 ans (%) | Pop 60 – 74 ans / population totale sans double compte en 99 | Canton* | RP 1999 au 1/4, INSEE |
| Proportion de la population âgée de plus de 75 ans (%) | Pop 75 ans et + / population totale sans double compte en 99 | Canton* | RP 1999 au 1/4, INSEE |
| Proportion d'ouvriers et d'employés dans la pop. (%) | Pop ouvriers et d'employés / population totale sans double compte 99 | Canton* | RP 1999 au 1/4, INSEE |
| Proportion cadres, professions intellectuelles et supérieures et professions intermédiaires dans la pop. (%) | Pop cadres, professions intellectuelles et supérieures et professions intermédiaires / population totale sans double compte 99 | Canton* | RP 1999 au 1/4, INSEE |
| Densité de résidence secondaire (nb./1000hab.) | Effectif résidences secondaires / 1000 hab. | Commune | RP 1999, INSEE |
| Variables du ZAUER | Appartenance aux catégories du ZAUER | Commune | INSEE, INRA |

* Calculé en moyenne au niveau du canton et appliqué à la commune pour le traitement statistique

** Calculé en moyenne au niveau du bassin de vie et appliqué à la commune pour le traitement statistique ; l'analyse en termes de bassins de vie est reprise du travail réalisé par l'INSEE et l'INRA pour la DATAR (2003)

B – Dynamiques d'activités

Pour présenter les mécanismes qui commandent la localisation des activités et des emplois dans les différentes catégories d'espaces, un regroupement en trois sous-ensembles permet de mettre en avant les logiques et facteurs principaux :

- la sphère agri-alimentaire. En regroupant tous les emplois qui en dépendent (production agricole, transformation agro-alimentaire, commerce de gros alimentaire, etc.), ce bloc représente environ le cinquième des emplois ruraux. En dépit de la régression des activités primaires de production agricole, ce complexe productif demeure la trame sur laquelle se tisse le tissu économique dans un certain nombre de zones rurales. Du point de vue de l'économie des localisations, il s'agit d'un groupe d'activités que l'on peut caractériser par l'usage de **ressources fixes**, liées au foncier. Les espaces ruraux sont, par construction, des espaces de faible densité et donc où l'espace est abondant et relativement bon marché. Traditionnellement, ce sont les activités agricoles et forestières qui sont les plus à même de bénéficier de ce type d'avantages relatifs. Ajoutons qu'aujourd'hui, tout un éventail d'activités peut en bénéficier : activités à forte emprise au sol ou émettrices d'effets externes négatifs et à la recherche d'un environnement de faible densité, activités d'accueil - au premier plan desquelles figurent les activités touristiques (sites remarquables, paysages, biotopes, etc.). Dans les mouvements généraux de concentration des activités, les ressources fixes constituent une force de rappel qui s'exerce à l'encontre des forces d'agglomération : c'est un vecteur essentiel de dispersion des activités sur le territoire national (cf. Schmitt, 1999). A noter qu'il ne s'agit pas automatiquement de dotations « naturelles », grâce auxquelles les collectivités en place bénéficieraient de rentes de situation. Les ressources fixes peuvent avoir un caractère spécifique, lié au fait que l'action humaine a conduit à rendre particulières des ressources initialement assez banales (cf. le cas emblématique des AOC).

- le secteur de l'industrie au sens large, excluant les industries agroalimentaires mais incluant les activités tertiaires de services aux entreprises. Principalement centrée sur les productions traditionnelles, l'industrie forme aujourd'hui le premier secteur d'activités productives rurales et les ouvriers le premier groupe socioprofessionnel des communes rurales. Dans le mouvement général d'érosion des effectifs industriels, les implantations rurales résistent d'autant mieux que des délocalisations en provenance des villes alimentent des flux d'arrivée d'établissements à la campagne. Les avantages comparatifs des espaces ruraux tiennent, en plus des ressources fixes, aux **caractéristiques de la main-d'œuvre**. En première analyse, la main-d'œuvre qui est implantée dans les espaces ruraux est abondante et de faible qualification, ce qui doit attirer un certain nombre d'établissements en mesure de valoriser la disponibilité et le bas coût d'une telle offre de travail. Des mouvements de délocalisation d'établissements de production ont effectivement été relevés au cours des phases de croissance industrielle depuis les années 60 ; plus récemment, des cas d'implantations rurales de centres d'activités tertiaires peu qualifiées ont été observés. Parmi les entreprises locales, on peut aussi noter une tendance à la spécialisation sur les activités qui incorporent beaucoup de travail et peu de capital. Dans les situations d'emploi qui requièrent des qualifications plus importantes, la faible dynamique du marché du travail en contexte rural tend à la production en interne des compétences en question, au sein de l'entreprise. Cette pratique renforce la stabilité du système, dans la mesure où l'employeur est attaché aux travailleurs à compétences spécifiques et que ceux-ci ont peu de chances de trouver un emploi alternatif (Blanc et al, 1999). Se dégagent ainsi deux logiques de fonctionnement du marché du travail : dans le rural relativement autonome, se constituent des bassins d'emploi peu denses et très stables, alors que dans les aires d'influence urbaine, les bassins d'emploi sont marqués par la densité et la mobilité.

- les services aux personnes. Ce troisième groupe assure de plus en plus fréquemment la dynamique de l'emploi rural. Il profite pleinement de la dynamique de croissance nationale, de la tertiarisation de l'économie, mais avec une dimension particulière aux communes rurales en

relation avec le développement des fonctions d'accueil des campagnes françaises. Ce sont les activités dites du secteur «résidentiel», tourné vers la **demande locale**. Pour ce qui concerne la demande finale, c'est la structure sociale du territoire qui commande, par son niveau et sa composition, la demande résidentielle. En effet, les déterminants sociaux définissent à la fois le revenu moyen et sa distribution, mais aussi la «propension à consommer localement». La part du revenu disponible des résidents qui est dépensée dans le circuit local est liée aux types de biens et services consommés ainsi qu'aux occasions d'achat à l'extérieur (déplacements à buts multiples, recherche de biens et services «supérieurs», ...). Sachant que la répartition des aires de marché dépend de la fréquence et du montant des achats, et que leur géographie est emboîtée dans une structure hiérarchique qui va de la gamme des équipements et services de base à la gamme supérieure, on peut en déduire une sensibilité des communes les plus petites et les plus éloignées aux centres urbains qui sont aussi les centres des aires de chalandise. Sur ce point également, il faut préciser que les effets d'organisation locale sont en mesure de modifier assez fortement la réalisation du potentiel de marché, par le développement de facteurs identitaires d'appartenance et par la mise en place d'activités adaptées à la demande locale.

L'ensemble de ces activités constitue, sur un espace donné, un **tissu productif** dans lequel se développent des interactions entre établissements qui jouent un rôle sur leurs performances respectives. Les relations qui se développent sur place sont fonction de la densité du tissu et de la proximité technique et économique entre les établissements. Dans le cas des espaces ruraux, la faible densité et la faible variété ne facilitent pas *a priori* les échanges entre établissements. Le cas de figure de la troisième Italie, dans lequel des districts manufacturiers sont établis sur des aires restreintes où ils bénéficient d'une véritable division du travail entre PME indépendantes, n'est pas présent en France de façon significative. Les espaces urbains peuvent au contraire présenter des économies d'agglomération, en raison de la présence d'un grand nombre d'agents, mais aussi des économies d'urbanisation, lorsque de nombreux secteurs différents, en partie complémentaires, sont localisés à proximité. Toutefois, insistons sur le fait qu'il ne s'agit que d'un potentiel de marché et que des démarches volontaires et des efforts d'organisation territoriale permettent de faire varier de façon importante les relations effectives au sein de l'aire de marché locale. A noter aussi qu'existent en parallèle des externalités négatives, par hausse des prix (travail, foncier) et encombrement (temps de transport, pollution, insécurité, ...).

Pour assurer le traitement statistique, ce domaine est découpé en 3 sous-ensembles cohérents du point de vue des données et des mécanismes explicatifs (cf. tableaux 4, 5, 6) :

- le premier est consacré à l'analyse des structures économiques, en distinguant la dominante du tissu économique (orientations agri-alimentaire, résidentielle, industrielle) et en tenant compte de la valorisation touristique du territoire ;
- le deuxième est centré sur le marché du travail, sur lequel l'offre est appréciée en termes de qualification (diplômes) et de renouvellement (solde migratoire), tandis que la situation de marché est caractérisée par le chômage et les formes de contrat (précarité) ;
- le troisième vise une mise en évidence de traits saillants du fonctionnement économique, qui portent sur les avantages de localisation (accès à un grand marché de biens finaux), la capacité «organisationnelle» locale permettant la construction d'avantage comparatif spécifique (la qualification de l'agriculture en AOC et autres labels) et le dynamisme entrepreneurial (création et disparition d'entreprises).

Tableau 4 – Présentation des variables de « structures économiques »

| Intitulé de la variable (unité) | Construction de l'indicateur | Unité spatiale | Source, année et fournisseur |
|---|--|----------------|------------------------------|
| Variables explicatives | | | |
| Part emploi industriel au sens large dans l'emploi total (hors IAA et avec services aux entreprises) (%) | Effectifs emplois industriels / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part emploi résidentiel dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois résidentiels / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part emploi de la sphère agri-alimentaire dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois activités de production agricoles + agroindustrielles / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part emplois de l'activité de production agricole dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois activités de production agricole / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part emploi de l'industrie agroalimentaire dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois activités agroindustrielles / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Degré de spécialisation de l'industrie (%) | Effectif secteur industriel le plus important / total d'emploi industriel (au sens strict) en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Capacité d'accueil touristique (nbre/1000hab.) | Effectif hébergement marchand en équivalents-lits / 1000 habitants en 99 | Commune | RP 1999, INSEE, IC 98 |
| Variables descriptives | | | |
| Part emplois industriels au sens strict dans l'emploi total (avec IAA et sans les activités tertiaires de services aux entreprises) (%) | Effectifs emplois industriels (au sens strict) / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part des emplois dans le secteur de la construction dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois construction / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part des emplois dans les services marchands dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois services marchands / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part des emplois dans les services administrés dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois services administrés / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Variables du ZAUER | Appartenance aux catégories du ZAUER | Commune | INSEE, INRA |

* Calculé en moyenne au niveau du bassin de vie et appliqué à la commune pour le traitement statistique ; l'analyse en termes de bassins de vie est reprise du travail réalisé par l'INSEE et l'INRA pour la DATAR (2003)

Tableau 5 – Présentation des variables du « marché local du travail »

| Intitulé de la variable (unité) | Construction de l'indicateur | Unité spatiale | Source, année et fournisseur |
|--|--|----------------|----------------------------------|
| Variables explicatives | | | |
| Niveau de qualification (%) | Effectif des 20- 40 ans (hors élèves) ayant le bac ou brevet professionnel / total tranche d'âge | Commune | RP 1999, INSEE (Quetelet) |
| Solde migratoire des actifs ayant un emploi entre 90-99 (%/an) | [Actifs ayant un emploi sortant – entrant] entre 90 et 99 / pop. totale sans double compte 90 | Commune | RP 1990 & 1999, INSEE (Quetelet) |
| Taux de chômage (%) | Effectifs chômeurs / total actifs en 99 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Part d'emplois précaires dans l'emploi total (%) | Contrats intérim+CDD+emplois aidés/ total actifs occupés en 99 | Commune | RP 1999, INSEE |
| Variables descriptives | | | |
| Solde migratoire des actifs au chômage entre 90-99 (%/an) | [Actifs au chômage sortant – entrant] entre 90 et 99 / pop. totale sans double compte 90 | Commune | RP 1990 & 1999, INSEE (Quetelet) |
| Part emploi résidentiel dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois résidentiels / total emplois en 99 | Bassin de vie* | RP 1999, INSEE |
| Part emplois de la sphère agro-alimentaire dans l'emploi total (%) | Effectifs emplois activités de production agricoles + agroindustrielles / total emplois en 99 | Bassin de vie | RP 1999, INSEE |
| Capacité d'accueil touristique (nbre/1000hab.) | Effectif hébergement marchand en équivalent-lit / 1000 habitants en 99 | Commune | RP 1999, INSEE, IC 98 |
| Variables du ZAUER | Appartenance aux catégories du ZAUER | Commune | INSEE, INRA |

* Calculé en moyenne au niveau du bassin de vie et appliqué à la commune pour le traitement statistique ; l'analyse en termes de bassins de vie est reprise du travail réalisé par l'INSEE et l'INRA pour la DATAR (2003)

Tableau 6 – Présentation des variables du « fonctionnement économique »

| Intitulé de la variable (unité) | Construction de l'indicateur | Unité spatiale | Source, année et fournisseur |
|---|--|----------------|------------------------------|
| Variables explicatives | | | |
| Taille potentielle du marché final résidentiel (millions d'euros) | Revenu net fiscal moyen des communes du bassin de vie en 1999 | Bassin de vie* | Fichier IRPP 1999, DGI |
| Taux de création d'entreprises (%) | Taux annuel moyen entre 98 et 2001 de création d'entreprises d'au moins 1 salarié dans le champ ICS (Industrie Commerce Service) dans le canton d'appartenance de la commune | Canton** | SIRENE |
| Proportion d'exploitation agricole avec productions labellisées (%) | % exploitations professionnelles et non professionnelles en AOC et/ou label | Commune | RA 2000, SCEES |
| Variables descriptives | | | |
| Taux de disparition d'entreprises (%) | Taux annuel moyen entre 98 et 2001 de disparition d'entreprises d'au moins 1 salarié dans le champ ICS dans le canton d'appartenance de la commune | Canton** | SIRENE |
| Ancrage local des entreprises (taux de siège) (%) | Proportion d'établissements dans le champ ICS avec 1 salarié au moins correspondant au siège de l'entreprise au 1 ^{er} janvier 2002 | Canton** | SIRENE |
| Variables du ZAUER | Appartenance aux catégories du ZAUER | Commune | INSEE, INRA |

* Calculé en moyenne au niveau du bassin de vie et appliqué à la commune pour le traitement statistique ; l'analyse en termes de bassins de vie est reprise du travail réalisé par l'INSEE et l'INRA pour la DATAR (2003)

**Calculé en moyenne au niveau du canton et appliqué à la commune pour le traitement statistique

C – Action publique locale

L'administration territoriale repose traditionnellement sur le rôle prépondérant des communes, prenant en charge les affaires locales dans le cadre d'une démocratie de «proximité». Une sorte d'équilibre a longtemps associé une communauté villageoise relativement homogène culturellement et socialement, un usage principalement agricole du finage communal, et un ensemble d'actions publiques facilitant la vie sociale et la mise en valeur des biens communs. L'extension des prérogatives de ces collectivités territoriales de base dans le mouvement de décentralisation doit faire face à la complexité croissante des structures de l'économie et des sociétés locales, plus diversifiées et plus ouvertes. Dans cette organisation décentralisée, le rôle des collectivités de base devient déterminant du point de vue de la mise en place de biens publics locaux et du point de vue de l'organisation collective.

Les **biens publics locaux** correspondent aux équipements et services mis en place par les autorités publiques sur leur circonscription. La distribution spatiale de ces biens dépend de la somme des interventions des collectivités locales (communes, intercommunalités et échelons supérieurs), compte tenu des moyens dont elles disposent et des transferts dont elles peuvent bénéficier. Pour une implantation donnée, chaque agent a accès à un ensemble de biens en contrepartie desquels il supporte des taxes locales. La palette des biens publics locaux est très sensible à la taille de la commune, ce qui signifie que les communes rurales sont *a priori* moins fortement pourvues que les communes urbaines. Toutefois, les regroupements intercommunaux jouent un rôle important pour augmenter la capacité d'action locale. Les structures actuelles (EPCI à fiscalité propre) ont les moyens, en termes de compétences déléguées et en termes de ressources disponibles, de mettre en place des politiques d'aménagement local ambitieuses. De plus, des effets de débordement caractérisent la plupart des équipements publics, aussi la position spatiale est-elle là aussi déterminante, et la faible dotation locale que l'on constate dans les contextes ruraux doit être référée aux possibilités d'accès dans le bassin de services. Reste que des disparités territoriales découlent de ces différences, avec un certain nombre de problèmes de cohérence et d'équité.

Si les communes suivent l'impératif de regroupement dans des structures intercommunales aux compétences et moyens propres de plus en plus étendus, elles se regroupent aussi dans différents types de structures micro-régionales pour prendre en charge les questions qui se posent sur des périmètres plus importants (bassins versants, bassins de formation, etc.) ou des projets de développement (Agglomération, Pays). Les obligations réglementaires et les incitations publiques constituent le plus souvent des facteurs déterminants dans la mise en chantier et la configuration de ces **aires d'action collective**. Ces dernières sont importantes dans une perspective de développement, par la pertinence des périmètres et la démultiplication des moyens d'intervention, mais aussi en raison des dynamiques sociales initiées à l'occasion de ces procédures. Le conseil de développement des Pays est une illustration du type de mobilisation sociale en question. Il faut bien noter que la plupart de ces actions locales jouent en fait dans le sens de la différenciation des sites les uns par rapport aux autres, dans des rapports de concurrence territoriale. Dans la logique de diagnostic, il s'agit d'un critère à prendre en compte pour discerner, pour un même potentiel de développement, les différences auxquelles on peut s'attendre dans l'évolution des trajectoires effectives des territoires.

Pour traiter concrètement le domaine de l'action publique locale, nous mobilisons d'une part des variables nous informant sur l'effort d'organisation territoriale de la commune et d'autre part des variables indiquant leur capacité à construire des projets et à mobiliser les financements nécessaires à leur mise en œuvre. Nous prenons en compte également la richesse communale qui nous donne une idée des marges de manœuvre en matière

d'autofinancement et d'accès à l'emprunt pour la production de biens publics locaux (cf. tableau 7).

Tableau 7 – Présentation des variables de l'« action publique locale »

| Intitulé de la variable (unité) | Construction de l'indicateur | Unité spatiale | Source, année et fournisseur |
|--|---|---|---------------------------------|
| <i>Variables explicatives</i> | | | |
| Appartenance à un Pays [0 – 1] | Au 1 ^{er} janvier 2004 : 0 : hors Pays 1 : dans un Pays | Commune | DATAR, 2004 |
| Appartenance à un EPCI [0 – 2] | Au premier janvier 2003 : 0 : hors EPCI 1 : EPCI 4 taxes 2 : EPCI en TPU | Commune | DGCL, 2003 |
| Capacité des collectivités territoriales à mobiliser des aides européennes - pour des projets avec maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales - sur les programmes objectif 2 et Leader [0 – 3] | Niveau d'aides publiques perçues par les CT sur les des programmes Obj.2 et Leader : 0 : communes non concernée (hors zonage objectif 2**) 1 : non bénéficiaires 2 : moyen = 1 à 250 €/hab. 3 : fort = > 250 €/hab. | EPCI* ou commune indépendante ; (communes de la zone d'objectif 2 ou leurs EPCI) | CNASEA (situation juin 2005) |
| Niveau de potentiel fiscal de la collectivité territoriale [1 – 3] | Potentiel fiscal 2003 des quatre taxes communal : 1 : faible, inf. au 1 ^{er} quartile 2 : moyen, entre 1 ^{er} et 3 ^{ème} quartile 3 : fort, sup. au 3 ^{ème} quartile | EPCI* ou commune indépendante | DGCL, 2003 |
| <i>Variables descriptives</i> | | | |
| Potentiel fiscal de la collectivité territoriale (€/habitant) | Taux fiscaux moyens nationaux appliqués aux bases fiscales communales pour les 4 taxes en 2003 ramené à l'habitant | EPCI* ou commune indépendante | DGCL, 2003 |
| Montant d'aide européenne reçu pour des projets avec maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales sur les programmes objectif 2 et Leader (€/habitants) | Montant par habitant des subventions Objectif 2 + Leader | EPCI* ou commune indépendante | CNASEA (situation juin 2005) |
| Variables du ZAUER | Appartenance aux catégories du ZAUER | Commune | INSEE, INRA |

*Calculé en moyenne au niveau de l'EPCI et appliqué à la commune pour le traitement statistique

** cf. annexe 13 : carte du zonage d'objectif 2

D – Biens de nature et environnement (enjeux de biodiversité)

Les biens de nature interviennent dans les analyses du développement par leurs propriétés intrinsèques et par leurs interactions avec les variables d'évolution économique et sociale.

La question des **propriétés des biens de nature** renvoie à l'analyse en termes de dotation factorielle. En ce qui concerne les espaces ruraux, les dotations se singularisent en bénéficiant de l'importance croissante de tout ce qui touche à la nature dans les activités économiques, tant du côté des producteurs que des consommateurs. Il s'agit d'une composante importante dans les zones rurales et en tant que telle, elle leur confère un avantage de localisation qui tend également à s'affermir. Cet avantage tient à leurs propriétés intrinsèques, à tous les attributs de nature dont sont pourvus les espaces ruraux, mais leur usage productif direct est assez limité et c'est surtout en spécifiant les autres facteurs et l'attractivité globale des aires concernées que les critères de nature tendent à agir.

D'une façon plus générale, les questions de développement sont maintenant traitées en tenant compte du rapport entre la croissance économique et le capital naturel. Introduire la notion de **développement durable** (dans son acception environnementale) suppose de mesurer l'évolution du stock de capital naturel en même temps que le stock de biens matériels à disposition de la société : la croissance du second ne peut être réalisée au prix d'une diminution du premier⁹. Il s'agit là d'une extension prodigieuse de ce que l'on appréhende lorsque l'on analyse le développement, en prenant en compte les externalités et le long terme. Les dynamiques économiques peuvent en être profondément affectées : en réincorporant dans les coûts de production les différents coûts cachés environnementaux qui ne sont jusqu'à présent supportés ni par le producteur ni par le consommateur, on modifie les avantages concurrentiels des différentes méthodes, des différents sites et des différentes entreprises. Concrètement, les rapports entre la croissance économique et le capital naturel se traduisent souvent par des **conflits d'usage**, de plus en plus fréquents dans les zones rurales. Faire cohabiter les fonctions «de nature» et fonctions productives, récréatives et résidentielles de l'espace rural n'est pas toujours aisé. De nombreuses **procédures publiques** sont aujourd'hui en service pour répondre aux pressions sur la ressource et limiter les conflits d'usage. Elles peuvent être réglementaires (directement mises en œuvre par les pouvoirs publics) ou incitatives (mises en œuvre par les acteurs privés réagissant aux incitations publiques). Elles reposent dans certains cas sur des démarches volontaires individuelles ou collectives – les parcs naturels régionaux font figure de pionniers dans ce dernier registre.

Classiquement, quatre compartiments sont distingués dans le capital naturel. Les trois premiers constituent les milieux physiques naturels : l'eau, l'air, le sol. Ils renvoient à des enjeux de préservation de la quantité (gestion de la ressource en eau et urbanisme) et de la qualité (contre les pollutions). Le dernier est moins bien circonscrit : il s'agit de la « nature », composée des espèces animales et végétales et des écosystèmes qu'elles forment par interactions entre elles et avec le milieu physique. L'enjeu est ici la préservation des espèces et écosystèmes menacés de disparition ou disposant d'une valeur patrimoniale particulière.

Nous ne ferons ici le diagnostic que du compartiment « nature » en raison de la difficulté d'accéder à des données pour les trois premiers. Bien que ce terme ne soit pas parfaitement approprié car ne recouvrant que partiellement l'aspect patrimonial, nous résumerons ici les enjeux concernant ce compartiment par le terme d'« enjeux de biodiversité ». Notre intention sera de mettre en regard des indicateurs de l'intensité des *enjeux de biodiversité* et de

⁹ La question de l'échelle à laquelle ce précepte doit être appliqué est centrale pour penser sa mise en œuvre effective. En effet, à l'échelon d'une nation ou de l'Europe, une telle règle permet d'envisager des substitutions et des compensations compatibles avec le développement économique. En revanche, au niveau de petits territoires infrarégionaux, son application entraîne un degré de contraintes économiques mais aussi politiques peu conciliable avec un niveau de croissance soutenue.

l'intensité des *réponses publiques* mises en oeuvre pour la protéger, afin de questionner la durabilité du développement des territoires ruraux. Nous avons retenus deux variables (cf. tableau 8) pour traiter la problématique de la biodiversité : l'indicateur synthétique d'enjeux de biodiversité est la superficie communale concernée par un zonage indiquant la présence d'enjeux de biodiversité (cf. encadré 2 pour la présentation des zonages retenus) ; l'indicateur synthétique du niveau de réponse publique est la somme pondérée des dispositifs zonés de protection environnementale incluant la question de la biodiversité (cf. encadré 2 pour la présentation des dispositifs retenus).

Tableau 8 – Présentation des variables de « biens de nature et environnement » (enjeux de biodiversité)

| Intitulé de la variable (unité) | Construction de l'indicateur | Unité spatiale | Source, année et fournisseur |
|--|---|----------------|--------------------------------|
| Variables explicatives | | | |
| Proportion de la superficie communale concernée par des enjeux de biodiversité (%) | Proportion de la superficie communale concernée par la ou les ZNIEFF de type 1 ou 2 et/ou une zone de protection spéciale** | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA*, 2003 |
| Note d'action publique de protection de la biodiversité | Somme pondérée des dispositifs** dans laquelle la commune est intégrée (coefficients de pondération : rn=1, pna-zc=1, pna-zp=0.5, pnr=0.5, zps=0.5, ramsar=0.5) | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Variables descriptives | | | |
| Nombre de ZNIEFF de type 1 | Effectif de ZNIEFF de type 1 sur le territoire communal | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Nombre de ZNIEFF de type 2 | Effectif de ZNIEFF de type 2 sur le territoire communal | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Proportion de la superficie communale concernée par une ou plusieurs ZNIEFF de type 1 (%) | Proportion de la superficie communale concernée par la ou les ZNIEFF de type 2 | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Proportion de la superficie communale concernée par une ou plusieurs ZNIEFF de type 2 (%) | Proportion de la superficie communale concernée par la ou les ZNIEFF de type 2 | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Proportion de la superficie communale concernée par l'enjeu « oiseau » (%) | Proportion de la superficie communale concernée par une ou plusieurs ZPS | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Proportion de communes concernées par le dispositif public... [une variable descriptive par dispositif **] (%) | Proportion de la superficie communale concernée par le dispositif ... [une variable par dispositif **] | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Proportion de communes appartenant à une zone vulnérable à la pollution de l'eau par les nitrates (%) | Zonage 2003 en lien avec la directive européenne sur l'eau Proportion commune dans le zonage de vulnérabilité. | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Proportion de communes appartenant à un bassin versant du programme d'action pesticide (priorité d'action et non zonage réglementaire) [0-1] | Proportion de communes dans le zonage bassin versant. | Commune | IFEN, MEED, MAP, CNASEA, 2003 |
| Variables du ZAUER | Appartenance aux catégories du ZAUER | Commune | INSEE, INRA |

* L'ensemble des données provient du CDROM « Zonages environnementaux - évaluation à mi-parcours des MAE » IFEN, MEED, MAP, CNASEA, janvier 2003

** voir encadré 2 précisant les zonages d'enjeux de biodiversité et les dispositifs de protection de la biodiversité retenus dans l'étude

Encadré 2 : Zonages d'enjeux et dispositifs de protection retenus pour le diagnostic de la biodiversité

Zonages d'enjeux de biodiversité :

- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :
ZNIEFF de type I: secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes ;
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : zone retenue en vue de l'application de la directive européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux.

Dispositifs de protection de la biodiversité :

- Réserves naturelles (rn) : zonages réglementaires sur des territoires à forts enjeux de biodiversité ;
- Parcs nationaux (zones centrales zc_pn et zones périphériques zp_pn) : zonages réglementaires sur des territoires d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ;
- Parcs naturels régionaux (pnr) : territoires de projet, constitués sur la base de l'adhésion volontaires des communes, présentant de forts enjeux patrimoniaux, naturels, culturels et paysagers et disposant d'une charte ayant pour objet de répondre à ces enjeux ;
- Zone de protection spéciale (zps) : zone d'application de la directive européenne 79/409 sur la conservation des oiseaux qui implique un engagement d'assurer un bon état de conservation des populations d'espèces d'oiseaux d'importance européenne ;
- Zones RAMSAR (ramsar) : zonage non réglementaire, correspondant aux milieux humides d'importance internationale, avec engagement sur des objectifs de conservation.

Remarque sur le niveau d'exhaustivité du diagnostic :

Les données utilisées proviennent du CDRom « zonages environnementaux » IFEN, MEDD, MAP, CNASEA, de janvier 2003.

Les indicateurs retenus couvrent correctement les enjeux de biodiversité *compte tenu des informations accessibles dans le temps de l'étude*. Ainsi, certains zonages d'enjeux ou dispositifs de protection n'ont pas pu être pris en compte : dispositifs publics spécifiques à une zone (conservatoire du littoral...), dispositifs publics locaux (arrêtés de biotopes, TDNES...), dispositifs publics d'incitation des acteurs privés (mesures agro-environnementales pour soutenir la biodiversité remarquable...), dispositifs privés ou mixtes public/privé (conservatoires naturels régionaux, réserves naturelles volontaires...), dispositif en cours d'élaboration (site d'intérêt communautaire du réseau européen Natura 2000, cf. annexe 15).

L'inventaire des territoires identifiés comme milieux à composante humide était par contre disponible dans le CDRom, mais nous n'avons pas considéré que ces milieux présentent dans leur ensemble des enjeux de biodiversité. Nous avons fait l'hypothèse que ceux qui en présentent se trouvent déjà répertoriés dans les ZNIEFF ; les autres remplissent probablement d'autres fonctions essentielles, comme limiter les risques d'inondation par exemple, mais qui sortent de notre champ de diagnostic. Nous considérons par contre que le dispositif RAMSAR de protection des zones humides d'importance internationale est une réponse publique qui prend en compte l'enjeu de biodiversité.

PARTIE II – TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LEURS PERFORMANCES

Le premier plan de résultats est constitué par l'analyse et la classification de la position des communes du champ d'étude au regard de grands indicateurs de « performance » : l'évolution démographique, l'évolution de l'emploi et le niveau de revenus des ménages. Ils ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des dimensions du développement ni de placer chaque commune sur une échelle ordinale de développement, mais les variables retenues sont suffisamment synthétiques pour exprimer la situation socioéconomique de chacune des communes et la positionner relativement aux autres. On construit ainsi 7 types communaux qui schématisent les principales combinaisons de valeurs observées.

Statistiques descriptives

En moyenne, sur l'ensemble du territoire étudié (34 387 communes métropolitaines hors unités urbaines de plus de 50 000 hab.), la population et l'emploi ont augmenté faiblement entre 1990 et 1999. Toutefois, les écarts types sont très importants (en particulier concernant l'évolution de l'emploi), ce qui indique que les évolutions sont très différenciées selon les communes.

Tableau 9 – Variables de performances des communes du champ d'étude

| | Taux annuel moyen (1990-1999) d'évolution de la population communale (a) | Taux annuel moyen (1990-1999) d'évolution de l'emploi communal (b) | Revenu fiscal net moyen par commune en 1999 (c) |
|-----------------------------|---|--|---|
| Moyenne | 0.42 | 0.81 | 12820.12 |
| Ecart type | 1.36 | 5.66 | 3871.87 |
| Médiane | 0.262 | -0.250 | 12097.7 |
| Coefficients de corrélation | | | |
| (a) | 1.00000 | 0.15157 <.0001 | 0.21571 <.0001 |
| (b) | 0.15157 <.0001 | 1.00000 | 0.10680 <.0001 |
| (c) | 0.21571 <.0001 | 0.10680 <.0001 | 1.00000 |

Sources : INSEE, DGI

Les liaisons attendues entre les variables sont transcrites par les valeurs et signes du coefficient de corrélation : on constate une corrélation faiblement positive entre les évolutions de la population et de l'emploi, entre l'évolution de la population et le niveau de revenu et entre l'évolution de l'emploi et le niveau de revenu.

Elaboration d'une typologie des communes selon leurs performances

L'utilisation d'une méthode de classification ascendante hiérarchique, à partir des indicateurs de niveau de revenu et d'évolution de la population et de l'emploi, aboutit à la constitution de 7 classes de communes.

Tableau 10 – Caractéristiques des classes de performances

| Classes de performances | Nombre de communes (%) | Niveau de revenu (rev. net moyen 99 par foyer fiscal) (en K-€/an) | Taux d'évolution de la population 90 – 99 (%/an) | Taux d'évolution de l'emploi 90 – 99 (%/an) |
|------------------------------|------------------------|---|--|---|
| 1. Performantes | 2790 (8%) | 14 320 ^{# #} | 3,1 ^{# #} | 1,7 |
| 2. Attractives | 4034 (12%) | 12 352 ^{# #} | 1,5 ^{# #} | -1,4 |
| 3. Croissance de l'emploi | 3261 (9%) | 12 703 ^{# #} | 0,6 | 13,2 [#] |
| 4. Revenu élevé | 3210 (9%) | 20 616 ^{# #} | 0,7 | 0,9 |
| 5. Performances incertaines | 9498 (28%) | 13 387 ^{# #} | 0,1 | -0,3 |
| 6. Faibles performances | 8264 (24%) | 10 079 ^{# #} | -0,1 | -0,6 |
| 7. Très faibles performances | 3330 (10%) | 9 917 ^{# #} | -1,4 | -2,8 |
| 8. Total | 34387 | 12820 ^{# #} | 0,4 | 0,8 |

^{# #} écart-type < ½ moyenne , [#] écart-type < moyenne, sinon écart-type supérieur à la moyenne
Source : INSEE

Un premier groupe (classes 1 à 4) présente de « bonnes » performances pour un ou plusieurs de nos trois indicateurs, soit 13 295 communes (39%) ; une classe présente des performances « incertaines » (classe 5), soit 9 498 communes (28%) ; et un dernier groupe (classes 6 et 7) présente de « faibles » performances, soit 11 594 communes (34%).

Chaque classe de communes est décrite ci-dessous en s'appuyant sur les variables de classement (tableau ci-dessus) et les variables descriptives (cf. [annexe 4](#)¹⁰). Un commentaire synthétique sur leur distribution géographique est ensuite présenté avec la carte de répartition des communes selon leur classe de rattachement. Les interprétations des classes de performances resteront très succinctes à ce niveau, mais elles seront poursuivies dans la dernière partie du rapport, en mobilisant les résultats des analyses par « domaine explicatif ».

Classe 1 – « Performantes » (8% des communes)

Forte attractivité migratoire et dynamique d'emploi positive, revenus élevés

Cette classe de communes se distingue à la fois par une très forte croissance démographique (+3,1%/an avec un minimum de 1,1%/an), résultant essentiellement d'une attractivité migratoire très élevée (+2,8%/an) et par un niveau de revenu des ménages situé au dessus de la moyenne générale (14320 €/an contre 12820 €/an). Elle présente en outre une dynamique d'évolution de l'emploi en moyenne très positive (+1,7%/an) mais avec une forte variabilité interne à la classe et donc des situations très contrastées selon les communes concernées.

Elle présente une économie dans laquelle les secteurs résidentiel et industriel sont surreprésentés relativement à leur place dans l'ensemble du champ d'étude (53% et 31,5% contre 50% et 29,9% pour l'ensemble du champ). La sphère agri-alimentaire est par contre largement sous-représentée (15,5% contre 20%).

Les communes de cette classe appartiennent très majoritairement à l'espace périurbain (66%), qui se trouve très fortement surreprésenté (43% pour l'ensemble du champ). L'espace rural sous influence urbaine et l'espace rural isolé sont au contraire fortement sous-représentés dans

¹⁰ Une présentation plus détaillée de la typologie y est exposé : analyse de la variance intra-classe et variables descriptives complétant les variables de classification.

cette classe (18% et 11% contre 25% et 23% pour l'ensemble du champ) et les pôles urbains et ruraux légèrement (2% et 3% contre 3% et 5%).

Classe 2 – « Attractives » (12% des communes)

Forte attractivité et dynamique d'emploi mitigée plutôt négative, revenus moyens

Cette classe se distingue par une forte croissance démographique (+1,5 %/an avec un minimum de +0,4%/an), résultant principalement d'une attractivité migratoire élevée (+1,4%/an). Elle présente par contre une dynamique d'évolution de l'emploi en moyenne très négative (-1,4%/ans) mais avec une forte variabilité interne à la classe et donc des situations très contrastées selon les communes concernées. Son niveau de revenu est proche de la moyenne générale (12352€/an contre 12820€/an).

Cette classe présente une économie dans laquelle le secteur résidentiel est un peu plus marqué que la moyenne (51,4% contre 50% pour l'ensemble du champ). Le secteur industriel est représenté dans des proportions moyennes (30% contre 29,9%). Le secteur agri-alimentaire est au contraire un peu moins représenté qu'en moyenne (18,6% contre 20%).

Les communes de cette classe appartiennent majoritairement à l'espace périurbain (53%), qui se trouve fortement surreprésenté (43% pour l'ensemble du champ). L'espace rural sous influence urbaine est légèrement surreprésenté (26% contre 25%) et l'espace rural isolé au contraire sous-représenté (15% contre 23%), de même que les pôles urbains et ruraux dans une moindre mesure (2% et 4% contre 3% et 5%).

Classe 3 – « Croissance de l'emploi » (9% des communes)

Très forte croissance de l'emploi et attractivité mitigée plutôt positive, revenus moyens

Cette classe se distingue par une croissance « explosive » de l'emploi (+13,2%/an avec un minimum de +1,4%/an). Elle présente en outre une évolution de la population en moyenne positive (0,6%/an) résultant de son attractivité migratoire (+0,6%/an), mais avec une forte variabilité interne à la classe et donc des situations très contrastées selon les communes concernées. Son niveau de revenu est proche de la moyenne générale (12703€/an contre 12820€/an en moyenne générale en 99).

Cette classe présente une économie dans laquelle le secteur résidentiel est proche de la moyenne (50,5% contre 50% en moyenne générale), le secteur industriel un peu plus fortement représenté (31,2% contre 29,9% en moyenne générale) et le secteur agri-alimentaire au contraire un peu moins représenté (18,3% contre 20%).

Les communes de cette classe appartiennent principalement à l'espace périurbain (49%), qui se trouve surreprésenté (43% dans l'ensemble du champ). L'espace rural isolé est sous-représenté (19% contre 23%), de même que – dans une moindre mesure – l'espace rural sous influence urbaine et les pôles urbains et ruraux (24%, 2% et 5% contre 25%, 3% et 5% dans l'ensemble du champ).

Classe 4 – « Revenus élevés » (9% des communes)

Revenus très élevés et dynamiques de population et d'emploi mitigées plutôt positives

Cette classe de communes se distingue par un niveau de revenu très nettement au-dessus de la moyenne générale (20 616 €/an contre 12 820 €/an, avec un minimum de 14545 €/an). Elle présente en outre des dynamiques d'emploi et de population en moyenne positives (+0,9% et +0,7%) – résultant pour cette dernière de balances migratoire et naturelle moyennes toutes deux positives (+0,3%/an) – mais avec de fortes variabilités internes à la classe donc des situations très contrastées selon les communes concernées ;

Elle présente une économie dans laquelle la sphère agri-alimentaire est nettement sous-représentée (14,3% contre 20% en moyenne générale) et le secteur industriel (hors

alimentaire) est au contraire très fortement représenté (35,7% contre 29,9%). Le secteur résidentiel présente une valeur moyenne (50%).

Cette configuration se retrouve massivement dans l'espace périurbain : près de 80% des communes de cette classe sont des communes périurbaines (contre 43% dans le champ de l'étude). L'espace rural isolé et l'espace rural sous influence urbaine sont très fortement sous-représentés (6% et 7% contre 23% et 25%), de même que les pôles ruraux (2% contre 5%). Les pôles urbains sont représentés dans une proportion moyenne (5%).

Classe 5 – « Performances incertaines » (28% des communes)

Dynamiques de population et d'emploi mitigées légèrement positive pour la première et négative pour la seconde, revenus moyens

Les communes de cette classe se caractérisent par une dynamique de population en moyenne très faiblement positive (+0,1%/an) – résultant de balances migratoire et naturelle toutes deux légèrement positives – et *a contrario* par une dynamique d'emploi en moyenne faiblement négative (-0,3%/an). Dans ces deux cas, la variabilité interne à la classe est forte et donc les situations sont très contrastées selon les communes concernées. Le niveau de revenu des ménages est légèrement supérieur à la moyenne générale (13 387 €/an contre 12 820 €/an).

Cette classe présente une économie dans laquelle le secteur industriel est plus marqué qu'en moyenne (32,4% contre 29,9%) et les secteurs résidentiel et agri-alimentaire sont au contraire un peu moins représentés (respectivement 49,5% contre 50% et 18,2 contre 20%).

Les communes de cette classe appartiennent majoritairement à l'espace périurbain (51%), qui se trouve surreprésenté (43% pour l'ensemble du champ). L'espace rural isolé est très nettement sous-représenté (14% contre 23%), de même que – dans une moindre mesure – l'espace rural sous influence urbaine (23% contre 25%). Les pôles urbains et ruraux sont au contraire surreprésentés (5% et 8% contre 3% et 5%).

Classe 6 – « Faibles performances » (24% des communes)

Revenus faibles et dynamiques de population et d'emploi mitigées plutôt négatives

Les communes de cette classe se distinguent par un niveau de revenu des ménages inférieur à la moyenne générale (10 079 €/an contre 12 820 €/an). Elle présente en outre une dynamique d'emploi en moyenne assez fortement négative (-0,6%/an) et une dynamique de population en moyenne faiblement négative (-0,1%/an), avec cependant pour cette dernière une légère attractivité migratoire (+0,2%/an). Toutefois, pour ces dynamiques, la variabilité interne à la classe est forte et les situations sont donc contrastées selon les communes concernées.

Les communes regroupées dans ces classes ont une économie marquée par la sphère agri-alimentaire, qui génère autour d'un quart des emplois (24,6% contre 20% en moyenne générale). Les secteurs industriels et résidentiels sont au contraire légèrement sous-représentés (25,8% et 49,6% contre 29,9% et 50% en moyenne générale).

L'espace rural isolé est surreprésenté dans cette classe (39% contre 23% pour l'ensemble du champ), ainsi que l'espace rural sous influence urbaine (36% contre 25%). L'espace périurbain est au contraire fortement sous-représenté (19% contre 43%). Les pôles ruraux sont représentés en proportion moyenne (5%) et les pôles urbains sont quasi inexistantes (1% contre 3%).

Classe 7 – « Très faibles performances » (10% des communes)

Revenus faibles et dynamiques de population et d'emploi franchement négatives

Cette classe présente une situation similaire à la précédente mais avec une intensité très supérieure. Elle se distingue à la fois par un niveau de revenu très en dessous de la moyenne générale (9 917 €/an contre 12 820 €/an) ; par une dynamique de population très défavorable

(-1,4%/an) résultant des déficits cumulés des balances migratoire et naturelle (-0,9%/an et -0,5%/an respectivement) ; et par une dynamique d'emploi très défavorable (-2,8%/an).

Les communes regroupées dans ces classes ont une économie marquée par la sphère agro-alimentaire, qui génère plus d'un quart des emplois (26,8% contre 20% en moyenne générale). Les secteurs industriels et résidentiels sont au contraire légèrement sous-représentés (25% et 48,2% contre 29,9% et 50% en moyenne générale).

Les communes de ces classes appartiennent très majoritairement à l'espace rural isolé (54%) qui se trouve ainsi largement surreprésenté (23% pour l'ensemble du champ). L'espace périurbain est au contraire fortement sous-représenté (13% contre 43%). Les pôles ruraux sont représentés en proportion moyenne (4% contre 5%) et les pôles urbains sont quasi inexistant (0%).

Commentaires sur la répartition géographique des communes selon leur classe de rattachement

Les différentes classes de communes ne sont pas distribuées de façon homogène sur le territoire national (cf. carte 2). La relation au zonage en aires urbaines constitue l'une des explications envisageables, mais elle n'est pas suffisante pour rendre compte de toutes les variations régionales constatées, il faut même noter une forte dissemblance entre la présente carte et la carte du ZAUER.

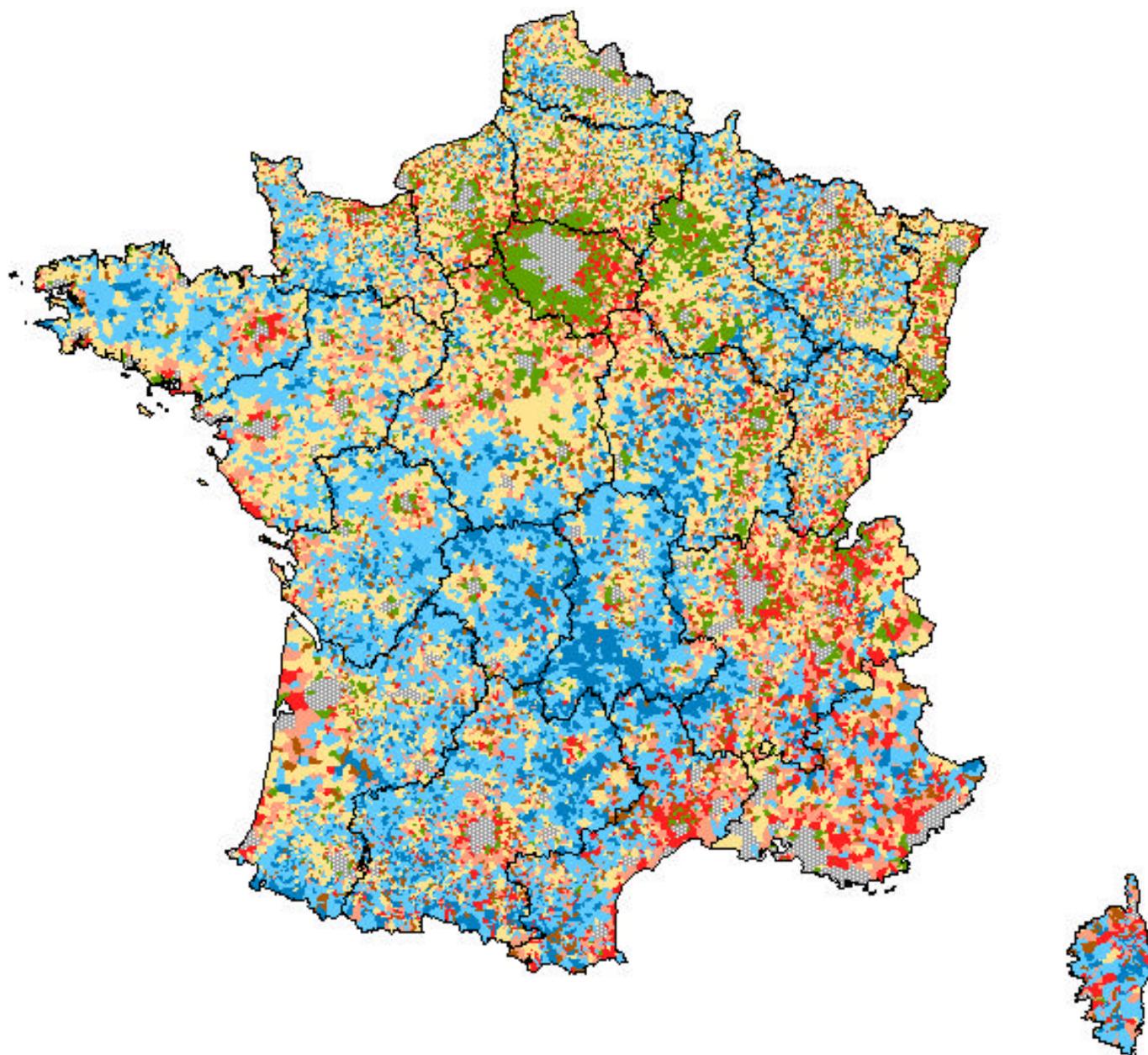
L'influence métropolitaine est sensible sur les performances au niveau du Bassin Parisien, principalement par un effet de revenu, et autour de quelques unes des grandes capitales régionales (Lyon, Montpellier, Toulouse, Rennes), par un effet d'auréoles de croissance de la population et de l'emploi. Il faut noter le caractère limité de ces effets de métropole, qui ne se manifestent que très faiblement pour toute une série de villes moyennes à grandes (Lille, Nantes, Clermont, Nancy, Strasbourg, etc.).

A l'opposé, les communes classées à un faible niveau de performances correspondent à des zones rurales « interstitielles », au sens où elles ne se situent pas sous l'influence des grandes villes. Le centre de la France est ainsi largement concerné, de même que la zone des Pyrénées, alors que les Alpes sont nettement situées en classes favorables. Cette répartition n'est pas complètement étrangère à la « diagonale du vide », mais elle n'en suit pas non plus de très près la géographie, en raison de l'existence de zones plus diversifiées à partir du Morvan en direction du nord-est. Sur l'ouest, la carte rappelle que le cœur Bretagne et l'arrière-pays normands regroupent une forte proportion de communes en situation plutôt difficile qu'il faut distinguer de la dynamique régionale du Grand Ouest.

Des effets de revenu apparaissent sensibles au niveau de micro-régions singulières, en plus de la grande couronne parisienne : ce sont les aires de vignoble dans les grandes appellations (Champagne surtout, mais aussi Bourgogne, Alsace, Bordelais, quoique moins nettement dans ce dernier cas) et les régions frontalières (en Alsace, dans le nord des Alpes en contact avec la Suisse).

D'un point de vue plus global, un clivage Est-Ouest ressort de la projection cartographique, sur un mode assez nouveau qui est celui d'une géographie mosaïque dans la partie Est (et dans le grand Bassin Parisien) et d'une géographie en tâches dans la partie Ouest. Le Sud-Est est pour sa part caractérisé par la juxtaposition contrastée de communes ou de petits groupes de communes en situation très favorable avec leur exact opposé, en situation défavorable.

Carte 2 – Typologie des performances des communes



Classification des performances des communes (nombre de communes)

| | | |
|---|--|--------|
|  | 1. Performantes | (2790) |
|  | 2. Attractives | (4034) |
|  | 3. Croissance emplois | (3261) |
|  | 4. Revenus élevés | (3210) |
|  | 5. Performances incertaines | (9498) |
|  | 6. Faibles performances | (8264) |
|  | 7. Très faibles performances | (3330) |
|  | Hors champ (Unités urbaines > 50 000 hab.) | (2178) |

Sources : IGN 99, INSEE, DGI

Elaborée selon la méthodologie
CESAER du rapport « diagnostic
des espaces ruraux », nov. 2005

PARTIE III – RESULTATS DE L'ANALYSE PAR DOMAINE

Les principales caractéristiques de « performances » des communes appartenant au champ d'étude ont été mises en évidence dans la partie précédente de ce diagnostic. Il s'agit maintenant de rechercher des éléments explicatifs des différences de performances observées. Quatre domaines explicatifs seront analysés successivement dans cette partie : les dynamiques de population et l'accès aux services ; les dynamiques économiques ; l'action publique locale et enfin l'environnement. Cette analyse par domaine ouvrira des possibilités de croisements destinés à faire apparaître des profils explicatifs des performances observées. La mise en évidence de ces profils sera l'objet de la dernière partie du diagnostic.

III.1 – DOMAINE 1 : DYNAMIQUES DE POPULATION ET ACCES AUX SERVICES

Les dynamiques de population jouent un rôle considérable pour ouvrir des opportunités de développement aux territoires ruraux. Nous les abordons ici en distinguant trois plans d'analyse : celui des mobilités résidentielles ou quotidiennes tout d'abord ; celui des équipements et services locaux – participant à l'orientation des premières – ensuite ; celui de la dynamique sociale – en grande partie conséquence de la première – enfin.

Statistiques descriptives

La population totale des communes du champ d'étude s'élève à 28 M d'habitants en 1999, ce qui représente près de la moitié (47,9%) de la population de l'ensemble des communes françaises, qui est de 58,5 M (hors DOM-TOM). Son évolution démographique s'établit en moyenne annuelle à 0,42%, alors qu'elle est de 0,37% pour l'ensemble des communes. Le caractère rural de l'échantillon d'étude est sensible au niveau de la composition de ce bilan démographique, favorable au solde migratoire (0,45% alors que la valeur est nulle à l'échelle française) et au niveau de la densité de population : en moyenne de 66,6 habitants au km² dans l'échantillon, de 108 en moyenne française.

Tableau 11 – Variables de « dynamique de population » pour les communes du champ d'étude

| | Solde migratoire des actifs ayant un emploi 90-99 (a) | Solde migratoire des + de 60 ans 90-99 (b) | Indice de diversité sociale en 99 (c) | Taux de navette domicile travail en 99 (d) | Score d'équipement et de service du bassin de vie en 98 (note 0 à 20) (e) |
|------------------------------------|--|---|--|---|--|
| Moyenne | 0,3 | 0,02 | 2,6 | 70,11 | 14,97 |
| Ecart type | 0,79 | 0,38 | 0,8 | 16,56 | 5,14 |
| Médiane | 0,24 | 0 | 2,6 | 73,53 | 16 |
| Coefficients de corrélation | | | | | |
| (a) | 1.00000 | 0.13863 <.0001 | -0.25196 <.0001 | 0.22899 <.0001 | -0.01064 0.0484 |
| (b) | 0.13863 <.0001 | 1.00000 | -0.03725 <.0001 | -0.10670 <.0001 | 0.01828 0.0007 |
| (c) | -0.24142 <.0001 | -0.07386 <.0001 | 1.00000 | -0.14463 <.0001 | -0.08379 <.0001 |
| (d) | 0.22899 <.0001 | -0.10670 <.0001 | -0.25464 <.0001 | 1.00000 | -0.06597 <.0001 |
| (e) | -0.01064 0.0484 | 0.01828 0.0007 | -0.07520 <.0001 | -0.06597 <.0001 | 1.00000 |

Sources : INSEE, dont données fournies par le LASMAS (Centre Quételet), IC 98, SCEES

La corrélation est positive entre le solde migratoire des actifs et le taux de navette des actifs. Ce lien indique que les migrations résidentielles des actifs s'accompagnent d'une plus forte mobilité domicile-travail des résidents. Cette configuration reflète notamment la situation des zones périurbaines, qui voient des flux importants d'arrivées de nouveaux résidents des zones urbaines, ces derniers conservant leurs emplois dans les pôles. Ce qui est plus inattendu, c'est le lien négatif entre le solde migratoire des actifs et l'indice de diversité sociale, qui correspond au poids relatif des ouvriers et employés par rapport aux professions intermédiaires et supérieures. Cette relation atteste que ces flux migratoires concernent en premier lieu les cadres et les professions intermédiaires. Du point de vue de la dynamique sociale, les migrations d'actifs renforcent l'ouverture et la connexion de la société locale avec l'extérieur, mais lorsque ces flux sont concentrés sur des territoires spécifiques, ce mouvement entretient une sorte d'homogénéisation sociale puisqu'il concerne préférentiellement certaines catégories sociales. La littérature économique sur le capital social montre que la multiplication des liens avec l'extérieur peut constituer un atout pour le territoire, mais ces effets bénéfiques sur la dynamique sociale locale liés à la plus forte mobilité quotidienne peuvent être neutralisés par l'homogénéisation sociale liée au processus de ségrégation.

La corrélation est négative entre le taux de mobilité quotidienne des actifs résidant dans une commune et son niveau de services à la population. Elle traduit à nouveau une situation observée dans les communes périurbaines, attractives pour le logement bien que généralement plus faiblement dotées en services. Les mobilités quotidiennes vers la ville permettent aux populations de consommer les services aux pôles, limitant ainsi les retombées sur les communes de résidence des revenus disponibles, mais limitant aussi les besoins d'équipements et de services publics dans la commune de résidence. Ces effets de débordement sur l'usage des équipements et services publics posent souvent d'importants problèmes en matière de financement public (les usagers périurbains ne contribuant pas nécessairement au financement des équipements urbains), que l'intercommunalité peut permettre de résoudre.

Alors que les mouvements des actifs sont largement commandés par la localisation des emplois, les mouvements des non actifs renvoient à d'autres déterminants relativement

indépendants des premiers. La relation entre l'attractivité de population de plus de 60 ans et le score d'équipements et de services n'est pas linéaire : une analyse en composantes principales la fait apparaître, selon les axes, soit positivement, soit négativement corrélée. Un examen plus approfondi ne permet pas d'attribuer ces différences à une localisation différenciée du troisième âge et quatrième âge, le premier privilégiant les aménités et le second se rapprochant davantage des centres bien équipés. L'interprétation semble plutôt relever d'une différenciation spatiale, où, selon leur position ou attributs, les communes bien équipées seraient, ou non, attractives pour les personnes âgées.

Classification des communes dans le domaine « Dynamiques de population et accès aux services »

La méthode de classification ascendante hiérarchique aboutit à la construction de 8 classes de communes relativement homogènes du point de vue des variables du domaine (cf. tableau 12). Pour chacune, le caractère plus ou moins attractif (mesuré par le solde migratoire) est combiné avec le niveau d'équipement du bassin de vie et avec les critères sociaux (navettes et composition socio-professionnelle).

Tableau 12 – Caractéristiques des classes de dynamique de population

| | Nb com. (%) | Solde migr. actifs ayant un emploi | Solde migr. +60ans | Indice div. Sociale | Taux navettes | Score d'équipt et services |
|-----------------------------------|-------------|------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|
| 1.Très attractif actifs&retraités | 4267 (12) | 0,7 | 0,4 | 2,3 ^{##} | 65,0 ^{##} | 18,7 ^{##} |
| 2.Cadres attractif équipé | 3921 (11) | 0,6 | 0,0 | 1,8 ^{##} | 84,5 ^{##} | 19,7 ^{##} |
| 3.Cadres attractif non équipé | 3179 (9) | 0,7 | 0,0 | 2,1 ^{##} | 80,1 ^{##} | 6,7 ^{##} |
| 4.Moy. attractif équipé | 4778 (14) | 0,3 | -0,1 | 2,9 ^{##} | 75,9 ^{##} | 19,3 ^{##} |
| 5.Moy. attractif peu équipé. | 9725 (28) | 0,3 | 0,0 | 2,6 ^{##} | 68,6 ^{##} | 12,4 ^{##} |
| 6.Non attractif équipé | 4566 (13) | -0,3 | 0,0 | 2,8 ^{##} | 52,7 ^{##} | 18,2 ^{##} |
| 7.Non attractif non équipé | 2620 (8) | 0,0 | -0,2 | 3,2 ^{##} | 74,5 ^{##} | 8,0 ^{##} |
| 8.Non attractif populaire | 1331 (4) | -0,1 | 0,0 | 4,1 ^{##} | 61,7 ^{##} | 14,6 ^{##} |
| 9.Total | 34387 | 0,3 | 0,0 | 2,6 ^{##} | 70,1 ^{##} | 15,0 ^{##} |

^{##} écart-type < ½ moyenne, # écart-type < moyenne, sinon écart-type supérieur à la moyenne

Sources : INSEE, dont données fournies par le Centre Quételet ; IC 98, INSEE & SCEES

Trois groupes se distinguent en fonction de leur niveau d'attractivité résidentielle : un premier groupe de classes non attractives (6, 7 et 8) représente 25% des communes, un second groupe de classes moyennement attractives (4 et 5) représente 42% des communes et un troisième groupe de classes attractives (1, 2 et 3) représente 32% des communes. Au sein de ces groupes, les classes diffèrent par le niveau d'équipement et la diversité sociale de leurs communes.

Chaque classe de communes est décrite ci-dessous en s'appuyant sur les variables de classement (tableau ci-dessus) et les variables descriptives (cf. [annexe 5](#)), mais aussi sur l'observation de leur répartition géographique sur le territoire (carte 3). Un commentaire synthétique sur leur distribution géographique est ensuite présenté avec la carte de répartition des communes selon leur classe de rattachement.

Classe 1 – « Très attractif actifs & retraités » (12% des communes)

Communes bien équipées et très attractives pour les actifs et les retraités

Cette classe se distingue par sa forte attractivité pour les actifs (+0,7%/an) ainsi que pour la population de plus de 60 ans (+0,4%/an). La balance migratoire totale est même supérieure de 0,3 points à la somme du solde migratoire des actifs ayant un emploi et des retraités, indiquant la migration d'autres populations (chômeurs ou enfants). L'indice de diversité sociale est assez faible (2,3), indiquant une assez forte représentation des cadres et professions intermédiaires. La part des retraités dans la population est également très élevée (30% de la

population a plus de 60 ans). Ces communes disposent d'un très bon niveau de services à la population (score de 18,7, la moyenne étant de 15) et le taux de navetteur est faible (65%).

La densité de population est en moyenne assez faible (55,5 hab/km²). Les communes de cette classe se partagent entre l'espace périurbain (36,7%), légèrement sous-représenté par rapport à sa position dans le champ de l'étude, et l'espace rural sous influence urbaine (29,2%) et l'espace rural isolé (25,7%), tout deux légèrement surreprésentés. Les pôles ruraux et urbains sont représentés en proportions proches des moyennes du champ (5,2% et 3,2%).

Il semble qu'on se trouve ici en présence de communes disposant d'atouts importants en matière de qualité de vie, exerçant une force d'attraction très grande à la fois sur les retraités, les autres inactifs et les actifs qualifiés. Cette hypothèse est renforcée par le constat d'une densité de résidences secondaires très élevée (259 pour 1000 habitants contre une moyenne générale de 132). L'observation de la répartition géographique de ces communes (voir carte 3) facilite l'interprétation : elles sont relativement regroupées dans l'espace et appartiennent d'une part aux régions littorales et méridionales bénéficiant fortement de l'héliotropisme et d'autre part à de petites régions rurales peu denses ayant su compenser leur éloignement par rapport aux grands pôles par la valorisation de leurs aménités spécifiques. Les premières couvrent l'arrière pays niçois et marseillais, les zones d'Ajaccio et de Bastia, les côtes vendéennes et un morceau du littoral breton. Les secondes se situent dans le Morvan, le Limousin, le Lot, sur un arc de Pau à Florac en passant par Carcassonne et sur une large bande du Vaucluse aux Hautes-Alpes.

Classe 2 – « Cadres attractif équipé » (11% des communes)

Communes avec professions supérieures, bien équipées et attractives pour les actifs

Cette classe présente une forte attractivité pour les actifs (+0,6%/an) et une évolution nulle de son solde migratoire des plus de 60 ans. L'indice de diversité sociale est très faible (1,8), indiquant une très forte représentation des cadres et professions intermédiaires. Elle dispose d'un très bon niveau de services à la population (score de 19,7). Son taux de navetteur est très élevé (84,5%).

La densité de population est en moyenne très élevée (95 hab/km²). Les communes de cette classe appartiennent massivement à l'espace périurbain (83,9%), très fortement surreprésenté par rapport à sa position dans le champ de l'étude (43,4%). L'espace rural isolé et l'espace rural sous influence urbaine sont quasiment absents (respectivement 2,8% et 4,7% des communes de la classe contre 25,3% et 23,4% pour le champ). Les pôles urbains sont fortement représentés (5,3% contre 3%) et les pôles ruraux au contraire faiblement (3,3% contre 5,2%).

On a affaire à des communes qui tirent leur attractivité de leur localisation à la périphérie des grandes villes (de plus de 50 000 habitants) : elles permettent à de nombreux cadres et professions intermédiaires travaillant dans la ville centre de trouver de meilleures conditions de logement (prix fonciers, possibilité d'accès à la propriété). On retrouve ici le phénomène classique de périurbanisation bien expliqué par l'économie urbaine. Dans certains cas, ce desserrement de population peut s'accompagner d'un desserrement de l'emploi, certaines de ces communes se constituant en centres secondaires de services et d'emplois, petits pôles urbains à proximité et sous la domination des grands pôles urbains.

Classe 3 – « Cadres attractif non équipé » (9% communes)

Communes avec professions supérieures, très peu équipées et attractives pour les actifs

Cette classe présente une forte attractivité pour les actifs (+0,7%/an) et une évolution nulle de son solde migratoire des plus de 60 ans. La balance migratoire totale est supérieure de 0,3 points au solde migratoire des actifs ayant un emploi, indiquant la migration d'autres populations (enfants ou chômeurs). L'indice de diversité sociale est faible (2,1). Elle dispose

d'un très faible niveau de services de proximité (score de 6,2). Son taux de navetteur est très élevé (80,1%).

Comme pour la classe précédente, la densité de population est en moyenne élevée (86,2 hab/km²). Les communes de cette classe appartiennent massivement à l'espace périurbain (80,8%), tandis que l'espace rural sous influence urbaine et surtout l'espace rural isolé sont très fortement sous-représentés (15,1% et 3,4% des communes de la classe contre 25,3% et 23,4% pour l'ensemble du champ). Les pôles urbains (0,1%) et ruraux (0,6%) sont quasiment inexistantes.

Ce sont des communes attractives pour les actifs du fait de leur localisation à la périphérie des grandes villes (de plus de 50 000 habitants). Elles se distinguent de la classe précédente par leur faible niveau de services à la population, malgré une forte densité de population. Celui-ci ne dissuade pourtant pas l'installation des actifs car ces derniers profitent des services et surtout des emplois situés dans la ville centre où ils se rendent quotidiennement. On retrouve ici le phénomène de « débordement » ou « d'externalité géographique » expliqué par l'économie publique locale : les biens publics locaux financés par la population de la ville centre sont consommés également par les habitants de sa périphérie.

Classe 4 – « Moyennement attractif équipé » (14% des communes)

Communes bien équipées, moyennement attractives pour les actifs

Cette classe présente une attractivité moyenne pour les actifs (+0,3%/an) et un départ de retraités (-0,1%/an). Elle dispose d'un très bon niveau de services à la population (19,3). Son taux de navetteur est assez élevé (75,9%). L'indice de diversité sociale y est assez élevé (2,9).

La densité de population est en moyenne assez faible (52,7 hab/km²). L'espace périurbain est légèrement surreprésenté (49,8% des communes de la classe contre 43,4% pour l'ensemble du champ) et l'espace rural sous influence urbaine est représenté dans une proportion proche de sa situation dans l'ensemble du champ (24% contre 25,3%). L'espace rural isolé est sous-représenté (16,4% contre 23,4%). Les pôles ruraux sont bien représentés (6,6%) et les pôles urbains moyennement (3,3%).

Les communes de cette classe appartiennent en majorité à l'espace périurbain ou rural sous influence urbaine, mais au regard de la répartition géographique sur le territoire national (voir carte ci-dessous), on constate qu'elles se situent rarement à proximité de pôles urbains importants (de plus de 50.000 habitants). Elles appartiennent donc pour la plupart à un espace périurbain situé autour de petits pôles urbains, et bénéficient peut-être d'un effet très localisé de desserrement urbain. Elles sont peu denses mais mieux dotées en services que les communes périurbaines de la classe précédente.

Classe 5 – « Moyennement attractif peu équipé » (28% des communes)

Communes peu équipées, moyennement attractives pour les actifs

Cette classe présente une attractivité moyenne pour les actifs (+0,3%/an) et un solde migratoire nul de la population de plus de 60 ans. Le niveau de services à la population est assez faible (12,4). Les valeurs sont moyennes relativement à la population d'étude pour le taux de navetteurs (68,6%) et l'indice de diversité sociale dans la population (2,6).

La densité de population est moyenne (65,7 hab/km²). L'espace rural sous influence urbaine et l'espace rural isolé sont surreprésentés (31,4% et 26,6% contre 25,3% et 23,4%), tandis que l'espace périurbain est sous-représenté (33,7% contre 43,4%). Les pôles ruraux sont bien représentés (6,6%) et les pôles urbains moyennement (3%).

L'attractivité de ces communes peut trouver une explication au regard de leur situation géographique (voir carte ci-dessous) : on constate une localisation en large couronne autour mais à distance des grands pôles urbains (de plus de 50.000 habitants). Plus éloignées des

grandes villes, ces communes bénéficieraient malgré tout de leur position et en tireraient leur dynamique migratoire positive. Ce phénomène n'est toutefois pas encore massif et les caractéristiques de ces communes demeurent « rurales » : population faiblement qualifiée, densité de population moyenne et faible taux de navetteurs.

Classe 6 – « Non attractif équipé » (13% des communes)

Communes bien équipées et peu attractives

Les communes de cette classe connaissent une forte fuite d'actifs (-0,3%/an) et aucun apport migratoire de retraités. Elles disposent pourtant d'un très bon niveau de services (18,2). Le taux de navetteurs est très faible (52,7%). L'indice de diversité sociale est assez élevé (2,8).

La densité de population est élevée (74,6 hab/km²), avec une extrême variabilité intercommunale. Les communes de cette classe appartiennent majoritairement à l'espace rural isolé (44,1%). L'espace rural sous influence urbaine est moyennement représenté (29,4%). L'espace périurbain est largement sous-représenté (14%). Les pôles urbains et ruraux sont fortement surreprésentés (5,2% et 7,4% contre 3% et 5,2%)

On trouve dans cette classe des communes principalement rurales ne bénéficiant ni des dynamiques positives liés à la proximité géographique d'un grand pôle urbain, ni d'une attractivité particulière liée à la valorisation de ressources spécifiques. Elles subissent en outre l'exode de leur population. Leur très bon niveau de services à la population ne constitue pas en soit un facteur d'attractivité déterminant. Il se maintient probablement du fait d'une densité de population encore élevée et d'une certaine inertie par rapport aux tendances démographiques mais on peut penser qu'il va se dégrader rapidement si ces dernières ne s'inversent pas. Au niveau de la répartition géographique (voir la carte ci-dessous), on constate que ces communes se localisent fréquemment le long des « frontières régionales ». L'éloignement de ces zones des pôles administratifs et économiques de leurs régions pourrait expliquer en partie ce phénomène. On pourrait s'interroger aussi sur d'éventuelle difficulté de coopération interrégionale. Toutefois, certaines régions sont aussi touchées en plein cœur par l'absence d'attractivité : c'est particulièrement le cas en Champagne-Ardenne, de la Bretagne. L'absence d'attractivité du centre de la Corse, de certaines parties des Alpes et des Pyrénées s'explique en premier lieu par leur enclavement.

Classe 7 – « Non attractif non équipé » (8% des communes)

Communes très peu équipées et peu attractives

Les communes de cette classe ne bénéficient d'aucun apport migratoire de population active et subissent une perte de retraités par migration (-0,2%/an). Elles disposent d'un très faible niveau d'équipement en services de proximité (8). Le taux de navetteur est moyen (74,5%). L'indice de diversité sociale est élevé (3,2), indiquant une assez forte proportion d'ouvriers et d'employés dans la population.

La densité de population est faible en moyenne (45,7 hab/km²). L'espace rural sous influence urbaine est assez fortement surreprésenté (32,8% contre 25,3% pour l'ensemble du champ). L'espace périurbain (43%) et l'espace rural isolé (22,3%) sont représentés dans des proportions moyennes. Les pôles ruraux (2,3%) et les pôles urbains surtout (0,3%) sont très faiblement représentés.

Ces communes cumulent les handicaps et subissent un exode important. Comme celles de la précédente classe, elles ne bénéficient ni des dynamiques positives liées à la proximité géographique d'un grand pôle urbain, ni d'une attractivité particulière liée à la valorisation de ressources spécifiques. Elles ont en outre d'un très faible niveau de services, qu'on peut certainement imputer en partie à leur très faible densité de population. On les retrouve plutôt dans la moitié Nord de la France où elles sont assez dispersées dans l'espace.

Classe 8 – « Populaire-non attractif » (4% des communes)

Communes très populaires, moyennement équipées et peu attractives

Cette classe présente une légère fuite d'actifs (-0,1%/an) et aucun apport net de retraités. Elle dispose d'un niveau moyen de services de proximité (score de 14,6). L'indice de diversité sociale est très fort (4,1), indiquant une très forte représentation des ouvriers et employés. Le taux de navetteur est faible (61,7%).

La densité de population est très faible en moyenne (40,4 hab/km²). Les communes de cette classe appartiennent massivement à l'espace rural isolé (57,2%). L'espace rural sous influence urbaine est bien représenté également (28%). L'espace périurbain est au contraire quasiment inexistant (7,9%). Les pôles ruraux sont bien représentés (6,3%) alors que les pôles urbains sont quasi absents (0,6%).

Cette classe semble regrouper les facteurs de fragilité. Elle est composée de communes rurales très peu denses et continuant encore à se vider, avec une population très faiblement qualifiée. Leur répartition géographique (voir la carte ci-dessous), fait apparaître une organisation en petites régions. Les plus grandes d'entre elles se trouvent au Nord Est (à la frontière de la Lorraine et de la Champagne) et au Nord Ouest (en Bretagne). Les autres, plus dispersées, se rencontrent au Centre et dans toute la moitié Ouest de la France. Comme pour les communes de la classe 6, on peut supposer que leur faible niveau de services a en partie une explication historique et bénéficie d'une certaine inertie par rapport aux tendances démographiques mais qu'il va se dégrader rapidement si ces dernières ne s'inversent pas.

Synthèse des commentaires sur la répartition géographique des communes selon leur classe de rattachement

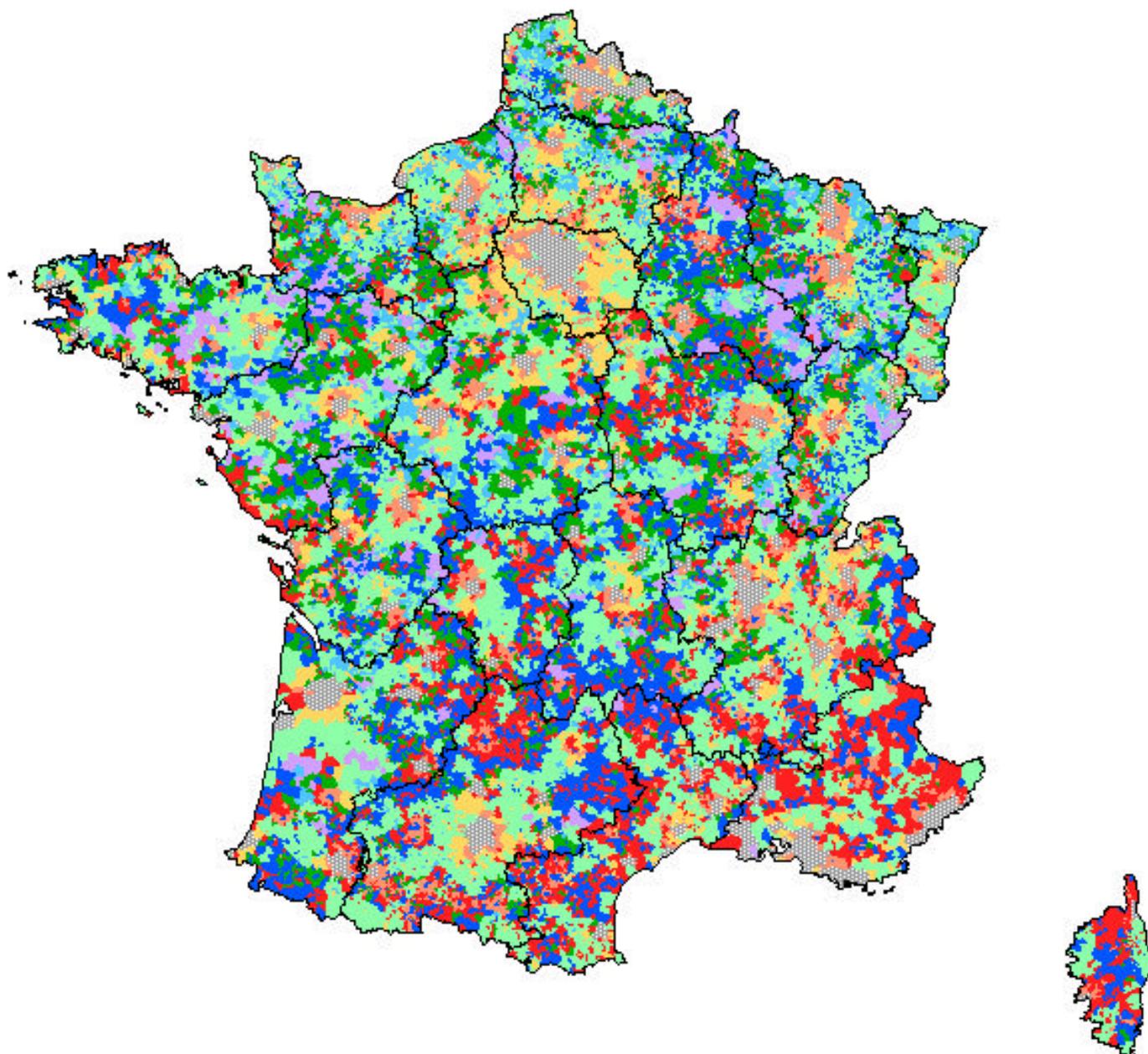
La géographie des classes de communes, pour ce qui concerne le domaine « Dynamique de population » (cf. carte 3), croise les constats habituels portés sur la démographie des espaces ruraux mais révèle aussi des traits moins fréquemment visualisés en termes d'attractivité.

Les couronnes urbaines sont attractives en toute région, avec une portée de l'effet de desserrement urbain qui varie selon la taille de la ville, mais aussi selon le contexte régional. Deux situations communales sont à relever dans ces aires périurbaines : l'une qui correspond à des communes insérées dans des bassins de vie à fort équipement en services à la population, l'autre à des bassins de vie peu dotés. Dans les deux cas, ces espaces sont marqués par une forte présence des professions intermédiaires et supérieures, dont on peut supposer qu'ils constituent la population de navetteurs travaillant à la ville. Après la première couronne attractive, généralement assez resserrée autour de la ville centre, apparaît fréquemment une seconde couronne bien plus large de communes « moyennement attractives et peu équipées », qui bénéficient de leur situation malgré un faible niveau de services.

En dehors des zones urbaines, les attractions méridionale et littorale sont notables et connues, mais on peut pointer l'effet mosaïque qui atteste, dans les zones concernées, d'une assez grande variabilité des situations locales. De plus, la répartition en contexte rural de situations communales positives met en lumière l'attractivité de petites régions à vocation touristique en bordure du Massif Central, dans le Morvan, etc.

Quant aux zones non attractives, on découvre une localisation fréquente le long des « frontières régionales ». L'éloignement de ces zones des pôles administratifs et économiques de leurs régions pourrait expliquer en partie ce phénomène. On pourrait s'interroger aussi sur d'éventuelles difficultés de coopération interrégionale. Toutefois, certaines régions sont aussi touchées en plein cœur par l'absence d'attractivité : c'est particulièrement le cas en Champagne-Ardenne et en Bretagne.

Carte 3 - Classification des dynamiques de population et d'accès aux services



Classification de la dynamique de population
(nombre de communes)

| | | |
|---|--|--------|
| ■ | 1. Très attractif actif&retraités | (4267) |
| ■ | 2. Cadres attractif équipé | (3921) |
| ■ | 3. Cadres attractif non équipé | (3179) |
| ■ | 4. Moy. attractif équipé | (4778) |
| ■ | 5. Moy. attractif peu équipé | (9725) |
| ■ | 6. Non attract. équipé | (4566) |
| ■ | 7. Non attractif non équipé | (2620) |
| ■ | 8. Non attractif populaire | (1331) |
| ■ | Hors champ (Unités urbaines > 50 000 hab.) | (2178) |

Sources : IGN99, INSEE, IC 98, SCEES

Elaborée selon la méthodologie
CESAER du rapport « diagnostic
des espaces ruraux », nov. 2005

III.2 – DOMAINE 2 : DYNAMIQUES D'ACTIVITES

L'étendue de ce domaine économique conduit à le traiter en trois sous-domaines d'analyse complémentaires : les structures économiques, le marché local du travail, le fonctionnement économique. Nous les abordons successivement ci-après.

III.2.1 – Sous-domaine des « Structures économiques »

Les structures économiques constituent une dimension essentielle de l'analyse de l'évolution des espaces ruraux. Elles sont caractérisées ici à partir de l'observation de la composition sectorielle des emplois à l'échelle des bassins de vie, en reprenant la méthode de l'étude DATAR (2003) sur les bassins de vie¹¹.

Statistiques descriptives

La composition sectorielle des emplois localisés dans les communes étudiées est identique à celle des bassins de vie de l'étude de la DATAR (2003), avec une position majoritaire des secteurs de l'économie résidentielle (54% des emplois, un résultat assez homogène pour l'ensemble des communes -l'écart type est faible- qui contraste avec la variabilité très importante des spécialisations touristiques mises en évidence par la capacité d'accueil). Le caractère rural du champ d'étude est toutefois marqué : l'emploi agricole y représente 10% des emplois, alors que le taux est de 4% au niveau français ; de même, en incluant les industries agroalimentaires, la sphère agri-alimentaire représente 14,9% des emplois alors que le taux est de 6,9% au niveau français. La spécialisation relative de l'espace rural -par rapport aux villes- dans le secteur industriel (au sens strict, sans les services aux entreprises) apparaît également à travers une proportion de 34% des emplois dans ce secteur contre 30% au niveau français¹².

Tableau 13 – Variables de structures économiques pour les communes du champ d'étude

| | Part de l'emploi résidentiel dans l'emploi total (a) | Part de l'emploi de la sphère agri-alimentaire dans l'emploi total (b) | Capacité d'accueil touristique (nbre équiv-lit / 1000hab.) (c) |
|------------------------------------|---|---|---|
| Moyenne | 53,88 | 14,92 | 282,13 |
| Ecart type | 9,84 | 9,41 | 1380,21 |
| Médiane | 54,56 | 13,31 | 28,86 |
| Coefficients de corrélation | | | |
| (a) | 1.00000 | -0.37523 <.0001 | 0.13629 <.0001 |
| (b) | -0.37523 <.0001 | 1.00000 | -0.03131 <.0001 |
| (c) | 0.13629 <.0001 | -0.03131 <.0001 | 1.00000 |

Sources : INSEE, IC 98

¹¹ Cf. [annexe 1](#)

¹² Rappelons que l'évolution des effectifs industriels entre 90 et 99 est nettement plus favorable dans le rural -entendu au sens large (EDR et couronnes périurbaines) - que dans les villes, avec une progression de 6% dans les communes périurbaines et une perte limitée à 5 % dans l'espace à dominante rurale contre une perte de 16 % dans les communes urbaines.

Les liaisons attendues entre les variables sont transcrites par les valeurs et signes du coefficient de corrélation. La part de l'emploi résidentiel dans l'emploi total et celle de l'emploi dans la sphère agri-alimentaire sont corrélés négativement par construction puisqu'il s'agit de parts relatives (la troisième sphère d'emploi étant celle de l'industrie au sens large, hors IAA mais avec les services aux entreprises). La part de l'emploi résidentiel est corrélée positivement et de manière significative avec la capacité d'accueil touristique : on peut penser que les territoires attractifs pour le tourisme offrent également des cadres de vie propices à susciter une attractivité résidentielle.

Classification des communes dans le sous-domaine des « Structures économiques »

La classification est établie selon une méthodologie différente de celle adoptée pour les autres classifications de cette étude. Elle reprend, avec une légère simplification, le principe de construction de classe adopté par l'INSEE pour analyser l'orientation économique des bassins de vie. Les classes sont construites à partir de seuils de part d'emploi dans l'emploi total des différents « secteurs » d'emploi distingués : le secteur agri-alimentaire (production agricole et industries agroalimentaire), le secteur industriel (au sens large avec services aux entreprises mais hors IAA), le secteur résidentiel. La capacité d'accueil touristique (hébergement marchand) est également prise en compte. La [seconde annexe](#) du rapport expose en détail cette méthodologie. Huit classes de communes sont finalement distinguées.

Tableau 14 – Caractéristiques des classes de structures économiques

| Nom des classes (classes Datar, 2003) | Nbre com. (%) | Part emploi résidentiel | Part emploi agri-alim | Part emploi agricole | Part emploi agroalim | Part emploi indus. | Degré spécialis. indus. | Cap. accueil touristiq |
|--|---------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| 1.Agri-alim. tendance agri. (Aag) | 1935 (6) | 44 | 35,6 | 28,8 | 6,8 | 20,4 | 0,4 | 175,1 |
| 2.Agri-alim. tendance IAA (Aal) | 632 (2) | 40,9 | 36,5 | 13,1 | 23,4 | 22,6 | 0,4 | 156,3 |
| 3.Diversifiée (Div.) | 1519 (4) | 46,3 | 23,5 | 16,9 | 6,6 | 30,3 | 0,4 | 122,8 |
| 4.Industrie spécialisée (Iisp+Isp) | 2729 (8) | 40,9 | 12,6 | 9,4 | 3,2 | 46,5 | 0,7 | 149,1 |
| 5.Industrie non spécialisée (Iinsp+) | 4747 (14) | 43,4 | 13 | 8,7 | 4,3 | 43,6 | 0,3 | 162,4 |
| 6.Résidentiel (R) | 11726 (34) | 61 | 12,4 | 9 | 3,5 | 26,6 | 0,3 | 224,7 |
| 7.Résidentiel tourist. (R T) | 2042 (6) | 65,7 | 14,3 | 11,2 | 3,1 | 20 | 0,5 | 2006,6 |
| 8.Résidentiel + autres éco. (R+A &) | 9057 (26) | 55,6 | 12,7 | 9,4 | 3,3 | 31,7 | 0,3 | 128,9 |
| 9.Total | 34387 | 53,9 | 14,9 | 10,7 | 4,2 | 31,2 | 0,4 | 282,1 |

Sources : RP, INSEE ; IC 98, INSEE & SCEES

Pour chacune de ces classes, une orientation prépondérante est mise en avant, sur le registre productif (classes 1, 2, 4 et 5 regroupant 30% des communes) ou résidentiel (classes 6, 7 et 8 regroupant 66% des communes), sachant qu'une situation relativement équilibrée, très minoritaire cependant, est également discernée (classe 3, regroupant 4% des communes).

Chaque classe de communes est décrite ci-dessous en s'appuyant sur les variables de classement (tableau ci-dessus) et les variables descriptives (cf. [annexe 6](#)). Un commentaire

synthétique sur leur distribution géographique est ensuite présenté avec la carte de répartition des communes selon leur classe de rattachement.

Classe 1 – « Economie agri-alimentaire à tendance agricole » (6% des communes)

La première classe regroupe des communes appartenant à des bassins de vie dont l'économie se distingue par une représentation très forte du secteur agri-alimentaire (35,6% contre une moyenne générale de 14,9%), ce dernier étant dominé très fortement par les emplois directement liés à l'activité de production agricole (28,8% pour 6,8% d'emplois dans les industries agroalimentaires). Le secteur résidentiel est assez faiblement représenté (44% contre une moyenne générale de 53,9%), de même que le secteur industriel (20,4% contre une moyenne générale de 31,2%). Ce dernier présente un degré de spécialisation moyen (le secteur industriel le plus important pèse 40% des emplois industriels). L'économie est par ailleurs peu tournée vers le tourisme (capacité d'accueil de 175 équivalents-lits pour 1000 habitants).

Les communes de cette classe se trouvent pour plus de la moitié d'entre elles dans l'espace rural isolé (54,3%), qui se trouve donc très fortement surreprésenté (il regroupe seulement 23,4% de l'ensemble des communes de la zone d'étude). Un autre tiers se trouve dans l'espace rural sous influence urbaine (32,3% contre 25,3% pour l'ensemble des communes). L'espace périurbain est très fortement sous-représenté dans cette classe (9,3% contre 43,3%) et dans une moindre mesure les pôles ruraux (3,7% contre 5,2%) et urbains (0,4% contre 2,7%).

Classe 2 – « Economie agri-alimentaire à tendance agroalimentaire » (2% des communes)

Cette seconde classe regroupe des communes appartenant à des bassins de vie dont l'économie se distingue par une représentation très forte du secteur agri-alimentaire (36,5% contre une moyenne générale de 14,9%), mais dominé cette fois très fortement par les emplois dans les industries agroalimentaires (23,3% contre 13,1% dans les activités de production agricoles). Le secteur résidentiel est faiblement représenté (40,9% contre une moyenne générale de 53,9%), de même que le secteur industriel (22,6% contre 31,2%). Ce dernier présente un degré de spécialisation moyen (le secteur industriel le plus important pèse 40% des emplois industriels). L'économie est par ailleurs peu tournée vers le tourisme (capacité d'accueil de 156 équivalents-lits pour 1000 habitants).

Plus des deux tiers des communes de cette classe se situent dans l'espace à dominante rurale. L'espace rural isolé et à l'espace rural sous influence urbaine sont largement surreprésentés (respectivement 39,7% des communes de cette classe contre 23,4% de l'ensemble des communes du champ et 31,5% contre 25,3%). Les pôles ruraux sont également très fortement surreprésentés (9,5% contre 5,2%). Les communes appartenant à l'espace périurbain et les pôles urbains se trouvent par contre sous-représentés dans cette classe (respectivement 19% contre 43,3% et 0,3% contre 2,7%).

Classe 3 – « Economie diversifiée » (4% des communes)

Cette classe présente une économie diversifiée, dans laquelle les secteurs agri-alimentaires, industriels et résidentiels représentent chacun une part importante des emplois. Le secteur agri-alimentaire est bien développé et pèse près d'un quart des emplois (23,5% contre une moyenne générale de 14,9% pour l'ensemble des communes de la zone d'étude), avec des industries agroalimentaires en proportion relativement importante (6,6% des emplois contre 4,2%) mais surtout une activité de production très présente (16,9% contre 10,7%). Le secteur industriel est représenté dans des proportions moyennes et compte pour près d'un tiers des emplois, avec un degré de spécialisation moyen (le secteur industriel le plus important pèse 40% des emplois industriels). Le secteur résidentiel est légèrement sous-représenté par rapport à la moyenne générale mais demeure tout de même prépondérant (46,3% des emplois

contre 53,9%). L'économie est très peu tournée vers le tourisme (capacité d'accueil de 123 et 72,6 équivalents-lits pour 1000 habitants).

Plus des deux tiers des communes de cette classe se situent dans l'espace à dominante rurale. Elles se retrouvent principalement dans l'espace rural sous influence urbaine (36,3%) et dans l'espace rural isolé (30,3%). Elles sont présentes également dans l'espace périurbain (27,6%), bien qu'il soit largement sous-représenté par rapport à la moyenne de l'ensemble de la zone d'étude (43,4%). Une faible proportion des communes relève de la catégorie des pôles ruraux (3,9%), comme des pôles urbains (2%), deux catégories légèrement sous-représentées ici (respectivement 5,2% et 2,7% en moyenne pour l'ensemble de la zone d'étude).

Classe 4 – « Economie industrielle spécialisée » (8% des communes)

Cette classe présente une économie marquée par un secteur industriel très fort qui emploie près de la moitié des actifs (46,5% contre 31,2% des actifs de l'ensemble de la zone d'étude). Le secteur industriel le plus important pèse 70% des emplois industriels du bassin de vie auquel appartient une commune de cette classe. Le secteur résidentiel est faiblement représenté (40,1% contre 53,9% pour l'ensemble de la zone d'étude), ainsi que le secteur agri-alimentaire (12,6% contre 14,9%). L'économie est par ailleurs peu tournée vers le tourisme (capacité d'accueil de 149 équivalents-lits pour 1000 habitants).

Près des deux tiers des communes de cette classe se situent dans l'espace à dominante rurale. Elles se situent dans l'espace rural sous influence urbaine (25,7%) et dans l'espace rural isolé (29,2%). L'espace périurbain (34,2%) est le plus fortement représenté dans la classe mais il demeure largement sous-représenté par rapport à la moyenne dans l'ensemble de la zone d'étude (43,4%). Par ailleurs, les pôles ruraux sont fortement surreprésentés (10,2% des communes de cette classe contre 5,2% pour l'ensemble de la zone d'étude), tandis que les pôles urbains sont fortement sous-représentés dans cette classe (0,7% contre 2,7%).

Classe 5 – « Economie industrielle non spécialisée » (14% des communes)

Cette classe présente une économie marquée par un secteur industriel très fort qui emploie 43,6% des actifs (contre 31,2% des emplois de l'ensemble de la zone d'étude). En moyenne, le secteur industriel le plus important ne pèse que 30% des emplois industriels du bassin de vie auquel appartient une commune de cette classe. Le secteur résidentiel est faiblement représenté (43,4% contre 53,9% pour l'ensemble de la zone d'étude), ainsi que le secteur agri-alimentaire (13% contre 14,9%). L'économie est par ailleurs peu tournée vers le tourisme (capacité d'accueil de 162 équivalents-lits pour 1000 habitants).

Les communes de cette classe se situent en majorité dans l'espace périurbain (43,8%) et dans le rural sous influence urbaine (28,5%). Elles se rencontrent également dans l'espace rural isolé (17,1%), mais ce dernier est cette fois sous-représenté par rapport à son poids dans l'ensemble la zone d'étude (23,4%). Les pôles ruraux et les pôles urbains sont par contre légèrement surreprésentés dans cette classe (respectivement 7,3% des communes de cette classe contre 5,2% pour l'ensemble de la zone d'étude et 3,3% contre 2,7%).

Classe 6 – « Economie résidentielle » (34% des communes)

Cette classe présente une économie marquée par un secteur résidentiel fort qui emploie en moyenne 61% des actifs. Le secteur agri-alimentaire est faiblement représenté (12,4% contre 14,9% pour l'ensemble de la zone d'étude), ainsi que le secteur industriel (26,6% contre 31,2%). Le secteur industriel le plus important pèse 30% des emplois industriels du bassin de vie. L'économie est peu tournée vers le tourisme (capacité d'accueil de 224 équivalents-lits pour 1000 habitants).

Les communes de cette classe se situent pour près de la moitié d'entre elles dans l'espace périurbain (48,9%), qui se trouve largement surreprésenté (43,4% des communes pour l'ensemble de la zone d'étude). Elles se rencontrent ensuite dans le rural sous influence

urbaine (25,7%) et dans l'espace rural isolé (18%), ce dernier étant sous-représenté par rapport à son poids dans l'ensemble la zone d'étude (23,4%). Les pôles ruraux sont également sous-représentés (4,3% des communes de cette classe contre 5,2% pour l'ensemble de la zone d'étude), tandis que les pôles urbains sont surreprésentés dans cette classe (3,1% contre 2,7%).

Classe 7 – « Economie résidentielle et touristique » (6% des communes)

Cette classe présente une économie marquée par un secteur résidentiel extrêmement fort combiné au tourisme (capacité d'accueil de 2006 équivalents-lits pour 1000 habitants). Le secteur industriel est très faiblement développé (20% des emplois contre 31,2% pour l'ensemble de la zone d'étude) et plutôt spécialisé (le secteur industriel le plus important pèse 50% des emplois industriels du bassin de vie). Le secteur agri-alimentaire est représenté dans une proportion moyenne (14,3% contre 14,9% pour l'ensemble de la zone d'étude), avec un contraste entre des activités de production agricole assez développées (11,2% des emplois contre 10,7% pour l'ensemble de la zone d'étude) et une industrie agroalimentaire au contraire peu développée (3,3% contre 4,2%).

Trois quart des communes de cette classe se trouvent dans l'espace à dominante rurale. Elles se trouvent pour plus de la moitié d'entre elles dans l'espace rural isolé (52,3%), qui se trouve donc très fortement surreprésenté (il regroupe seulement 23,4% de l'ensemble des communes de la zone d'étude). Un autre quart se trouve dans l'espace rural sous influence urbaine (23,8% contre 25,3% pour l'ensemble des communes). L'espace périurbain est très fortement sous-représenté dans cette classe (9,9% des communes de cette classe contre 43,3% pour l'ensemble de la zone d'étude). Les pôles ruraux et les pôles urbains sont par contre surreprésentés dans cette classe (respectivement 9,9% des communes de cette classe contre 5,2% pour l'ensemble de la zone d'étude et 3,3% contre 2,7%).

Classe 8 – « Economie résidentielle à base industrielle ou agri-alimentaire » (26% des communes)

Cette classe présente une économie marquée par un secteur résidentiel assez fort qui emploie 55,6% des actifs. Le secteur industriel est représenté dans des proportions moyennes (31,7% des emplois contre 31,2% pour l'ensemble de la zone d'étude) avec un niveau de spécialisation moyen (le secteur industriel le plus important pèse 30% des emplois industriels du bassin de vie). Le secteur agri-alimentaire est faiblement représenté (12,7% contre 14,9% pour l'ensemble de la zone d'étude). L'économie est peu tournée vers le tourisme (capacité d'accueil de 129 équivalents-lits pour 1000 habitants). Ces proportions sont en moyenne semblables à celles de la classe 6, mais contrairement à cette dernière dont les structures correspondent effectivement à ces valeurs moyennes, cette classe regroupe deux types de structures distinctes : des économies résidentielles et industrielles d'une part (l'emploi industriel représente plus d'un tiers des emplois), et des économies résidentielles et agri-alimentaires d'autre part (l'emploi agri-alimentaire représente plus d'un sixième de l'emploi total et rejoint ou dépasse l'emploi industriel).

Les communes de cette classe se situent pour plus de la moitié d'entre elles dans l'espace périurbain (57,9%), qui se trouve très fortement surreprésenté (43,4% des communes pour l'ensemble de la zone d'étude). Elles se rencontrent ensuite dans le rural sous influence urbaine (19,5%) et dans l'espace rural isolé (16,5%), ces deux espaces étant sous-représentés par rapport à leurs poids dans l'ensemble la zone d'étude (25,3% et 23,4%). Les pôles ruraux sont également sous-représentés (3,1% des communes de cette classe contre 5,2% pour l'ensemble de la zone d'étude), tandis que les pôles urbains sont surreprésentés dans cette classe (3,1% contre 2,7%).

Commentaires sur la répartition spatiale des communes selon leur classe de rattachement

Les structures d'activités orientées sur l'agriculture et sur le tourisme sont caractéristiques des zones rurales, sans que cela exclue pour ces zones des spécialisations locales sur des productions qui ne sont pas liées à ces secteurs ou qui bénéficient de la présence d'un marché local important. C'est dans le Grand Ouest (cf. carte 4) que l'économie demeure fréquemment structurée sur une base agri-alimentaire, et de manière plus ponctuelle en différents endroits de la France rurale, dans le Centre ou l'Est. Sans surprise, la Bretagne apparaît comme la région agroindustrielle par excellence, les quelques autres poches de fort développement des IAA étant dispersées dans le reste de la France à l'exception du Sud-Est (dans la zone du vignoble champenois, dans le département des Vosges autour de Vittel et de Contrexville, dans la zone de production du Roquefort, etc.).

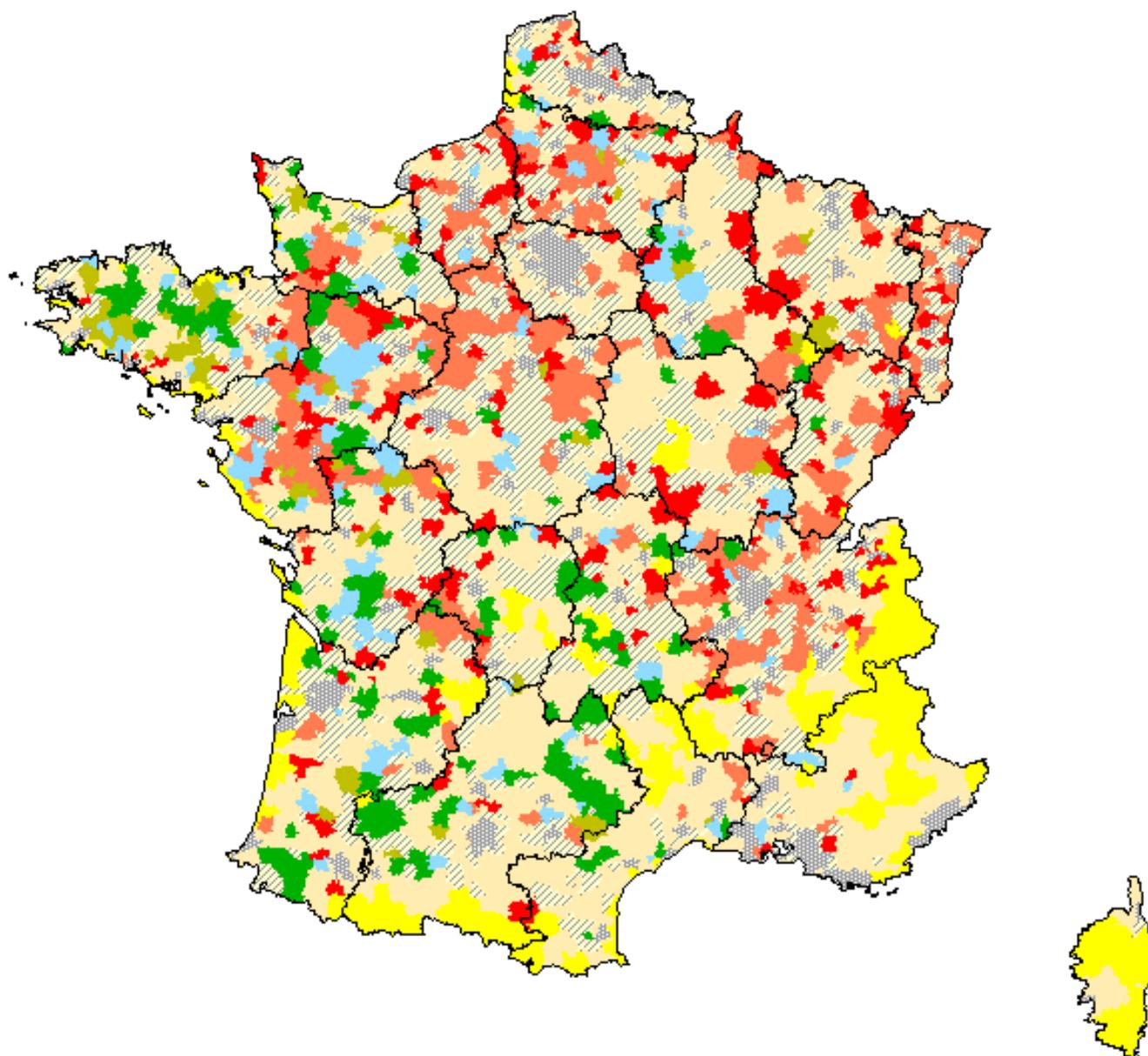
De façon assez complémentaire spatialement, l'appui des économies locales sur l'activité touristique est marqué dans les communes du grand Sud-Est : cela comprend les Cévennes, la Drôme provençale et les Alpes, la bordure littorale méditerranéenne et la Corse. Ce type de développement économique concerne également le littoral atlantique et les Pyrénées, ainsi que quelques poches sur la diagonale du vide qui traverse la Dordogne, la Corrèze, le Cantal, l'Allier, la Nèvre, la Haute-Marne et les Vosges.

Les spécialisations industrielles se retrouvent dans la moitié septentrionale de la France. Elles se concentrent particulièrement dans les Pays de la Loire et ses abords, une couronne entourant l'île de France (Nord de la région Centre, Haute-Normandie et Picardie), à l'Est dans un axe formé par la région Rhône-Alpes, la Franche-Comté, l'Est de la Bourgogne, le Sud de la Champagne Ardenne et de la Lorraine et l'Alsace.

Les économies diversifiées sont peu nombreuses et dispersées sur pratiquement l'ensemble du territoire national. Seules les régions Alsace, Lorraine et l'Île-de-France ne présentent pas de telles structures économiques.

Les économies fortement résidentielles constituent la trame de fond de l'économie nationale. La grande majorité des communes (60%) appartiennent à un bassin de vie à dominante résidentielle et toutes les régions sont marquées par cette structure économique. Les économies résidentielles à base industrielle ou agri-alimentaire sont plus dispersées que les économies strictement industrielles ou agri-alimentaires, mais la spécialisation industrielle se retrouve également plus fortement dans la partie Nord et Est de la France et la spécialisation agri-alimentaire dans la partie Sud et Ouest (se reporter à DATAR, 2003 pour plus de détails).

Carte 4 – Classification des structures économiques des communes



Classification de la structure économique des communes
(nombre de communes)

| | | |
|---|--|---------|
| ■ | 1. Agri-alim. tendance agri. | (1935) |
| ■ | 2. Agri-alim. tendance IAA | (632) |
| ■ | 3. Diversifiée | (1519) |
| ■ | 4. Industrie spécialisée | (2729) |
| ■ | 5. Industrie non spécialisée | (4747) |
| ■ | 6. Résidentiel | (11726) |
| ■ | 7. Résidentiel touristique | (2042) |
| ■ | 8. Résidentiel + autres éco. | (9057) |
| ■ | Hors champ (Unités urbaines > 50 000 hab.) | (2178) |

Sources : IGN99, INSEE, IC 98

Elaborée selon la méthodologie
CESAER du rapport « diagnostic
des espaces ruraux », nov. 2005

III.2.2 – Sous-domaine du « Marché local du travail »

En raison de sa forte inscription dans l'espace, le marché du travail constitue l'une des dimensions de l'analyse qui est autonomisée dans un sous-domaine. Le travail constitue en effet un facteur dont on connaît les limites à la mobilité -en particulier pour les individus peu qualifiés¹³ surreprésentés dans le rural-, ce qui donne à la répartition de la main-d'œuvre à un moment donné un caractère structurant sur un assez long terme. C'est aussi un facteur dont les termes de l'échange sont dépendants du contexte social pour tout ce qui touche aux relations d'emploi, aux modes de recrutement, à la gestion de la flexibilité, à la constitution de la qualification. Les différences rural-urbain sont souvent discriminantes sur ces différents points.

Statistiques descriptives

Les données relatives à la situation du marché du travail dans les communes d'étude sont cohérentes avec la situation générale du travail en dehors des grands centres urbains. En dépit de niveaux de formation assez bas et d'une absence de mobilité entre les postes, les conditions de l'emploi salarié sont, historiquement, relativement préservées en contexte rural. Cet état de fait connaît toutefois de fortes évolutions depuis deux décennies, comme le montrent les taux de chômage et de contrats précaires.

Tableau 15 – Variables de marché du travail pour les communes du champ d'étude

| | Niveau de qualification en 1999 (% pop. 20-40 ans hors élèves avec Bac ou Brevet prof) (a) | Solde migratoire des actifs ayant un emploi entre 90-99 (%/an) (b) | Taux de chômage en 1999 (%) (c) | Part d'emplois précaires dans l'emploi total (%) (d) |
|-----------------------------|---|---|------------------------------------|---|
| Moyenne | 36,77 | 0,3 | 10,34 | 10,56 |
| Ecart type | 11,39 | 0,79 | 5,24 | 5 |
| Médiane | 36,11 | 0,24 | 9,68 | 10,09 |
| Coefficients de corrélation | | | | |
| (a) | 1.00000 | 0.15223 <.0001 | -0.20380 <.0001 | -0.10745 <.0001 |
| (b) | 0.15223 <.0001 | 1.00000 | 0.02511 <.0001 | 0.00442 0.4124 |
| (c) | -0.20380 <.0001 | 0.02511 <.0001 | 1.00000 | 0.22238 <.0001 |
| (d) | -0.10745 <.0001 | 0.00442 0.4124 | 0.22238 <.0001 | 1.00000 |

Source : RP, INSEE

Les liaisons attendues entre les variables sont transcrites par les valeurs et signes du coefficient de corrélation. Elles confirment les liaisons constatées habituellement : négative entre le niveau de formation et le taux de chômage ; positive entre le taux de chômage et le taux de contrats précaires. En revanche, la variable de solde migratoire d'actifs n'est pas corrélée aux variables de chômage et de précarité.

¹³ Rappelons que la mobilité plus forte des cadres s'explique par des perspectives de compensations financières à moyen terme mais aussi parce que la mobilité géographique s'opère parfois (plus souvent que pour la main-d'œuvre non qualifiée) sans supposer un changement d'entreprise ou d'administration.

Classification des communes dans le sous-domaine du « marché du travail »

La classification ascendante hiérarchique aboutit à la construction de 7 classes de communes relativement homogènes du point de vue des variables utilisées. Les orientations mises en avant combinent qualification et stabilité des situations d'emploi.

Tableau 16 – Caractéristiques des classes de marché du travail

| Noms des classes | Nb com. (%) | Niveau de qualification (%) | Solde migratoire des actifs ayant un emploi | Taux de chômage (%) | Part d'emplois précaires (%) |
|------------------------------|-------------|-----------------------------|---|---------------------|------------------------------|
| 1. Très diplômé stable | 7457 (22) | 48,4 ^{###} | 0,4 | 6,9 ^{###} | 7,6 |
| 2. Diplômé très attractif | 1468 (4) | 38,7 ^{###} | 2 [#] | 9,6 ^{###} | 10,3 |
| 3. Diplômé avec chômage | 3128 (9) | 38,9 ^{###} | 0,8 [#] | 18,1 ^{###} | 11,5 |
| 4. Diplômé très précaire | 476 (1) | 42,8 ^{###} | 0,4 | 10,3 [#] | 30,6 |
| 5. Peu diplômé stable | 3586 (10) | 30,6 ^{###} | -0,2 | 6 [#] | 6,7 |
| 6. Peu diplômé intermédiaire | 15750 (46) | 33,2 ^{###} | 0,2 | 10,4 ^{###} | 11,4 |
| 7. Peu diplômé en difficulté | 2522 (7) | 28,9 ^{###} | -0,1 | 17,1 ^{###} | 14,8 |
| 8. Total | 34387 | 36,8 [#] | 0,3 | 10,3 | 10,6 |

^{###} écart-type < ½ moyenne, [#] écart-type < moyenne, sinon écart-type supérieur à la moyenne
Source : RP, INSEE

Les quatre premières classes (36% des communes) présentent un marché du travail qualifié – en tous cas une main-d'œuvre diplômée. Toutes sont attractives pour la population active à des degrés divers. Ces classes s'opposent par contre par le niveau de chômage et de précarité de leur population active : tandis que les deux premières classes ont un niveau de chômage et de précarité faible ou moyen, la troisième est marquée par un niveau de chômage très élevé et la quatrième par un niveau de précarité extrêmement élevé. Les trois classes suivantes (63% des communes) correspondent à un marché du travail peu qualifié et sont peu attractives pour la population active. Comme les précédentes, ces classes s'opposent par le niveau de chômage et de précarité de leur population active : tandis que la première présente un niveau de chômage et de précarité faible, la seconde subit un fort de taux de chômage et une précarité élevée et la troisième, très largement majoritaire, se maintient à un niveau intermédiaire. Les deux premières classes apparaissent menacées par un léger exode de leurs populations tandis que la troisième présente au contraire une légère attractivité migratoire.

Chaque classe de communes est décrite ci-dessous en s'appuyant sur les variables de classement (tableau ci-dessus) et les variables descriptives (cf. annexe 7), mais aussi sur l'observation de leur répartition géographique sur le territoire (cf. carte 5). Un commentaire synthétique sur leur distribution géographique est ensuite présenté avec la carte de répartition des communes selon leur classe de rattachement.

Classe 1 – « Très diplômé stable » (22% des communes)

Marché du travail avec main d'œuvre très diplômée et faibles taux de chômage et précarité

Cette classe se distingue par un niveau de qualification des 20-40 ans très élevé (48,4% disposent du baccalauréat ou du brevet professionnel contre 36,8 en moyenne pour l'ensemble

du champ d'étude). Elle se distingue également par un taux de chômage et un indice de précarité faibles (6,9% de la population active au chômage et 7,6% en emplois précaires contre 10,3% et 10,6% en moyenne générale). Comme toutes les autres classes avec une population diplômée, elle présente une dynamique migratoire des actifs positive (+0,4%/an entre 90 et 99).

Au niveau structurel, le secteur résidentiel est légèrement plus représenté qu'en moyenne (55,1% contre 53,9% en moyenne). Le secteur agri-alimentaire est par contre faiblement représenté (12,5% contre 14,9% en moyenne). L'économie touristique est peu développée (capacité d'accueil de 166,8 équivalents-lits/1000 habitants contre 282,1 en moyenne générale).

Les communes de cette classe sont majoritairement périurbaines (64% contre 43,4% pour l'ensemble des communes du champ). *A contrario*, l'espace rural isolé et sous influence urbaine sont très fortement sous-représentés dans cette classe (respectivement 14,4% et 16,3% contre 23,4% et 25,3% pour l'ensemble des communes du champ). Suivant les mêmes tendances, les pôles urbains sont légèrement surreprésentés (2,8% contre 2,7%), tandis que les pôles ruraux sont sous-représentés (2,6% contre 5,2%).

Cette situation très favorable du marché du travail s'interprète en observant la distribution des communes de cette classe sur le territoire national (voir carte ci-dessous) : ces communes ont pour atout leur localisation géographique. On constate en effet qu'elles correspondent majoritairement aux couronnes périurbaines de grandes agglomérations (de plus de 50000 habitants) : elles bénéficient ainsi d'une population active hautement qualifiée travaillant en grande partie dans le pôle et elles profitent également du desserrement progressif d'activités résidentielles et industrielles du pôle vers des centres de services et d'emplois secondaires situées dans ces communes. Certaines régions se démarquent toutefois de ce schéma : les agglomérations du Languedoc-Roussillon, de l'Aquitaine et de PACA sont moins concernées par l'effet de couronne, voire même pas du tout pour Bordeaux, Marseille et Nice. Par ailleurs, on rencontre de petites régions formées de communes de cette classe à l'écart des grosses agglomérations : au Sud des Côte d'Armor, en Aveyron et dans le Gers, en Lozère, de manière plus diffuse dans le Jura. Combinant petites régions et couronnes de grosses agglomérations, on observe un arc de communes appartenant à cette classe depuis la pointe du Pays Basque jusqu'à l'Alsace.

Classe 2 – « Diplômé très attractif » (4% communes)

Marché du travail avec main d'œuvre diplômée et communes fortement attractives

Cette classe présente un niveau élevé de qualification des 20-40 ans (38,7%). Elle se distingue surtout par une attractivité migratoire pour les actifs très forte (+2%/an contre +0,3% en moyenne générale pour le champ d'étude). Le taux de chômage est moyen (9,6%), de même que l'indice de précarité (10,3%). Elle attire également fortement les chômeurs (+0,2%/an).

Au niveau structurel, le secteur résidentiel est moyennement représenté (55,1% contre 53,9% en moyenne). Le secteur agri-alimentaire est faiblement représenté (12,4% contre 14,9% en moyenne). L'économie touristique est peu développée (capacité d'accueil de 269,8 équivalents-lits/1000 habitants contre 282,1 en moyenne générale).

Comme pour la classe précédente, les communes de cette classe sont majoritairement périurbaines (61% contre 43,4% pour l'ensemble des communes du champ). L'espace rural sous influence urbaine est légèrement sous-représenté (23,5% contre 25,3%) et l'espace rural isolé, ainsi que les pôles ruraux et urbains, très fortement sous-représentés (10,7%, 3,7% et 1,2% contre 23,4%, 5,2% et 2,7%).

Ces communes sont assez dispersées sur le territoire (voir carte ci-dessous). On peut penser qu'il s'agit de communes périurbaines qui, en raison d'avantages spécifiques strictement communaux (leur accessibilité particulière, la présence d'une zone d'activité bien équipée...)

ont vu un ou plusieurs secteurs porteurs se développer rapidement, créant une arrivée massive de population active qualifiée. Les périphéries de Nice et de Montpellier se distinguent de cette configuration dispersée : on y rencontre des zones qui présentent dans leur ensemble cette attractivité sélective.

Classe 3 – « Diplômé avec chômage » (9% des communes)

Marché du travail avec main d'œuvre très diplômée et fort taux de chômage

Cette classe présente un niveau élevé de qualification des 20-40 ans (38,9%). Elle se distingue surtout des classes précédentes par un niveau de chômage largement au dessus de la moyenne générale (18,1% contre 10,3% en moyenne générale). Son niveau de précarité est légèrement supérieur à la moyenne (11,5% contre 10,6%). Son solde migratoire des actifs est moyen (+0,8%/an). Elle présente aussi un solde migratoire des chômeurs très élevé (+0,25%/an).

Au niveau structurel, le secteur résidentiel est assez fortement représenté (58,2% contre 53,9% en moyenne générale) et le secteur agri-alimentaire moyen (14,6% contre 14,9% en moyenne générale). L'économie touristique y est en moyenne assez développée (capacité d'accueil de 510,4 équivalents-lits/1000 habitants contre 282,1 en moyenne générale) mais avec une forte variabilité interne à la classe.

Cette classe se distingue par une proportion importante de communes rurales sous influence urbaine (34,6% contre 25,3% pour l'ensemble du champ). Les communes périurbaines sont au contraire assez faiblement représentées (37,5% contre 43,4%), ainsi que les communes rurales isolés (22,6% contre 23,4%), les pôles ruraux (4% contre 5,2%) et urbains (1,3% contre 2,7%).

La distribution spatiale des communes de cette classe (voir carte ci-dessous) fait apparaître une très forte concentration de ces communes sur les parties les plus méridionales des régions Languedoc-Rousillon et PACA. Ainsi, cette classe correspond en premier lieu à une configuration régionale. On peut supposer que « l'héliotropisme », atout régional termes d'attractivité résidentielle et touristique, constitue également une faiblesse régionale par le déséquilibre qu'il induit sur le marché du travail : il provoquerait ainsi un afflux d'actifs sans emplois débordant la capacité d'absorption du marché du travail régional. Le niveau de qualification élevé s'expliquerait par le fait que cette attraction méridionale s'exerce plus fortement sur les populations les plus qualifiées, dont on sait qu'elles sont plus mobiles.

Classe 4 – « Diplômé très précaire » (1% des communes)

Marché du travail avec main d'œuvre très diplômée et très précaire

Cette classe présente un niveau très élevé de qualification des 20-40 ans (42,8% de diplômés). Son niveau de chômage est moyen (10,3%), mais le niveau de précarité est trois fois supérieur à la moyenne générale (30,6% contre 10,3% en moyenne pour le champ d'étude). Son solde migratoire des actifs est assez faible (+0,4%/an).

Au niveau structurel, le secteur résidentiel est fortement représenté (61,4% contre 53,9% en moyenne générale) et le secteur agri-alimentaire faiblement (12,3% contre 14,9%). Cette classe sort du lot par sa capacité d'accueil plus de dix fois supérieure à la moyenne générale (3483,5 équivalents-lits/1000 habitants contre 282,1 en moyenne générale), bien que sujette à une très forte variabilité interne à la classe. Son marché du travail semble reposer sur une économie touristique.

Les communes de cette classe sont pour moitié dans l'espace rural isolé qui se trouve très fortement surreprésenté (54% contre 23,4%). L'espace rural sous influence urbaine est légèrement surreprésenté (27,3% contre 25,3%), ainsi que les pôles ruraux (5,7% contre 5,2%). L'espace périurbain est par contre très fortement sous-représenté (12% contre 43,4%), de même que les pôles urbains (1,1% contre 2,7%).

Cette fois encore, la distribution géographique des communes de cette classe (voir carte ci-dessous) est la clé de son interprétation. Celles-ci se trouvent concentrées au niveau des Parcs Nationaux Alpains et Pyrénéens : il s'agit de communes rurales de montagne disposant d'attributs naturels exceptionnels. Elles présentent une économie touristique reposant sur l'emploi de main d'œuvre saisonnière en contrats de courte durée. Cette distribution explique aisément la précarité de l'emploi, mais elle explique moins aisément pourquoi le niveau de qualification des 20-40 ans est à ce point élevé. On peut supposer que la plupart des actifs saisonniers ne sont pas des résidents et que le niveau de qualification du marché du travail (probablement moyen) soit dissocié du niveau de qualification de la population résidente de 20-40 ans (très élevé). Dans les Alpes, les résidents seraient plutôt une population assez aisée de navetteurs travaillant dans les grandes villes environnantes (Grenoble, Chambéry, Annecy).

Classe 5 – « Peu diplômé stable » (10% des communes)

Marché du travail peu qualifié et faibles taux de chômage et de précarité

Cette classe présente un faible niveau de qualification des 20-40 ans (30,6% contre 36,8% en moyenne générale). Elle se distingue surtout par les niveaux de chômage et de précarité les plus faibles de la classification (6% et 6,7% respectivement). Son solde migratoire des actifs est négatif (-0,2%/an).

Au niveau structurel, le secteur résidentiel est peu représenté (51,7% contre 53,9% en moyenne générale) et le secteur agri-alimentaire fortement (16,4% contre 14,9% en moyenne générale). L'économie touristique est peu développée (capacité d'accueil de 171 équivalents-lits/1000 habitants contre 282,1 en moyenne générale).

Dans cette classe, les communes de l'espace périurbain sont majoritaires (37,4%), bien que sous-représentées relativement à leur importance dans le champ d'étude (43,4%). Les communes de l'espace rural isolé sont très nettement surreprésentées (34,7% contre 23,4%). Les communes rurales sous influence urbaine sont sous-représentées (21,9% contre 25,3%), de même que les pôles ruraux (4,9% contre 5,2%) et surtout les pôles urbains (1,1% contre 2,7%).

On a affaire à des communes plutôt rurales ayant comme atout une économie plutôt traditionnelle (agricole et industrielle) dont le marché du travail est stable (peu de chômage et de précarité). On peut s'inquiéter toutefois du faible niveau de qualification des actifs, qui peut être considéré comme un point faible de ces communes termes de capacité d'adaptation de la main d'œuvre locale à des changements potentiels de la structure économique locale, dans un contexte général de contraction de l'emploi agricole et industriel et de spécialisation progressive de l'économie française sur des fonctions supérieures et tertiaires. Le solde migratoire négatif peut être considéré également une menace, car il pourrait correspondre à un départ des actifs les plus qualifiés, dont on sait qu'ils sont généralement les plus mobiles.

Classe 6 – « Peu diplômé intermédiaire » (46% des communes)

Cette classe présente un niveau de qualification des 20-40 ans assez faible (33,2% contre 36,8% en moyenne générale). Son solde migratoire des actifs est faiblement positif (+0,2%/an). Ses niveaux de chômage et de précarité sont moyens (10,4% et 11,4% respectivement).

Au niveau structurel, le secteur résidentiel est moyennement représenté (52,6% contre 53,9% en moyenne générale) et le secteur agri-alimentaire assez fortement (16% contre 14,9% en moyenne générale). L'économie touristique est moyennement développée (capacité d'accueil de 282 équivalents-lits/1000 habitants, au niveau de la moyenne).

Dans cette classe, les communes de l'espace périurbain sont majoritaires (38,4%) mais légèrement sous-représentées relativement à leur importance dans le champ d'étude (43,4%).

Les autres catégories d'espaces sont très légèrement surreprésentés : espace rural isolé et de l'espace rural sous influence urbaine (24,9% et 28,1% contre 23,4% et 25,3%), pôles ruraux et urbains (5,8% et 2,8% contre 5,2% et 2,7%).

Le marché du travail des communes de cette classe semble se trouver dans une situation intermédiaire, ni vraiment bonne ni vraiment mauvaise. Les niveaux de chômage et de précarité sont proches des moyennes générales, c'est-à-dire tout de même supérieurs à 10%. Le faible niveau de qualification des actifs constitue une faiblesse et une menace, termes de productivité et de capacité d'adaptation de la main d'œuvre aux évolutions potentielles de leurs structures économiques. Un signe d'évolution favorable vient du solde migratoire, mais ce dernier n'est que faiblement positif. Les communes de cette classe sont de très loin les plus nombreuses sur le territoire national (voir carte ci-dessous).

Classe 7 – « Peu diplômé en difficulté » (7% des communes)

Marché du travail peu qualifié et fort taux de chômage et de précarité

Cette classe présente un très faible niveau de qualification des 20-40 ans (28,9% contre 36,8% en moyenne générale). Elle se distingue surtout de la précédente classe par des niveaux de chômage et de précarité importants (17,1% et 14,8% respectivement). Son solde migratoire des actifs est faiblement négatif (-0,1%/an).

Au niveau structurel, le secteur résidentiel est moyennement représenté (53,4% contre 53,9% en moyenne générale) et le secteur agri-alimentaire assez fortement (15,6% contre 14,9% en moyenne générale). L'économie touristique est assez peu développée (capacité d'accueil de 242,9 équivalents-lits/1000 habitants contre 282,1 en moyenne générale).

Les pôles urbains et ruraux sont très nettement surreprésentés (6,7% et 12,5% contre 2,7% et 5,2%) dans cette classe. Les autres communes appartiennent en proportions presque égales à l'espace périurbain (très fortement sous-représenté, 25,6% contre 43,4%), rural sous influence urbaine et rural isolés (très légèrement surreprésentés, 28,3% et 26,8% respectivement contre 25,3% et 23,4%).

Ces communes sont en grande difficulté quant à leur marché du travail et subissent en outre un exode. Elles sont marquées par des économies plutôt agricoles et industrielles, probablement en fort déclin. Cette situation difficile caractérise un grand nombre de pôles ruraux et urbains. Géographiquement (voir carte ci-dessous), elles forment de tout petits amas assez dispersés sur le territoire généralement à l'écart des grandes villes, à l'exception de Marseille et de Saint-Nazaire qu'elles entourent pratiquement. Une vaste zone au Sud de Valenciennes se distingue par une situation spécifique marquée par une grande concentration de communes de cette classe.

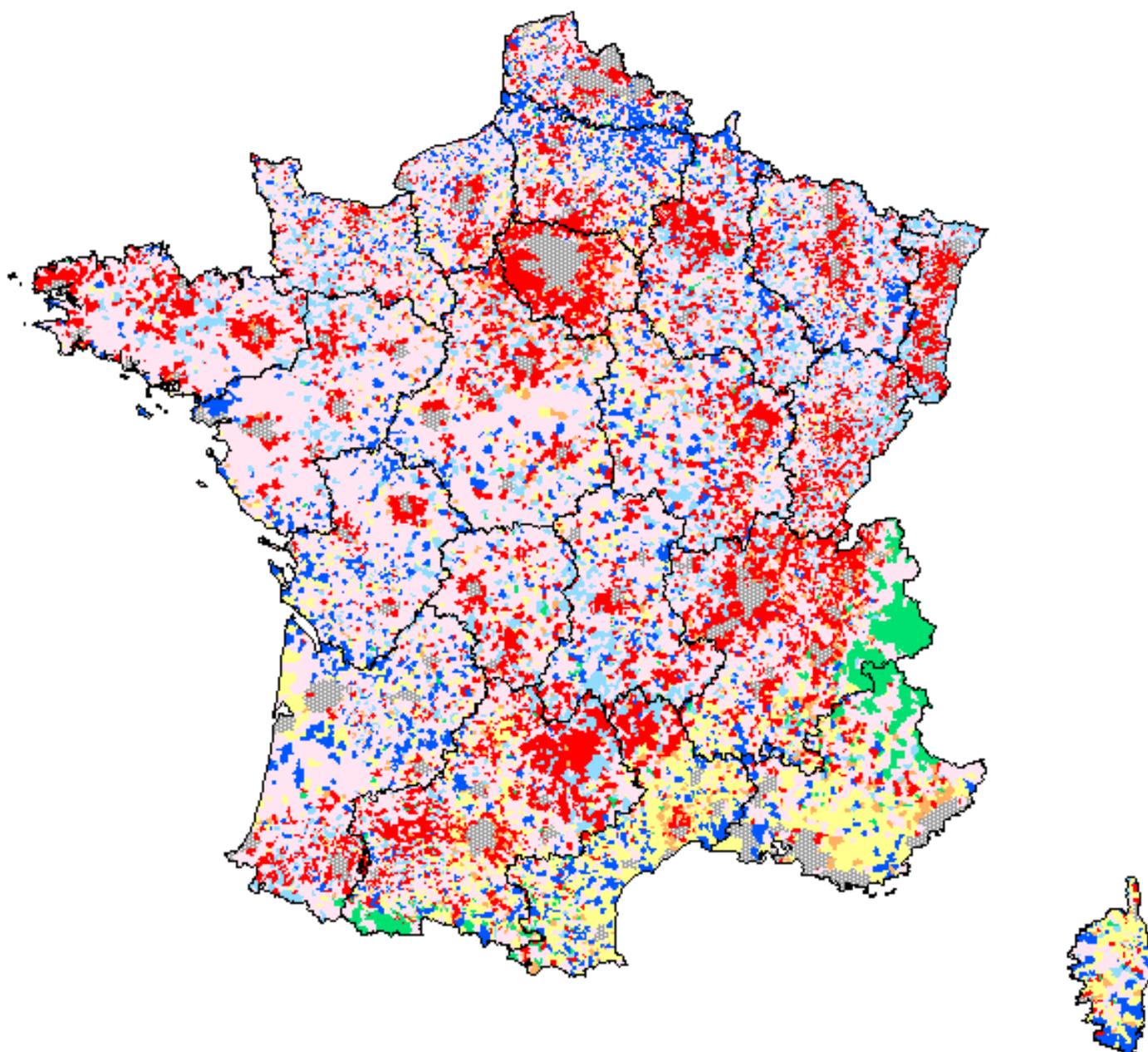
Synthèse des commentaires sur la répartition spatiale des communes selon leur classe de rattachement

Des situations du marché du travail très positives se rencontrent dans les périphéries des grandes villes. Ces dernières sont incluses dans l'aire de marché du travail urbain. Les mobilités résidentielles distribuent les ménages selon des règles économiques qui mettent en jeu le niveau de qualification des actifs : les ménages aisés correspondant aux niveaux de qualification les plus élevés résident à l'extérieur des villes mais travaillent en ville (navetteurs). Paris et Lyon sont les deux métropoles typiques de cette organisation socio-spatiale – à noter que le phénomène est moins marqué autour des autres métropoles régionales (voire même absent autour des villes de Bordeaux, Marseille et Nice). En dehors de ces situations spécifiquement périurbaines, un effet géographique est à noter sur un arc depuis la pointe du Pays Basque jusqu'à l'Alsace, où le haut niveau de diplôme est joint à une forte stabilité de l'emploi.

L'attractivité du Sud-Est, plus particulièrement de la bande littorale méditerranéenne élargie, se traduit *a contrario* par des difficultés sur le marché du travail. La main-d'œuvre est en forte proportion diplômée mais en fort taux aussi au chômage. Dans le Sud également, on voit apparaître très nettement les économies touristiques des communes de montagne des Alpes, des Pyrénées et de la Corse, qui présente un marché du travail très spécifique, marqué par son caractère saisonnier qui conduit à une forte précarité de l'emploi.

Les trois classes de communes aux économies traditionnelles et à la population active peu diplômée sont très dispersées sur le territoire national à l'exception de quelques zones concentrant des communes en difficulté (classe 7).

Carte 5 – Classification du marché local du travail des communes



Classification du marché du travail (nombre de communes)

| | | |
|--|--|---------|
| ■ | 1. Très diplômé et stable | (7457) |
| ■ | 2. Diplômé et très attractif | (1468) |
| ■ | 3. Diplômé avec chômage | (3128) |
| ■ | 4. Diplômé très précaire | (476) |
| ■ | 5. Peu diplômé stable | (3586) |
| ■ | 6. Peu diplômé intermédiaire | (15750) |
| ■ | 7. Peu diplômé en difficulté | (2522) |
| ■ | Hors champ (Unités urbaines > 50 000 hab.) | (2178) |

Sources : IGN99, INSEE

Elaborée selon la méthodologie
CESAER du rapport « diagnostic
des espaces ruraux », nov. 2005

III.2.3 – Sous-domaine du « Fonctionnement économique »

Le troisième sous-domaine étudié est celui du « fonctionnement économique », que nous abordons à travers trois dimensions d'analyse distinctes. La première tient à la prise en compte d'*effets de demande* et les deux autres à la mise en évidence de la *dynamique de l'offre*. Cette dernière est approchée à partir du niveau de dynamisme entrepreneurial et de la capacité d'action collective pour la construction d'avantages comparatifs territoriaux. L'ancrage local des entreprises est également pris en compte mais il ne constitue pas un facteur discriminant suffisamment puissant pour intervenir dans la classification des communes.

Statistiques descriptives

La taille potentielle du marché final s'élève en moyenne à 838 millions d'euros en 1999, mais cette variable présente une très grande dispersion autour de la moyenne (écart type 7441) indiquant des écarts de situations très importants entre les communes de notre champ d'étude. Le taux net de création d'entreprise est nul sur notre champ d'étude, mais il cache des dynamiques de création et de disparition d'entreprises importantes (9%/an pour les deux entre 1998 et 2001). La proportion d'exploitation agricole avec production en AOC ou en label nous sert de « proxy » pour mettre en évidence plus largement la capacité d'action collective au niveau d'un territoire. On fait l'hypothèse que là où les agriculteurs s'organisent fortement pour créer une image territoriale autour de leurs productions, les autres entrepreneurs ruraux s'organisent également pour valoriser leurs propres produits et bénéficier également de cette image. En moyenne, cette proportion est faible (13%) mais la dispersion autour de la moyenne est forte (écart-type 23) indiquant des écarts de situations très importants entre les communes de notre champ d'étude, dont on attend qu'elles fassent apparaître dans la classification des spécialisations territoriales marquées. L'ancrage local des entreprises est pris en compte à travers le calcul du taux de siège dans la population totale d'entreprises de la commune : il ne constitue pas un facteur discriminant suffisamment puissant pour intervenir dans la classification des communes mais il est maintenu en tant que variable descriptive (le taux est de 84,3% des entreprises avec un écart-type de 5,5 seulement).

Tableau 17 – Variables de fonctionnement économique pour l'ensemble du champ d'étude

| | Taille potentielle du marché final résidentiel en 1999 (en millions d'euros) (a) | Taux de création d'entreprises (taux annuel moyen entre 98 et 2001 en %) (b) | Taux de disparition d'entreprises (taux annuel moyen entre 98 et 2001 en %) (c) | Proportion d'exploitation agricole avec productions labellisées (%) (d) |
|-----------------------------|---|---|--|--|
| Moyenne | 838,21 | 0,09 | 0,09 | 12,97 |
| Ecart type | 7440,94 | 0,03 | 0,02 | 23,32 |
| Médiane | 115,16 | 0,09 | 0,09 | 0 |
| Coefficients de corrélation | | | | |
| (a) | 1.00000 | 0.10709 <.0001 | 0.12539 <.0001 | -0.03618 <.0001 |
| (b) | 0.10709 <.0001 | 1.00000 | 0.68137 <.0001 | -0.07610 <.0001 |
| (c) | 0.12539 <.0001 | 0.68137 <.0001 | 1.00000 | -0.09149 <.0001 |
| (d) | -0.03618 <.0001 | -0.07610 <.0001 | -0.09149 <.0001 | 1.00000 |

Sources : DGI, SIRENE, SCEES

Nous constatons une forte corrélation positive entre le taux de création et de disparition d'entreprises (0,68) : plus il y a d'entreprises créées, plus il y a d'entreprises qui disparaissent. Etant donné cette corrélation, nous ne retiendrons comme variable de classification que la création d'entreprises (la variable de disparition est maintenue comme variable descriptive pour pouvoir observer le solde net pour chaque classe).

Des corrélations positives apparaissent également entre la taille du marché et les taux de création (0,11) et de disparition d'entreprises (0,12) : plus le marché est important, plus il y a de créations d'entreprises mais également (et logiquement au regard de la corrélation indiquée précédemment) plus il y a de disparition d'entreprises.

Des corrélations négatives, très faibles toutefois, sont observées entre la spécification des produits agricoles et les autres variables : les communes dont l'économie agricole est spécifiée sont situées sur de plus petits marchés que les autres (peut-être du fait d'une appartenance moins forte de ces communes aux espaces périurbains bénéficiant de marchés importants liés à la proximité de grands pôles urbains) ; elles présentent un dynamisme entrepreneurial moindre en termes de création d'entreprise (-0,08) mais également un niveau plus faible de disparition d'entreprises (-0,09).

Classification des communes dans le sous-domaine du « Fonctionnement économique »

La classification ascendante hiérarchique aboutit à la construction de 5 classes de communes relativement homogènes du point de vue des variables utilisées.

Tableau 18 – Caractéristiques des classes de fonctionnement économique

| Fonctionnement | Nombre communes (%) | Taille potentielle du marché | Taux de création d'entreprises | Proportion d'exploitations labellisées |
|---|---------------------|------------------------------|--------------------------------|--|
| 1. Economie de grand marché | 1616 (5) | 13620,7 | 0,11 ^{###} | 5,5 |
| 2. Economie spécifiée | 5278 (15) | 284,8 | 0,09 ^{###} | 59,4 [#] |
| 3. Sans avantages apparents mais dynamiques | 4459 (13) | 239,3 | 0,13 ^{###} | 2,8 |
| 4. Sans avantages apparents mais se maintient | 15851 (46) | 194,5 | 0,09 ^{###} | 3,8 |
| 5. Sans avantages apparents et en difficulté | 7183 (21) | 161,4 | 0,06 ^{###} | 7,1 |
| 6.Total | 34387 | 838,2 | 0,09 ^{###} | 13 |

^{###} écart-type < ½ moyenne, [#] écart-type < moyenne, sinon écart-type supérieur à la moyenne

Sources : DGI, SIRENE, SCEES

Les communes de la première classe (5%) s'inscrivent dans des marchés finaux de tailles importantes; celles de la seconde classe (15%) ont pour particularité de présenter des économies agricoles spécifiées; les trois autres classes (80%) n'ont pas d'avantages spécifiques liés à la taille de marché ou à la spécification de leur agriculture, mais se trouvent dans des situations contrastées, dynamique, intermédiaire ou médiocre.

Chaque classe de communes est décrite ci-dessous en s'appuyant sur les variables de classement (tableau ci-dessus) et les variables descriptives (cf. [annexe 8](#)), mais aussi sur l'observation de leur répartition géographique sur le territoire (cf. carte 6). Un commentaire synthétique sur leur distribution géographique est ensuite présenté avec la carte de répartition des communes selon leur classe de rattachement.

Classe 1. « Economie de grand marché » (5% des communes)

Cette classe se distingue par son appartenance à des bassins de vie où le revenu net fiscal moyen est très élevé (13620,7 million d'euros en moyenne pour les communes de la classe contre 838,2 pour l'ensemble de la zone d'étude). Les marchés finaux auxquels ont accès les communes de cette classe sont donc très vastes. Le taux de création d'entreprises est très élevé (0,11 contre 0,09 pour l'ensemble de la zone) mais son taux de disparition est de même niveau d'où un taux net de création d'entreprise nul. Son économie agricole est faiblement spécifiée (5,5% des exploitations commercialisent des produits labellisés).

Les communes de cette classe appartiennent massivement à l'espace périurbain (94,7%).

Sur la carte ci-dessous, indiquant la répartition des communes sur le territoire national, on voit clairement apparaître leur appartenance aux couronnes périurbaines de très grands pôles urbains. Celle-ci explique aisément la taille de leur marché final.

Classe 2. « Economie spécifiée » (15% des communes)

Cette classe se distingue par la spécification de son économie agricole : plus de la moitié des agriculteurs (59,4% contre 13% en moyenne pour l'ensemble de la zone d'étude) des communes de cette classe commercialisent des produits labellisés. Les communes de cette

classe appartiennent à des bassins de vie où le revenu net fiscal moyen est assez faible (284,8 million d'euros en moyenne contre 838,2 pour l'ensemble de la zone d'étude). Son taux annuel de création d'entreprises est faible (0,09) et égal à son taux de disparition d'entreprises d'où un taux net de création d'entreprise nul.

Le rural isolé est légèrement surreprésenté (27,7% contre 23,4% pour l'ensemble de la zone d'étude), tandis que l'espace périurbain est au contraire sous-représenté (37,4% contre 43,4%).

Géographiquement (cf. carte 6) on voit très nettement apparaître l'ensemble des grands vignobles, la zone de production du Comté et du Roquefort, ainsi qu'un grand nombre d'autre territoire de production de qualité de moins grande ampleur. Ces territoires tirent une rente de leur image de « terroir », qui bénéficie sans doute aux autres entrepreneurs et à d'autres actions collectives complémentaires.

Classe 3. « Economie sans avantages apparents mais dynamique » (13% des communes)

Cette classe manifeste un dynamisme entrepreneurial important : le taux annuel de création d'entreprises est le plus élevé de la classification (0,13 contre 0,09 pour la zone d'étude) et surtout il est supérieur au taux de disparition d'entreprise, lui-même très élevé (0,11 contre 0,09 pour la zone d'étude), ce qui conduit à un taux net de création d'entreprises positif. L'économie de ces communes n'a pourtant pas d'avantages apparents au regard des critères retenus dans la classification : les communes appartiennent à des bassins de vie où le revenu net fiscal moyen est assez faible (239,3 million d'euros en moyenne contre 838,2 pour l'ensemble de la zone d'étude). Son économie agricole est très faiblement spécifiée (2,8% des exploitations commercialisent des produits labellisés).

Les communes de cette classe appartiennent assez massivement à l'espace périurbain (65%). Les pôles urbains y sont également largement surreprésentés (5,8% contre 2,7% pour l'ensemble de la zone d'étude).

Géographiquement (cf. carte 6), on observe de nombreuses zones dynamiques appartenant aux premières ou secondes couronnes périurbaines de très grands pôles urbains – en particulier dans la moitié méridionale de la France, mais également de pôles moyens – en particulier dans la moitié septentrionale. On peut supposer, comme pour la première classe, que ces communes tirent leur dynamisme de cet avantage de localisation. Par ailleurs, certaines zones dynamiques se distinguent à distance des grands pôles. Des « effets de milieu » – liés à des aptitudes individuelles particulières des entrepreneurs locaux ou des pratiques de coopération entre entrepreneurs d'un même territoire – pourraient être à l'origine de ces dynamismes particuliers.

Classe 4 – « Economie sans avantages apparents avec maintien du tissu économique » (46% des communes)

Cette classe présente au contraire de la précédente un très faible dynamisme entrepreneurial : son taux annuel de création d'entreprises est faible (0,09) et égal à son taux de disparition d'entreprises d'où un taux net de création d'entreprise nul. Les marchés finaux auxquels ont accès les communes de cette classe sont encore plus petits que pour la précédente classe (194,5 millions d'euros) et la participation des agriculteurs à des programmes de spécification des productions agricoles à peine plus élevée (3,8%).

Les communes de cette classe, de loin les plus nombreuses de la classification, se répartissent entre les différentes catégories d'espace du ZAUER dans des proportions proches des moyennes du champ d'étude.

Géographiquement, on constate qu'elles se situent dans un espace rural interstitiel, rarement à proximité des grandes agglomérations, mais elles se trouvent aussi quelquefois à la proximité directe d'agglomérations moyennes (Châteauroux, Saint-brieuc, Agen, etc.).

Classe 5. « Economie sans avantages apparents en difficulté » (21% des communes)

Cette classe présente une dynamique de destruction d'entreprises : son taux annuel de création d'entreprises est très faible (0,06) et inférieur à son taux annuel de disparition d'entreprises (0,07), d'où un taux net de création d'entreprise négatif. Les marchés finaux auxquels ont accès les communes de cette classe sont les plus petits de la classification (161,4 millions d'euros) et la participation des agriculteurs à des programmes de spécification des productions agricoles demeure très modeste (7,1%).

L'espace rural isolé est largement surreprésenté dans cette classe (41% contre 23,4% pour l'ensemble de la zone d'étude), tandis qu'*a contrario*, l'espace périurbain est y largement sous-représenté (22,9% contre 43,4%). Les pôles urbains sont pratiquement absents de cette classe (0,8%).

La distribution géographique des communes de cette classe n'est pas étrangère à la diagonale du vide, avec une concentration particulièrement forte sur le massif central. Le département du Cantal se démarque en étant presque entièrement recouvert par des communes de cette classe.

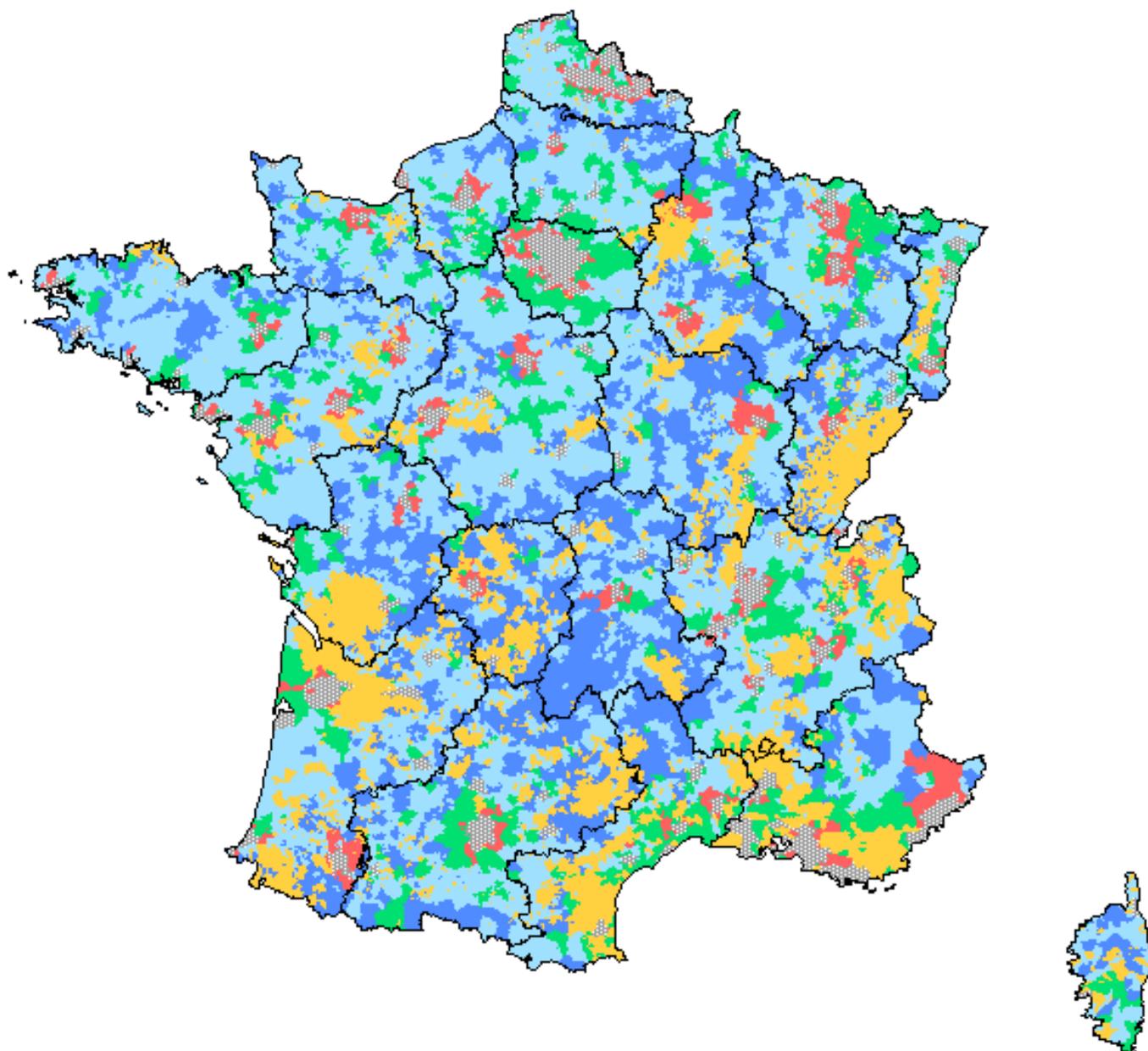
Synthèse des commentaires sur la répartition géographique des communes selon leur classe de rattachement

Les communes périurbaines qui se trouvent directement à la périphérie des grandes agglomérations profitent d'effets de demande développés ; mais cet avantage ne conduit pas à un dynamisme entrepreneurial important. De même, plus à l'écart des zones d'influence urbaine, des territoires se démarquent par leur image de terroirs agricoles de qualité (vignobles, territoires de production du Comté, du Roquefort, etc.). Là encore, cet avantage ne se traduit pas par une croissance de leur tissu économique. La grande majorité des communes, sans avantages apparents de « grand marché » ou de « spécification », arrivent également à maintenir leur tissu économique.

D'autres communes, sans avantages de « grand marché » ou de « spécification », disposent par contre d'un fort dynamisme entrepreneurial. Elles se situent quelquefois dans des couronnes secondaires peu distantes des villes (Paris, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nancy, etc.), et bien qu'elles n'appartiennent pas au bassin de vie urbain, profitent certainement de la proximité du marché final urbain ; ou même se situent à l'écart de l'influence des grandes villes (Corse...). Ce dynamisme peut être attribué à des « effets de milieu », liés à des aptitudes individuelles particulières des entrepreneurs locaux ou des pratiques de coopération entre entrepreneurs d'un même territoire.

Une troisième classe de communes sans avantages apparents se trouve par contre en grande difficulté. Elles se situent principalement dans l'axe de la diagonale du vide, avec une concentration particulièrement forte sur le Massif central, le Cantal étant le département le plus touché.

Carte 6 – Classification du fonctionnement économique des communes



Classification du fonctionnement économique (nombre de communes)

| | | |
|---|--|---------|
|  | 1. Economie de grand marché | (1616) |
|  | 2. Economie spécifiée dynamique | (5278) |
|  | 3. Sans avantage, dynamique | (4459) |
|  | 4. Sans avantage et maintien tissu éco | (15851) |
|  | 5. Sans avantage en difficulté | (7183) |
|  | Hors champ (Unités urbaines > 50 000 hab.) | (2178) |

Sources : IGN99, SCEES, DGI, SIRENE

Elaborée selon la méthodologie
CESAER du rapport « diagnostic
des espaces ruraux », nov. 2005

III.3 – DOMAINE 3 : ACTION PUBLIQUE LOCALE

Les deux domaines d'analyse précédents nous ont permis de mettre en évidence des caractéristiques économiques et sociales particulières des territoires ruraux, à même de fournir des éléments explicatifs de leurs évolutions différenciées. Il nous paraît nécessaire de prendre en compte maintenant les démarches volontaires des acteurs publics locaux, qui s'organisent et interviennent sur les territoires avec l'intention de peser sur ces évolutions. Ces derniers, qui voient juridiquement leurs prérogatives se renforcer progressivement par le processus de décentralisation, possèdent dans les faits des marges de manœuvres inégales pour intervenir, en fonction de leur niveau d'organisation, de leur capacité d'autofinancement et de leur capacité à monter des projets et mobiliser des financements extérieurs pour les mener à bien.

Statistiques descriptives

Près de 70% des communes du champ d'étude sont organisées en Pays et 80% en intercommunalité (en régime de fiscalité additionnelle, ou en régime de taxe professionnelle unique, plus intégré, dans lequel le produit de la TP de est mis en commun et redistribué selon des règles définies par l'intercommunalité).

Le niveau moyen de potentiel fiscal des EPCI ou communes indépendantes s'élève à 423 euros/habitants, mais la dispersion autour de la moyenne est assez grande (écart type 249), indiquant des situations contrastées selon les EPCI ou communes indépendantes concernées. Cette variable nous donne une idée des marges de manœuvre en matière d'autofinancement ou de recours à l'emprunt pour l'intervention publique locale mais il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un indicateur de pouvoir d'achat communal mais seulement de richesse fiscale potentielle¹⁴.

Le montant moyen d'aides européennes par habitant reçues, dans le cadre des fonds structurels (Objectif 2) et du programme Leader, par les communes indépendantes ou EPCI concernés par la zone d'objectif 2 (moyenne calculée au niveau des EPCI ayant au moins une commune dans le zonage) est de 209 euros/habitants, mais la dispersion autour de la moyenne est là aussi très grande (écart type 380 et médiane 17 euros/habitants), indiquant des situations très contrastées selon les EPCI ou communes indépendantes concernées. Cette variable nous informe sur la capacité des EPCI – ou des communes lorsqu'elles sont indépendantes – à construire des projets et mobiliser des fonds européens pour les mettre en œuvre, mais il faut ici se souvenir que ne sont pris en compte que les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités territoriales (en excluant les aides octroyées directement à des opérateurs privés, etc.) et surtout que ce traitement n'est effectué que pour les communes appartenant au zonage européen d'objectif 2¹⁵, y compris pour les fonds Leader.

¹⁴ Il faut toutefois tempérer l'interprétation de ce dernier critère en rappelant qu'il ne mesure pas le « pouvoir d'achat » réel. Tout d'abord, il s'agit que d'un potentiel. Ensuite la charge par habitant qui pèse sur l'EPCI ou la commune n'est pas prise en compte alors qu'elle diffère avec la densité de population en raison de l'existence d'économie d'échelle dans la production du service public local. Par exemple, une commune rurale ayant très peu d'habitants mais quelques bases fiscales rémunératrices pourra avoir un potentiel fiscal élevé mais elle aura aussi des charges par habitant considérables pour l'octroi des services publics communaux. Une commune urbaine avec un potentiel fiscal par habitant de même niveau mais des charges par habitant bien inférieur aura un pouvoir d'achat largement supérieur.

¹⁵ Cf. [annexe 11](#) : carte du zonage d'objectif 2

Tableau 19 – Variables d’action publique locale pour les communes du champ d’étude

| | Appartenance à un Pays (%) | | Appartenance à un EPCI (%) | | | Niveau potentiel fiscal 2003 (€/hab.) | Montant d’aide europ.* (€/hab.) |
|------------|----------------------------|-----|----------------------------|---------|-----|---------------------------------------|---------------------------------|
| | Non | Oui | Non | 4 taxes | TPU | | |
| Moyenne | 31 | 69 | 19 | 51 | 30 | 423 | 209 |
| Ecart type | - | - | - | - | - | 249 | 380 |
| Médiane | - | - | - | - | - | 420 | 17 |

Sources : DATAR, DGCL, CNASEA

* pour des projets avec maîtrise d’ouvrage des collectivités territoriales sur les programmes Objectif 2 et Leader pour les communes appartenant au zonage objectif 2

Classification des communes dans le domaine de l’« action publique locale »

La méthode de classification ascendante hiérarchique aboutit à la construction de sept classes de communes relativement homogènes du point de vue des variables du domaine. Si le niveau d’intégration intercommunal est une variable de classification efficace (voir ci-dessous les classes obtenues), on constate que l’appartenance à un Pays n’est pas une variable très discriminante. La maintenir dans la classification ne change toutefois pas fondamentalement nos résultats.

Tableau 20 – Caractéristiques des classes d’action publique locale

| | Nbre com. (%) | Appartenance à un Pays (%) | | Appartenance à un EPCI (%) | | | Niveau potentiel fiscal 2003 (€/hab.) | Montant d’aides europ*. (€/hab.) |
|--------------------------------|---------------|----------------------------|-----|----------------------------|---------|-----|---------------------------------------|----------------------------------|
| | | Non | Oui | Non | 4 taxes | TPU | | |
| 1. Riches organisées | 7774 (23) | 44 | 56 | 0 | 62 | 38 | 613,2 ^{##} | 27,3 [#] |
| 2. Pauvres organisées | 5405 (16) | 23 | 77 | 0 | 71 | 29 | 296,9 ^{##} | 25 |
| 3. Beaucoup d’aides | 2580 (8) | 23 | 77 | 34 | 50 | 16 | 505,5 [#] | 485 |
| 4. Pas d’aides organisées | 3231 (9) | 36 | 64 | 0 | 62 | 38 | 489,7 ^{##} | 0 |
| 5. Intégrées fiscalement (TPU) | 4152 (12) | 23 | 77 | 0 | 0 | 100 | 432,1 ^{##} | 26,8 [#] |
| 6. Organisées (4tx) | 5579 (16) | 19 | 81 | 0 | 100 | 0 | 425 ^{##} | 34,6 [#] |
| 7. Non organisées | 5666 (16) | 42 | 58 | 100 | 0 | 0 | 474,8 [#] | 4,2 |
| Total | 34387 | 31 | 69 | 19 | 51 | 30 | 468,6 [#] | 68,7 |

^{##} écart-type < ½ moyenne, [#] écart-type < moyenne, sinon écart-type supérieur à la moyenne

Sources : DATAR, DGCL, CNASEA

* pour des projets avec maîtrise d’ouvrage des collectivités territoriales sur les programmes objectif 2 et Leader pour les communes appartenant au zonage objectif 2 (cf. [annexe 10](#))

Les communes se répartissent en trois groupes au sein desquels s’opposent fortement des classes de communes : le premier voit s’opposer des communes quant à leur niveau de richesse fiscale (classes 1 et 2, 39% des communes) ; le second groupe met en opposition des communes qui se distinguent par le niveau d’aide européenne qu’elle perçoivent (classes 3 et

4, 17% des communes) ; le troisième groupe présente trois classes de communes qui se distinguent par leur niveau d'organisation (classes 5, 6 et 7, 44% des communes).

Chaque classe de communes est décrite ci-dessous en s'appuyant sur les variables de classement (tableau ci-dessus) et les variables descriptives (cf. [annexe 9](#)), mais aussi sur l'observation de leur répartition géographique sur le territoire (cf. carte 7). Un commentaire synthétique sur leur distribution géographique est ensuite présenté avec la carte de répartition des communes selon leur classe de rattachement.

Classe 1 – « Riches organisées » (23% des communes)

Les communes de cette classe sont toutes organisées en intercommunalité avec un fort degré d'intégration fiscale (38% avec TPU). Le potentiel fiscal moyen au niveau de leurs EPCI est très élevé (613,2 euros/hab). Un peu plus d'un tiers d'entre elles (40%) font parties du zonage européen d'objectif 2 et les EPCI concernés parviennent tous à ce titre à mobiliser des fonds européens (27,2 euros/hab.).

L'espace périurbain est fortement surreprésenté dans cette classe (58,2% contre 43,4% pour l'ensemble du champ), tandis que l'espace rural isolé et sous influence urbaine sont sous-représentés dans cette classe (12,5% et 16,2% contre 23,4% et 25,3%). Les pôles ruraux et surtout les pôles urbains sont surreprésentés (6,3% et 6,8% des communes de la classe contre 5,2% et 2,7% pour l'ensemble de la zone d'étude).

Ces communes présentent des conditions très favorables, en termes de capacité d'organisation, de marge de manœuvre budgétaire et de capacité à mobiliser des fonds européens, pour asseoir leur intervention publique locale. Géographiquement (voir carte 7), elles sont particulièrement concentrées sur le pourtour du Bassin parisien (du nord-ouest au sud est), le long de la côte atlantique bretonne et aquitaine, autour de Marseille, à l'est de Lyon et en Alsace.

Classe 2 – « Pauvres organisées » (16% des communes)

Les communes de cette classe sont toutes organisées en intercommunalité avec un assez fort degré d'intégration fiscale (29% avec TPU). Contrairement à ceux de la classe précédente, les EPCI de cette classe sont pauvres : ils se situent tous dans le quartile inférieur de potentiel fiscal avec une moyenne de 296,9 euros/hab. Le zonage européen d'objectif 2 inclut 80% des communes de cette classe, pourtant, les EPCI pauvres de cette classe ne reçoivent en moyenne pas plus d'aide européenne que les EPCI riches de la classe précédente (25 euros/hab.).

L'espace périurbain est surreprésenté dans cette classe (49,4% contre 43,4% pour l'ensemble du champ), ainsi que l'espace rural sous influence urbaine (29,9% contre 25,3%). L'espace rural isolé est par contre sous-représenté (18,2% contre 23,4%), de même que les pôles ruraux et urbains (2,2% et 0,3% contre 5,2% et 2,7%).

On peut faire l'hypothèse que, face à un système de soutien qui exige des capacités locales de cofinancement, un certain nombre d'EPCI dont les marges de manœuvre budgétaires sont trop faibles se trouvent de fait exclues de l'accès à la manne européenne, ce qui laisse faible leur capacité d'intervention. Notons toutefois que, dans l'espace périurbain, l'impact du faible potentiel fiscal par habitant sur les capacités d'action publique locale et l'accès aux services publics locaux par la population résidente doit être relativisé : d'une part parce que la densité de population de ces zones permet de réaliser des économies d'échelle dans la fourniture des services publics et que leur coût de production par habitant en est largement abaissé; d'autre part parce que la population des zones périurbaines est en grande partie composée de navetteurs travaillant dans les centres urbains et profitant quotidiennement des services offerts par ces centres. Géographiquement (voir carte 7), on constate que ces EPCI sont dispersées sur le territoire, à l'exception des régions PACA, Rhône-Alpes, Alsace et Ile-de-France, qui

en sont quasiment exemptes. On les trouve en concentration importante dans les régions normandes.

Classe 3 – « Beaucoup d'aides » (8% des communes)

Dans cette classe, 34% des communes ne sont pas organisées en intercommunalité et seulement 16% des communes en EPCI sont intégrées fiscalement. Le potentiel fiscal moyen des EPCI et communes indépendantes est assez élevé (505,5 euros/hab.). Mais ces derniers se distinguent surtout par leur capacité à mobiliser des financements européens : ils appartiennent tous au zonage d'objectif 2 et reçoivent tous plus de 95 euros/habitants, avec une moyenne de 485 euros/habitants.

L'espace rural isolé est surreprésenté dans cette classe (38,7% contre 43,4% pour l'ensemble du champ), ainsi que -dans une moindre mesure- l'espace rural sous influence urbaine (29,8% contre 25,3%). L'espace périurbain est par contre largement sous-représenté (26,1% contre 43,4%), de même que les pôles urbains et ruraux (0,9% et 4,5% contre 2,7% et 5,2%).

Le faible niveau d'organisation intercommunale ne semble pas faire obstacle à l'élaboration de projets éligibles et à la recherche de financements européens. La capacité d'autofinancement assez élevée constitue probablement un atout supplémentaire dans cette quête : ce constat renvoie à celui de la classe précédente et semble confirmer que les communes ou EPCI les plus pauvres ne sont pas les plus à même de s'appuyer sur les programmes européens pour renforcer leur capacité d'intervention publique. L'observation de leur répartition géographique (voir carte 7) fait bien ressortir le caractère rural de cette classe : on constate une forte concentration dans les massifs montagneux : les Pyrénées (au niveau du Parc National), les Alpes (PACA et Rhône-Alpes et notamment les zones du Parc National des Ecrins et une partie du Parc National de la Vanoise), les Cévennes ardéchoises, et de manière plus éparse dans le Massif Central.

Classe 4 – Pas d'aides (9% des communes)

Les communes de cette classe sont toutes organisées en intercommunalité avec un fort degré d'intégration fiscale (38% avec TPU). Le potentiel fiscal moyen au niveau de leurs EPCI est assez élevé (489,7 euros/hab). La totalité des communes de la classe appartient au zonage d'objectif 2 mais aucun financement européen n'est perçu.

L'espace rural sous influence urbaine est assez fortement surreprésenté dans cette classe (30,5% contre 25,3% pour l'ensemble du champ), tandis que l'espace périurbain est assez fortement sous-représenté (37,5% contre 43,4%).

Pour profiter des programmes européens, cette classe a en apparence des caractéristiques autant, voire même plus favorables que les trois classes précédentes (très bon niveau d'organisation, bonne capacité d'autofinancement mais appartenance au zonage européen). Pourtant elle n'en mobilise aucun. Géographiquement (voir carte 7), on constate une très forte concentration de cette classe au niveau de quelques régions : Pays de la Loire, Poitou-Charente, Languedoc-Rousillon, Lorraine, Corse. On peut faire l'hypothèse que la programmation des fonds européens dans ces régions est défavorable à la maîtrise d'ouvrage par les collectivités locales et cible directement des acteurs associatifs ou privés.

Classe 5 – « Intégrées fiscalement » (12 % des communes)

Les communes de cette classe sont toutes complètement intégrées fiscalement : elles ont toutes adopté une organisation intercommunale avec taxe professionnelle unique. Le potentiel fiscal moyen au niveau de leurs EPCI est moyen (432,1 euros/hab). Les deux tiers d'entre elles (66%) font parties du zonage européen d'objectif 2 et leurs EPCI parviennent tous à ce titre à mobiliser des fonds européens (26,8 euros/hab.).

L'espace périurbain est légèrement surreprésenté dans cette classe (44,7% contre 43,4% pour l'ensemble du champ), ainsi que l'espace rural sous influence urbaine (26,6% contre 25,3%)

et les pôles urbains et ruraux (2,8% et 5,9% contre 2,7% et 5,2%). L'espace rural isolé est par contre légèrement sous-représenté (20% contre 23,4%).

Bien que les conditions semblent favorables par ailleurs (niveau de potentiel fiscal moyen, appartenance au zonage forte), le fort niveau d'organisation intercommunale ne semble pas correspondre à une plus forte capacité à monter des projets et obtenir des financements européens. Toutefois, l'intégration fiscale renforce la capacité d'action publique locale, car elle s'accompagne de transferts supplémentaires de l'Etat : les ressources propres de ces collectivités locales sont plus importantes que ce qu'indique leur potentiel fiscal. Peut-être ces collectivités sont-elles d'ailleurs moins incitées à rechercher des financements externes étant donné leur niveau réel de ressources propres. Géographiquement (voir carte 7), ces EPCI sont situés essentiellement à l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire), et au Centre (Indre et Loire, Limousin, Auvergne, et l'Ouest de Rhône-Alpes) et dans une moindre mesure au Sud de la France. Ils sont très rares dans tout le Nord-est de la France et absents en Corse. Cette répartition qui fait apparaître des configurations régionales marquées est certainement à mettre en rapport avec des volontarismes politiques particuliers.

Classe 6 – « Organisées 4 taxes » (16% des communes)

Les communes de cette classe sont toutes organisées en intercommunalités mais celles-ci maintiennent la fiscalité traditionnelle communale (les quatre taxes communales). Le potentiel fiscal au niveau de leurs EPCI est moyen (425 euros/hab). Elles font toutes parties du zonage européen d'objectif 2 et leurs EPCI parviennent tous à ce titre à mobiliser des fonds européens à un niveau moyen plus élevé que la plupart des autres classes (34,6 euros/hab.).

L'espace rural isolé est surreprésenté dans cette classe (38,3% contre 43,4% pour l'ensemble du champ), ainsi que -dans une moindre mesure- l'espace rural sous influence urbaine (29,3% contre 25,3%) et les pôles ruraux (5,3% contre 5,2%). L'espace périurbain est par contre largement sous-représenté (25,8% contre 43,4%), de même que les pôles urbains et ruraux (1,3% contre 2,7%).

Comme la classe précédente, celle-ci présente des conditions favorables pour la mobilisation de fonds européens (appartenance au zonage, niveau de potentiel fiscal moyen, organisation intercommunale). Toutefois, l'absence d'intégration fiscale ne permet pas aux communes d'avoir accès aux transferts supplémentaires de l'Etat : ces collectivités sont certainement plus incitées à rechercher des financements externes. Géographiquement, elles sont faiblement représentées dans les régions supposées peu favorables à la maîtrise d'ouvrage des fonds européens par les collectivités locales (Languedoc, Poitou, Pays de la Loire, Lorraine surtout, cf. classe 4), dans celles où l'intégration fiscale est déjà réalisée (Bretagne et Centre surtout, cf. classe 5), et dans celles où l'organisation intercommunale est très faible (Corse et Ile-de-France surtout, cf. classe 7) ainsi que dans les zones d'abord marquées par la richesse fiscale (Alsace surtout, cf. classe 1). On les trouve partout ailleurs avec une concentration particulièrement forte en Aquitaine et en Bourgogne.

Classe 7 – « Non organisées » (16% des communes)

Aucune commune de cette classe n'est organisée en intercommunalité. Elles sont en outre très peu organisées en Pays (seulement 58% des communes contre 69% en moyenne pour l'ensemble du champ). Le potentiel fiscal communal est moyen (474,8 euros/hab). Près de deux tiers d'entre elles font parties du zonage européen d'objectif 2 mais elles mobilisent des montants très faibles (4,2 euros/hab.).

Elles se répartissent entre les différentes catégories d'espace du ZAUER dans des proportions proches des moyennes de l'ensemble du champ, avec toutefois une sous représentation assez forte des pôles urbains (1,6%, ce qui pourrait indiquer une propension à s'organiser plus forte de ces derniers).

Bien que l'on ait vu qu'une très forte organisation n'implique pas forcément une très forte mobilisation de fonds européens (classe 5) ou qu'une faible organisation n'implique pas forcément une faible mobilisation de fonds européens (classe 3), on peut malgré tout faire l'hypothèse de l'existence d'un lien de causalité entre l'absence d'organisation intercommunale et la très faible capacité à mobiliser des fonds européens : des communes qui n'ont pas la capacité ou la volonté de construire des projets d'organisation territoriale rencontrent des difficultés similaires pour élaborer des projets de développement local crédibles. Géographiquement (voir carte 7), de la même manière que pour les communes fortement organisées (classe 5), on constate des configurations régionales très marquées à mettre en rapport cette fois avec une absence de volontarisme politique dans ce domaine : ces communes couvrent quasiment l'ensemble de la Corse ; elles se rencontrent également sur un grand arc du Nord de la région Centre jusqu'au Nord de la Lorraine (en passant par le Sud de l'Ile-de-France, le Sud de la Champagne, le nord-Est de la Bourgogne et le sud-est de la Lorraine) ; elles sont par ailleurs fortement représentées sur toute l'extrémité Est de la région Rhône-Alpes.

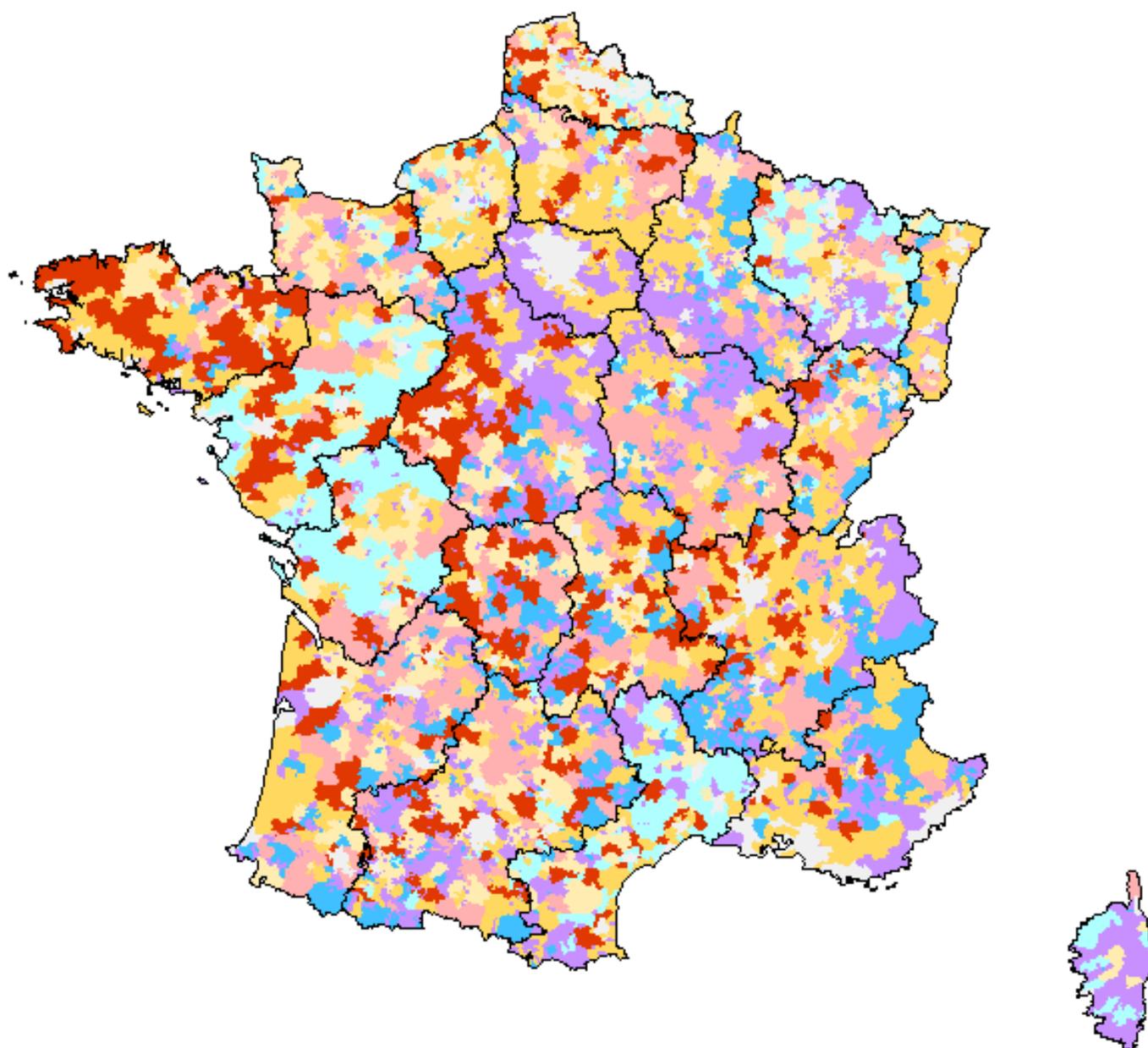
Synthèse des commentaires sur la répartition spatiale des communes selon leur classe de rattachement

La distribution du potentiel fiscal fait apparaître des spécificités régionales : les EPCI « riches » sont particulièrement concentrés en Alsace, sur le pourtour du bassin parisien, le long de la côte atlantique bretonne et aquitaine, autour de Marseille et à l'est de Lyon ; au contraire, les EPCI « pauvres » sont assez dispersés sur le territoire, mais avec tout de même des régions qui se démarquent en creux par l'absence de tels EPCI (Alsace, Ile de France, PACA et Rhône-Alpes).

La distribution des niveaux d'organisation intercommunale fait apparaître des configurations régionales très marquées, qui peuvent être mises en relation avec des différences d'options politiques à des échelons supérieures (département ou région) : les communes « non organisées » sont nombreuses en Corse, et couvrent une bonne partie de la Savoie et la Haute-Savoie, et un grand arc du nord de la région Centre jusqu'au nord de la Lorraine (en passant par le sud de l'Ile-de-France, le sud de la Champagne, le nord-est de la Bourgogne et le sud-est de la Lorraine) ; les EPCI à taxe professionnelle unique sont situées essentiellement à l'ouest (Bretagne, Pays de la Loire) et au centre de la France (Indre et Loire, Limousin, Auvergne, et l'ouest de Rhône-Alpes) ; ils sont très rares dans tout le nord-est et absents en Corse ; les EPCI maintenant la fiscalité traditionnelle communale se trouvent plus dispersés mais certaines régions en sont quasiment exemptes (Ile-de-France, Alsace, Languedoc).

La distribution des niveaux de captation d'aides européennes fait également apparaître des différences régionales très marquées : les EPCI ne captant pas d'aides (bien qu'étant concernés par le zonage d'objectif 2) sont regroupés dans quelques régions (Pays de la Loire, Poitou-Charente, Languedoc-Rousillon, Lorraine, Corse) ; les EPCI ou communes indépendantes captant beaucoup d'aides semblent plus dispersés mais se concentrent particulièrement dans les zones montagneuses (Pyrénées, Alpes, Cévennes ardéchoises et de manière plus éparse dans le Massif Central).

Carte 7 – Classification des communes au regard de l'action publique locale



Classification de l'action publique locale (nombre de communes)

| | | |
|---|--|--------|
| ■ | 1. Riches organisées | (7774) |
| ■ | 2. Pauvres organisées | (5405) |
| ■ | 3. Beaucoup d'aides | (2580) |
| ■ | 4. Pas d'aides organisées | (3231) |
| ■ | 5. Intégrées (TPU) | (4152) |
| ■ | 6. Organisées (4 taxes) | (5579) |
| ■ | 7. Non organisées | (5666) |
| ■ | Hors champ (Unités urbaines > 50 000 hab.) | (2178) |

Sources : IGN99, DGCL, CNASEA, DATAR

Elaborée selon la méthodologie
CESAER du rapport « diagnostic
des espaces ruraux », nov. 2005

III.4 – DOMAINE 4 : BIENS DE NATURE ET ENVIRONNEMENT (ENJEUX DE BIODIVERSITE)

Le dernier domaine abordé dans ce diagnostic est celui des biens de nature et de l'environnement. De fait, nous ne nous pencherons que sur les «enjeux de biodiversité¹⁶ ». Notre intention est de questionner la durabilité du développement des territoires ruraux à partir d'une mise en regard de l'intensité des *enjeux de biodiversité* et de l'intensité des *réponses publiques* mises en œuvre pour la protéger.

Statistiques descriptives

Sur l'ensemble de notre champ d'étude, la proportion moyenne de la superficie communale concernée par un enjeu de biodiversité¹⁷ est de 20%. Ce chiffre est élevé, mais soumis à une très grande variabilité (écart-type de 30) et la médiane ne se situe qu'à 4% de la superficie communale. Ceci indique que les enjeux de biodiversité sont concentrés géographiquement sur certaines communes¹⁸.

L'indicateur synthétique du niveau d'action publique de protection de la biodiversité fait apparaître une réponse publique faible (0,12), mais là aussi, très concentrée sur certaines communes (25% des communes ont mis en place l'un des dispositifs pris en compte dans l'analyse). Le dispositif concernant le plus grand nombre de communes est de loin le parc naturel régional (15% des communes). Concernant, les dispositifs considérés peu contraignant pour la sauvegarde de la biodiversité, les zones périphériques des parcs nationaux, qui s'apparentent à ce dernier, couvrent seulement 1,4% des communes et les engagements internationaux sur les «oiseaux » (directive européenne) et les zones humides (convention internationale RAMSAR) ne couvrent que 1,8% et 2,5% des communes. Les dispositifs plus stricts de réserve naturelle et de zone centrale de parc national sont encore plus limités avec 1,2% et 0,4% des communes couvertes.

L'enjeu sur l'eau n'a pas été traité ici faute d'accès aux données pertinentes. Toutefois, deux indicateurs, concernant les pollutions des eaux souterraines par les nitrates (classement de la commune en zones vulnérables) et par les pesticides (bassins versants du programme d'action pesticide), nous informent de l'importance de cet enjeu. En effet, 37,6% des communes sont classées en zones vulnérables nitrates et 13,4% font partie d'un bassin versant du programme d'action pesticide. Il faut impérativement garder cela à l'esprit pour ne pas sous évaluer la présence d'enjeux environnementaux dans les zones que nous estimerons «avec de faibles enjeux » du point de vue de la biodiversité (voir en annexe 13 les cartes complémentaires indicatives concernant ces deux zonages).

¹⁶ Se reporter à la présentation de la démarche de diagnostic du domaine des biens de nature et de l'environnement pour l'explication de ce que recouvre les « enjeux de biodiversité » (cf. 1^{ère} partie du rapport).

¹⁷ Id.

¹⁸ Cf. annexe 13 : cartes de zonage des enjeux de biodiversité retenus dans le diagnostic (ZNIEFF et ZPS) ; notez que les ZPS indiquent la présence d'enjeux mais constituent simultanément un dispositif public de protection (engagement européen de conservation)

Tableau 21 – Variables de classification des biens de nature et de l’environnement pour les communes du champ d’étude

| | Proportion de la superficie communale concernée par les enjeux de biodiversité ¹⁹ (%) | Note d’action publique de protection de la biodiversité |
|------------|--|---|
| Moyenne | 20,87 | 0,12 |
| Ecart type | 30,44 | 0,29 |
| Médiane | 3,81 | 0 |

Sources : IFEN, MEED, MAP, CNASEA

Tableau 22 – Variables descriptives des biens de nature et de l’environnement pour les communes du champ d’étude

| | Nombre de : | | Proportion superficies com. couverte par les zonages indicatifs : | | | Proportion de communes concernées par le dispositif public* suivant : | | | | | | | |
|------------|-------------|-------------|---|-------------|------|---|--------|-----|-----|-----|--------|------|-------|
| | znief type1 | znief type2 | znief type1 | Znief type2 | Zps | pna_zc | pna_zp | pnr | m | Zps | Ramsar | ZV | phyto |
| Moy. | 0,85 | 0,59 | 6,38 | 17,82 | 0,49 | 0,4 | 1,4 | 15 | 1,2 | 2,5 | 1,8 | 37,6 | 13,4 |
| Ecart type | 1,36 | 0,77 | 14,23 | 30,09 | 4,51 | | | | | | | | |
| Méd. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | |

Sources : IFEN, MEED, MAP, CNASEA

* Dispositifs : Réserves naturelles (rn) ; Parcs nationaux (zones centrales zc_pn et zones périphériques zp_pn) ; Parcs naturels régionaux (pnr) ; Zone de protection spéciale (zps) ; Zones RAMSAR (ramsar).

Classification des communes dans le sous-domaine des biens de nature et de l’environnement (enjeux de biodiversité)

La classification a été construite selon une méthode différente de celle utilisée pour les autres domaines. Elle est construite à partir de la définition de seuils permettant de discerner des intensités d’enjeux et de réponses publiques : les enjeux de biodiversité sont supposés faibles lorsque moins de 5% de la superficie communale est concernée, significatifs lorsque cette valeur est comprise entre 5% et 25%, forts lorsqu’elle est supérieure à 25% ; la réponse publique existe dès qu’une commune est concernée par un dispositif public environnemental et elle est jugée forte lorsque la note d’action publique de protection de la biodiversité est égale ou supérieure à 1. La classification proposée présente six classes de communes.

¹⁹ Se reporter à la présentation de la démarche de diagnostic du domaine des biens de nature et de l’environnement pour l’explication de ce que recouvre les « enjeux de biodiversité » (cf. 1^{ère} partie du rapport)

Tableau 23 – Caractéristiques des classes d'enjeux de biodiversité

| | Nb com. (%) | Prop. superficie com. concernée par enjeux biodiversité (%) | Note d'action publique de protection de la biodiversité |
|--|--------------|---|---|
| 1. Faibles enjeux de biodiversité | 1789 (52) | 0,5 | 0,1 |
| 2. Enjeux de biodiversité sans réponse | 5146 (15) | 13,5 ^{###} | 0 |
| 3. Enjeux de biodiversité et réponse | 1404 (4) | 13,8 ^{###} | 0,6 [#] |
| 4. Forts enjeux de biodiversité sans réponse | 7017 (20) | 61,7 ^{###} | 0 |
| 5. Forts enjeux de biodiversité et réponse | 2243 (7) | 64,0 ^{###} | 0,5 ^{###} |
| 6. Forts enjeux de biodiversité et forte réponse | 678 (2) | 64,7 ^{###} | 1,4 ^{###} |
| Total | 34387 | 20,9 | 0,1 |

^{###} écart-type < ½ moyenne , [#] écart-type < moyenne, sinon écart-type supérieur à la moyenne

Sources : IFEN, MEED, MAP, CNASEA

Plus de la moitié des communes appartiennent à la première classe, qui présente de faibles enjeux de biodiversité et une faible action publique. Les autres se répartissent entre un groupe à enjeux de biodiversité significatifs (classe 2 et 3, 19% des communes) et un groupe à forts enjeux de biodiversité (classe 4, 5 et 6, 29% des communes) ; en termes d'action publique, entre un groupe sans réponse publique (classe 2 et 4, 35% des communes) et un groupe avec réponse publique (13% des communes).

Chaque classe de communes est décrite ci-dessous en s'appuyant sur les variables de classement (tableau ci-dessus) et les variables descriptives (cf. annexe 10), mais aussi sur l'observation de leur répartition géographique sur le territoire (carte 8). Un commentaire synthétique sur leur distribution géographique est ensuite présenté avec la carte de répartition des communes selon leur classe de rattachement.

Classe 1 – « Faibles enjeux de biodiversité » (52% des communes)

Plus de la moitié des communes du champ d'étude appartiennent à cette classe, qui présente de faibles enjeux de biodiversité au regard des indicateurs : en moyenne, seulement 0,5% de la superficie communale est couverte par des zonages de biodiversité (minimum 0%, maximum 5%).

La note d'action publique de protection de la biodiversité est très basse (0,1). Elle correspond essentiellement à des communes, présente toutefois dans une proportion non négligeable (11%), participant à un Parc Naturel Régional. Elle correspond aussi à une très faible proportion d'entre elles (1%), concernée par une convention RAMSAR (protection d'une zone humide d'intérêt international).

Cette classe se retrouve dans toutes les catégories d'espace du ZAUER, dans des proportions proches de la moyenne du champ d'étude. Géographiquement (cf. carte 8), elle est très présente dans toute la partie Ouest de la France à l'exception des Pyrénées et de la bande littorale océanique, en Ile-de-France, en Lorraine et en Alsace.

Cet espace ne doit pas être considéré pour autant sans enjeux environnementaux. En particulier, les enjeux de pollution des eaux souterraines y sont particulièrement représentés : 43% des communes sont classées en zone vulnérable pour la pollution nitrate (38% en moyenne pour l'ensemble du champ et moins de 20% dans les classes à forts enjeux de

biodiversité avec réponse publique présentées ci-dessous) ; et 16% font parties des bassins versants du programme d'action pesticide (13% en moyenne pour l'ensemble du champ et moins de 10% dans les classes évoquées précédemment)²⁰.

Classe 2 – « Enjeux de biodiversité sans réponse publique » (15% des communes)

Cette classe présente des enjeux de biodiversité significatifs au regard de nos indicateurs : en moyenne, 13,5% de la superficie communale est couverte par des zonages de biodiversité (minimum 5%, maximum 25%). Il s'agit dans des proportions voisines de la présence d'une ZNIEFF de type 1 (6,2%) ou de type 2 (8,3%) – les deux se superposant partiellement.

La note de réponse publique est nulle : aucun dispositif public de protection de la biodiversité (parmi ceux retenus dans notre étude) n'est mis en œuvre sur le territoire communal.

Cette classe se retrouve dans toutes les catégories d'espace du ZAUER, dans des proportions proches de la moyenne du champ d'étude. Géographiquement (cf. carte 8), elle est assez dispersée sur le territoire national.

En l'absence de dispositifs publics de protection de la biodiversité, on peut s'interroger sur la durabilité des sentiers de développement de ces communes : leur développement économique et démographique ne se fera-t-il pas au détriment du capital naturel ? Il faut toutefois noter que nos variables d'enjeux nous informent sur un *état* du milieu, mais ne nous donne pas d'information sur le niveau de *pression* qu'il subit. Si cette dernière est très faible, l'absence d'action publique peut s'expliquer, mais nous sommes en droit d'en douter en particulier dans les situations périurbaines, sur les zones littorales et dans les arrières pays méditerranéens. Cette classe, de taille importante, se trouve ainsi dans une situation inquiétante et demande une attention particulière. En outre, comme pour la classe précédente, les enjeux de pollution des eaux souterraines par les nitrates sont fortement représentés : 42% des communes sont classées en zone vulnérable (38% en moyenne pour l'ensemble du champ et moins de 20% dans les classes à forts enjeux de biodiversité avec réponse publique présentées ci-dessous).

Classe 3 – « Enjeux de biodiversité et réponse publique » (4% des communes)

Cette classe présente des enjeux de biodiversité significatifs au regard des indicateurs : en moyenne, 13,8% de la superficie communale est couverte par des zonages de biodiversité (minimum 5%, maximum 25%). Il s'agit dans des proportions voisines de la présence d'une ZNIEFF de type 1 (6,9%) ou de type 2 (8,3%), et dans une proportion beaucoup plus faible de la présence d'une zone de protection spéciale « oiseaux » (1%) – les trois se superposant partiellement.

La note de réponse publique (0,6 avec un minimum de 0,5, un maximum de 2,5 et un écart-type de 0,3) indique la présence systématique d'un dispositif public -et quelquefois plusieurs- dans les communes de cette classe. Il s'agit massivement de Parcs Naturels Régionaux (79% des communes), puis de zones de protection spéciale des oiseaux (15%) et de convention RAMSAR de protection des milieux humides (13%). Les communes disposant d'une Réserve Naturelle ou appartenant à une zone périphérique de Parc National sont plus rares (6% et 4%) et aucune n'appartient à une zone centrale de Parc National.

Les pôles urbains sont fortement surreprésentés dans cette classe (4,7% contre 2,7% en moyenne pour le champ d'étude), ainsi que les pôles ruraux et l'espace rural isolé (6,8% et 27,6% contre 5,2% et 23,4%). Géographiquement (cf. carte 8), ces communes s'organisent selon une configuration particulière, avec deux regroupements importants le long du littoral du département de Gironde, d'une part, et à la frontière des départements de la Gironde et des Landes, d'autre part ; par ailleurs, de multiples couronnes apparaissent autour de zones de forts enjeux avec réponses ou fortes réponses publiques (cf. classe 5 et 6) en particulier dans le grand sud-est et le centre-ouest de la France.

²⁰ Se reporter aux cartes en [annexe 12](#) pour observer la répartition géographique des enjeux sur l'eau.

Ces communes répondent aux enjeux de biodiversité auxquels elles sont confrontées par différents dispositifs publics dont le principal est le Parc Naturel Régional. L'efficacité de ce dispositif est une question cruciale pour la durabilité de leur développement.

Classe 4 – « Forts enjeux de biodiversité sans réponse publique » (20% des communes)

Cette classe présente de forts enjeux de biodiversité au regard des indicateurs : en moyenne, 61,7% de la superficie communale sont couverts par des zonages de biodiversité (minimum 25%, maximum 100%). Il s'agit dans une proportion importante (15,6%) d'une ZNIEFF de type 1 et dans une proportion très importante (55,5%) d'une ZNIEFF de type 2 – les deux se superposant partiellement.

Comme pour la classe 2, la note de réponse publique est nulle : aucun dispositif public à de protection de la biodiversité (parmi ceux retenus dans notre étude) n'est mis en œuvre sur le territoire communal.

Cette classe se retrouve dans toutes les catégories d'espace du ZAUER, dans des proportions proches de la moyenne du champ d'étude. La distribution spatiale de ces communes (cf. carte 8) fait apparaître une très forte concentration dans le grand sud-est de la France, des zones assez larges au Centre, en Bretagne, en Normandie, et de petits territoires éparpillés sur tout le reste du territoire. La région Bourgogne et le département de l'Ain se distinguent par une couverture très forte de communes de cette classe. Tandis que les Alpes sont au contraire très fortement protégées, le massif des Pyrénées est presque entièrement couvert par cette classe (sauf la zone du Parc National).

Les commentaires précédents (cf. classe 2) s'appliquent également à cette classe, qui suscite une inquiétude d'autant plus grande que la superficie communale ayant une valeur en termes de biodiversité est importante. Toutefois, on peut penser, *a contrario*, que l'importance de cette superficie est la traduction d'une pression moindre que pour la classe 2, et que cette dernière pour laquelle la superficie est très réduite est en fait la plus menacée. Quoi qu'il en soit, ces deux classes préoccupantes représentent ensemble 35% des communes du champ d'étude, ce qui est considérable.

Classe 5 – « Forts enjeux de biodiversité et réponse publique » (7% des communes)

Cette classe présente de forts enjeux de biodiversité au regard des indicateurs : en moyenne, 64% de la superficie communale est couverte par des zonages de biodiversité (minimum 25%, maximum 100%). Il s'agit dans une proportion importante d'une ZNIEFF de type 1 (19,9% avec en moyenne deux par commune), dans une proportion très importante d'une ZNIEFF de type 2 (56,3%) et dans une proportion très faible d'une zone de protection spéciale « oiseaux » (2%) – les trois se superposant partiellement.

La note d'action publique de protection de la biodiversité est égale à 0,5 pour toutes les communes de la classe. Elle indique la présence systématique d'un dispositif public. Il s'agit massivement de Parcs Naturels Régionaux (79% des communes), puis des zones périphériques de Parc National (9%), des zones de protection spéciale des oiseaux (8%) et de zones RAMSAR de protection des milieux humides (4%).

L'espace rural isolé est légèrement surreprésenté dans cette classe (29,4% contre 23,4% pour l'ensemble du champ), mais elle se retrouve malgré tout dans toutes les catégories d'espace du ZAUER. Géographiquement (cf. carte 8), ces communes forment de vastes ensembles en particulier dans le grand sud-est et sur le massif pyrénéen, souvent à proximité de situations de forts enjeux sans réponse publique.

Comme pour la classe 4, ces communes répondent aux enjeux de biodiversité auxquels elles sont confrontées par différents dispositifs publics dont le principal est le Parc Naturel Régional. Etant donné l'importance des superficies communales ayant une valeur en termes de biodiversité, les conflits d'intérêt entre développement économique et protection du capital

naturel risquent de se poser de manière encore plus criante : peut-on protéger une telle superficie communale de l'artificialisation ou de la dégradation par les activités économiques sans compromettre les opportunités de croissance démographique et économique de ces communes ? Toutefois, l'importance de la ressource pourrait également traduire une pression moindre sur la ressource. Et ce capital naturel peut représenter *a contrario* un atout pour le territoire si sa valorisation économique durable est possible. On attend donc de la réponse publique qu'elle facilite la résolution des conflits d'usage lorsqu'ils existent, et plus encore, lorsque cela est possible, qu'elle favorise une convergence des intérêts économiques et écologiques. L'efficacité de la réponse publique est ainsi un élément central pour assurer la durabilité du développement de ces territoires.

Classe 6 – « Forts enjeux de biodiversité et forte réponse publique » (2% des communes)

Cette classe présente de forts enjeux de biodiversité au regard des indicateurs : en moyenne, 64,7% de la superficie communale sont couverts par des zonages de biodiversité (minimum 25%, maximum 100%). Les ZNIEFF de type 1 recouvrent une superficie très importante (24,4% avec en moyenne trois par commune), ainsi que les zones de protection spéciale « oiseaux » (16,3%). Les ZNIEFF de type 2 demeurent les plus étendues (56,3%).

La note d'action publique de protection de la biodiversité est égale à 1,4 (minimum 1, maximum 3). Elle indique la présence d'une réserve naturelle ou d'une zone centrale de parc national – dispositifs de protection considérés comme plus stricts que les autres – et/ou la présence simultanée de plusieurs autres dispositifs publics sur les communes de cette classe : les réserves nationales et les zones centrales de parcs nationaux concernent 39% et 21% des communes ; la majorité des communes disposent d'une zone de protection spéciale des oiseaux (60%) ; les Parcs Naturels Régionaux concernent un peu plus de la moitié des communes de la classe (53%) et les zones périphériques de Parc National plus d'un quart d'entre elles (27%) ; plus d'un quart des communes sont engagées sur la préservation d'une zone humide d'importance internationale (27%).

L'espace rural isolé est très fortement surreprésenté dans cette classe (43,1% contre 23,4% pour l'ensemble du champ), et les zones périurbaines au contraire fortement sous-représentées (26,8% contre 43,4%). Les autres catégories d'espace du ZAUER sont représentées dans des proportions moyennes. Géographiquement (cf. carte 8), on visualise les Parcs nationaux des Pyrénées, des Cévennes, de la Vanoise, des Ecrins et du Mercantour, mais on constate que dans les Alpes, la zone de très forte réponse s'étend au-delà des limites des Parcs alors qu'elle ne recouvre même pas l'intégralité de la zone périphérique du Parc National des Pyrénées. En dehors des Parcs, les communes de cette classe forment quelques territoires assez vastes en Corse, dans la région Centre, en Champagne, dans les deux régions normandes, en Aquitaine, en Languedoc et PACA ; et par ailleurs des territoires plus petits éparpillés sur l'ensemble du territoire. On les trouve très souvent à proximité de zones d'enjeux moins forts avec réponse publique (classe 3) et on peut supposer que certains dispositifs de protection sont communs.

Ces communes répondent aux forts enjeux de biodiversité auxquels elles sont confrontées par des dispositifs publics stricts et/ou par la superposition de plusieurs dispositifs publics moins stricts. On peut supposer que l'efficacité de la réponse publique est plus grande et que la préservation du capital naturel est mieux assurée qu'ailleurs. Se pose comme dans la classe précédente la question du développement économique et démographique des territoires – principalement ruraux – concernés. Arrivent-ils à valoriser ce capital naturel tout en le préservant fortement ou s'agit-il essentiellement de réserves de « nature », très peu peuplées et sans dynamisme économique ?

Synthèse des commentaires sur la répartition géographique des classes selon leur classe de rattachement

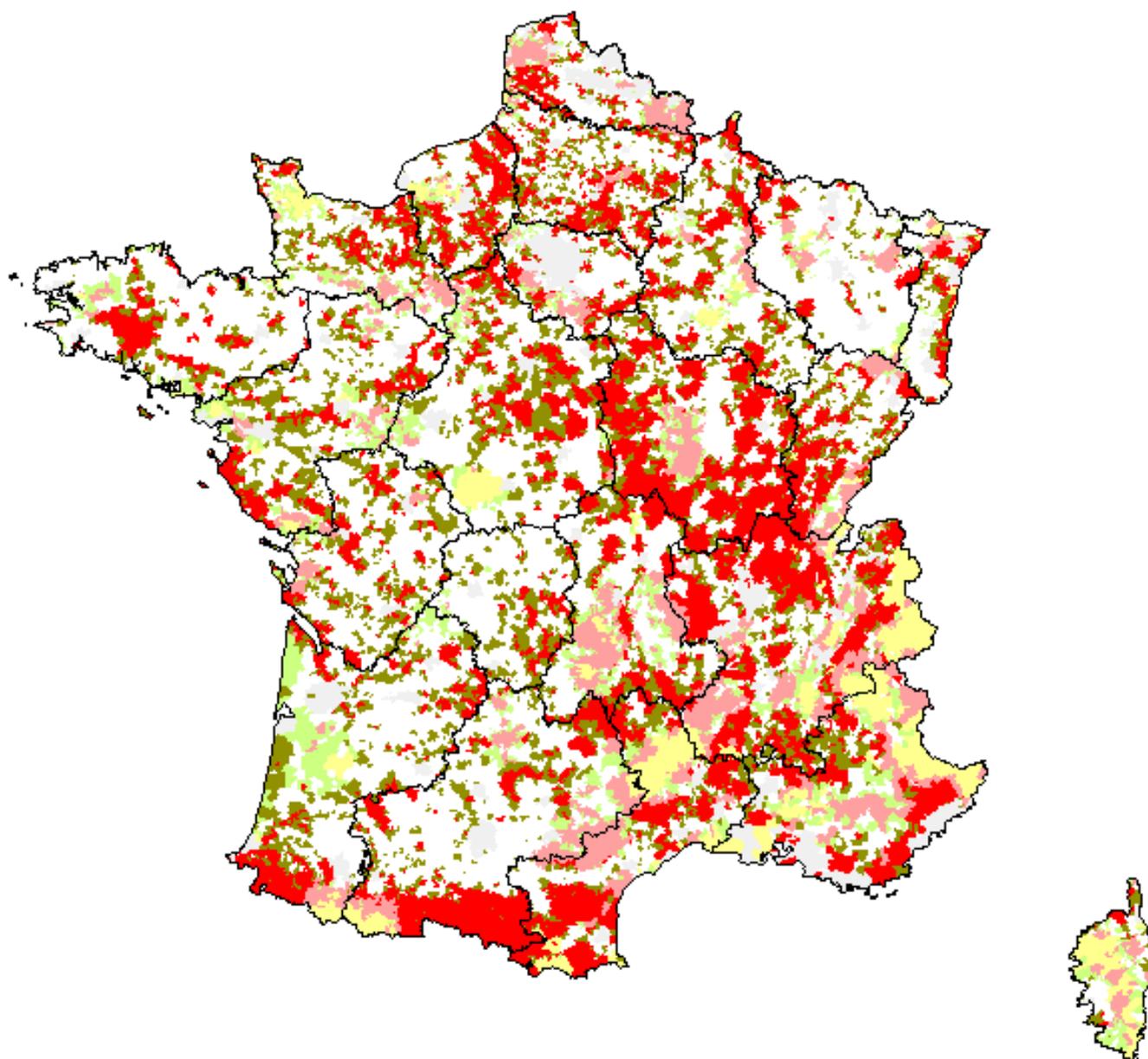
L'observation globale de la carte renvoie au tableau de classification et appelle un commentaire liminaire : le cumul des classes à forts enjeux de biodiversité et réponse moyenne ou forte (classe 6 et 7) ne nous permet pas d'atteindre 10% des communes, alors que le classe de communes à forts enjeux sans réponse publique représente à elle seule 20% des communes ! La comparaison est encore plus frappante lorsqu'on considère le cumul des classes de communes à enjeux moyens ou forts et réponse moyenne ou forte (classes 3, 5 et 6), qui s'élève à 13% des communes, et le cumul des classes à enjeux moyens ou forts sans réponse publique (classe 2 et 4), qui atteint 35% des communes ! La couverture territoriale des dispositifs publique de protection de la biodiversité, sans même considérer leur efficacité, n'est-elle pas insuffisante ? Peut-être que non si les zones sans réponses publiques correspondent à des zones de plus faibles pressions sur la ressource²¹. Toutefois, étant donné l'ampleur des zones concernées, leur répartition entre catégories d'espace du ZAUER (notamment dans l'espace périurbain) et leur distribution géographique (dans les Alpes-maritimes et le Var par exemple), il paraît raisonnable d'en douter. De nombreux territoires sont probablement exposés à une forte pression sur leur capital naturel sans disposer d'outils de protection d'ampleur suffisante²². La question de la durabilité de leur développement économique est dès lors posée.

Géographiquement, les zones à faibles enjeux de biodiversité (classe 1) sont très présentes dans toute la partie Ouest de la France, tandis que les zones à forts enjeux de biodiversité (classe 4, 5 et 6) couvrent pratiquement l'ensemble du grand sud-est, les grands massifs montagneux (les Alpes, les Pyrénées, le centre et l'est du Massif Central) et de la Corse. Les zones d'enjeux « significatifs » de biodiversité (classe 2 et 3) sont plus dispersées sur le territoire. Les zones de fortes réponses publiques (classe 6) sont concentrées dans les zones de Parcs Nationaux, sur quelques autres territoires assez étendus (en Corse, dans les départements de l'Indre, de l'Aube, de la Manche, en Aquitaine, en Languedoc et PACA) et sur des zones plus petites éparpillées sur l'ensemble du territoire. Globalement, ils ne représentent toutefois que 2% des communes du champ d'étude. Les réponses publiques « mesurées » (classe 3 et 5) consistent principalement en des Parcs Naturels Régionaux, qui s'étendent sur des territoires plus vastes dans le grand sud-ouest de la France. Les situations d'absence de réponses publiques malgré la présence d'enjeux significatifs ou forts (classe 2 et 4) se situent sur l'ensemble du territoire, mais le grand sud-est, et surtout la région Bourgogne, le département de l'Ain et les Pyrénées montrent une forte densité de communes de ces classes.

²¹ Les indicateurs d'enjeux de biodiversité nous informent d'un *état* mais pas d'un niveau de *pression* sur la ressource naturelle.

²² Selon les dispositifs de protection pris en compte dans ce diagnostic, voir encadré 2 pour la présentation des dispositifs retenus et des dispositifs non pris en compte.

Carte 8 – Classification des communes selon les enjeux de biodiversité et les réponses publiques



Classification communale des enjeux de biodiversité
(nombre de communes)

| | | |
|---|--|---------|
| □ | 1. Faible enjeu de biodiversité | (17899) |
| ■ | 2. Enjeux biodiv. sans réponse | (5146) |
| ■ | 3. Enjeux biodiv. & réponses | (1404) |
| ■ | 4. Forts enjeux biodiv. sans réponse | (7017) |
| ■ | 5. Forts enjeux biodiv & réponses | (2243) |
| ■ | 6. Forts enjeux biodiv. & fortes réponses | (678) |
| ■ | Hors champ (Unités urbaines > 50 000 hab.) | (2178) |

Sources : IFEN, MEDD, MAP, CNASEA

Elaborée selon la méthodologie
CESAER du rapport « diagnostic
des espaces ruraux », nov. 2005

PARTIE IV – ANALYSE DES TYPES DE COMMUNES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

Dans cette dernière section, les types de communes obtenus au regard des critères de performance économique et démographique sont analysés avec l'objectif de faire ressortir, de manière stylisée, les principaux « profils de développement » – croisements des caractéristiques rattachées à l'ensemble des domaines du diagnostic – explicatifs de leurs situations respectives. Il n'en reste pas moins que l'interprétation fine des logiques de développement et la réflexion sur les « leviers d'action » adéquats pour intervenir sur ces derniers ne pourra être menée qu'à l'échelle régionale, du fait des limites de l'échelle nationale du diagnostic pour la prise en compte des dimensions territoriales, socioculturelles et politiques du développement local.

Pour construire les « profils », chaque type de performance a été traité successivement comme une sous population : on a associé aux communes de chaque type de performance leur classe de rattachement dans les quatre domaines d'étude (dynamiques de population et accès aux services, dynamiques économiques, action publique locale et environnement) et cherché, avec la technique de classification automatique utilisée dans le reste du diagnostic (Classification Ascendante Hiérarchique), les regroupements les plus fréquents. En retenant les combinaisons significatives du point de vue statistique et ayant un sens du point de vue des mécanismes de développement, nous avons fait apparaître 17 profils de développement distincts. Chaque profil est nommé selon la caractéristique la plus représentative de logique de développement à l'œuvre, sa position spatiale lorsqu'elle est particulièrement marquée, et enfin le niveau de performance communal auquel il conduit. Les profils reposant sur des logiques semblables – mais cependant associés à des performances différentes – ont été ensuite regroupés en 7 groupes. Les profils et leur poids en effectifs de communes²³, en population et en emplois sont listés dans le tableau 24. Leur description et leur répartition géographique sont présentées ci-après.

Avertissement méthodologique : lors de la lecture du tableau et de la carte des profils de développement, il est nécessaire de toujours garder à l'esprit que les communes ont été regroupées sur la base de *proximités statistiques* entre leurs classes de rattachement dans les différents domaines d'analyse : entre les communes d'un même « profil de développement », il subsiste donc une variabilité assez importante en termes de classes d'appartenance. La même remarque s'applique aux procédures de classifications précédentes par domaine d'analyse, ce qui renforce encore la variabilité concernant les caractéristiques individuelles des communes concernées par un même profil de développement. Par ailleurs, les descriptions des profils de développement exposées ci-dessous sont « stylisées » afin de mettre en valeur les caractéristiques les plus fréquentes et ayant le plus de sens pour l'analyse. Ainsi, les « profils de développement » doivent être considérés comme indicatifs et reflétant une réalité statistique éclairante à l'échelle d'un diagnostic national. A un niveau plus fin, la validité de ce diagnostic doit être sérieusement relativisée : certaines communes peuvent avoir des caractéristiques assez éloignées de la description du profil auquel elles sont rattachées et l'interprétation de leurs caractéristiques singulières demande de prendre en compte des éléments de contexte local absents de ce diagnostic national.

²³ Notons que 231 communes (0,7% des communes du champ d'étude) ont été exclues lors du traitement car leurs caractéristiques ne nous ont pas permis d'identifier des logiques de développement propres ou de les rattacher aux autres profils identifiés.

Tableau 24 : Répartition des communes du champ d'étude par profil de développement

| PROFILS DE DEVELOPPEMENT | Effectif communes (%) | Prop. population (PSDC 99) | Prop. emplois (99) |
|--|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| ECONOMIES PERIURBAINES DE GRAND MARCHE | | | |
| 1. Economies périurbaines de grand marché performantes | 1004 (2.9) | 3.5% | 2,2% |
| 2. Economies périurbaines de grand marché peu performantes | 448 (1.3) | 1.3% | 0,9% |
| ECONOMIES DE DESSERREMENT URBAIN | | | |
| 3. Economies de desserrement urbain performantes | 9400 (27.3) | 25.5% | 19,4% |
| 4. Economies de desserrement urbain aux performantes incertaines | 8285 (24.1) | 35.8% | 41,6% |
| ECONOMIES RURALES RESIDENTIELLES | | | |
| 5. Economies rurales résidentielles non performantes | 7222 (21.0) | 15.8% | 16,8% |
| 6. Economies résidentielles créatrices d'emplois | 499 (1.5) | 0.5% | 0,4% |
| ECONOMIES TOURISTIQUES | | | |
| 7. Economies de tourisme rural diffus non performant | 1041 (3.0) | 1.9% | 1,9% |
| 8. Economies de sites touristiques attractifs | 233 (0.7) | 0.8% | 0,9% |
| 9. Economies touristiques aux performances incertaines | 342 (1.0) | 1.8% | 2,4% |
| ECONOMIES DIVERSIFIEES | | | |
| 10. Economies rurales diversifiées peu performantes | 968 (2.8) | 2.5% | 2,8% |
| 11. Economies diversifiées performantes | 320 (0.9) | 0.6% | 0,5% |
| 12. Economies diversifiées de rente territoriale | 103 (0.3) | 0.2% | 0,2% |
| ECONOMIES INDUSTRIELLES | | | |
| 13. Economies rurales industrielles peu performantes | 2027 (5.9) | 4.3% | 4,3% |
| 14. Economies périurbaines industrielles performantes | 1004 (2.9) | 1.7% | 1,4% |
| ECONOMIES AGRI ALIMENTAIRES²⁴ | | | |
| 15. Economies rurales agrialimentaires peu performantes | 759 (2.2) | 2.4% | 2,8% |
| 16. Economies agrialimentaires performantes | 407 (1.2) | 0.7% | 0,6% |
| 17. Economies agrialimentaires de rente territoriale | 94 (0.3) | 0.2% | 0,2% |
| | | | |
| <i>Communes hors profils</i> | 231 (0.7) | 0.6% | 0,7% |
| <i>Total communes du champ d'étude</i> | 34387 (100) | 100% | 100,0% |

²⁴ La sphère « agri-alimentaire », selon la définition retenue dans ce rapport (cf. première partie), englobe les activités de production agricole et l'industrie agroalimentaire.

IV.1 – PROFILS D’ECONOMIES PERIURBAINES DE GRAND MARCHE

Profil : « économies périurbaines de grand marché performantes »

La localisation dans l’aire de diffusion d’agglomérations dotées de grands marchés finaux constitue un critère déterminant des performances communales : la grande majorité des communes dans cette situation affichent des performances favorables en termes de niveau de revenu de la population résidente surtout, d’évolution démographique ensuite et de croissance de l’emploi dans une moindre mesure. Ces communes présentent des caractéristiques périurbaines classiques – le solde migratoire d’actifs est positif, le taux de navetteurs très élevé et la densité de population assez élevée – mais il ne s’agit pas de « communes-dortoir » dans lesquelles seul l’effet de desserrement du logement jouerait un rôle significatif : des emplois se créent non seulement dans le secteur résidentiel (commerces et services à la population) mais aussi très souvent, en parallèle, dans le secteur industriel. On peut supposer que ces activités y bénéficient du niveau moindre de la rente foncière et de la proximité du grand marché de l’aire urbaine. La situation du marché du travail est le plus souvent très positive : la main d’œuvre est qualifiée ou très qualifiée et le chômage et la précarité sont faibles. Le développement économique et les niveaux de revenu plutôt élevés de la population résidente assurent des potentiels fiscaux confortables aux communes concernées. Ces dernières sont massivement intégrées dans des intercommunalités à fiscalité unique (en lien avec l’appartenance à un périmètre d’agglomération pour la plupart), ce qui assure en théorie une plus grande cohérence dans l’offre de services publics. Leur population a d’ailleurs accès à l’ensemble de la gamme d’équipement et de services publics de proximité. Finalement, les indicateurs sont tous au « vert », mais c’est du domaine environnemental que provient la plus grande fragilité de ce profil, car celui-ci se distingue par un niveau de protection publique environnementale quasi nul, même lorsque des enjeux de biodiversité sont identifiés par un zonage sur le territoire communal.

Profil : « économies périurbaines de grand marché peu performantes »

Signalons que l’accès à un grand marché final ne constitue pas en soi un gage de prospérité : on trouve en effet, en effectif moindre cependant, des communes intégrées à de grands marchés montrant des performances incertaines, voire faibles ou même très faibles. Ces communes sont en moyenne plus éloignées des pôles urbains, moins denses et plus rarement intégrées à une intercommunalité à fiscalité unique que celles du profil précédent. Leur attractivité pour les actifs est moindre, voire négative, et leur marché du travail, pour la plupart d’entre elles, se distingue par la faible qualification de la main-d’œuvre. Malgré tout, peut-être du fait de leur faible attractivité, ces communes échappent aux situations extrêmes de chômage et de précarité et la majorité d’entre elles montrent des taux favorables ou intermédiaires.

IV.2 – PROFILS D’ECONOMIES DE DESSERREMENT URBAIN

Profil : « économies de desserrement urbain performantes »

Bien qu’elles soient moins élevées que celles du premier profil, les performances associées à ce profil sont favorables : le développement communal est stimulé par la proximité urbaine, et si la taille du marché final auquel ces communes ont accès n’est pas particulièrement important, elles profitent tout de même des « effets de desserrement » de la population et de l’emploi urbain. Ces communes présentent un solde migratoire des actifs positif et sont orientées sur l’économie résidentielle, quelquefois associée à un secteur industriel, agrialimentaire ou touristique ; elles se démarquent aussi fréquemment par leur dynamisme entrepreneurial. La richesse fiscale communale et le niveau d’intégration intercommunale sont élevés, mais ces communes offrent à leur population un niveau d’accès aux équipements et services de proximité un peu moins bon que dans le cas précédent. La durabilité

environnementale pose question car elles mettent rarement en œuvre des politiques de protection environnementale même lorsqu'elles présentent des enjeux de biodiversité importants.

Profil : « économies de desserrement urbain aux performantes incertaines »

Bien qu'une majorité des communes périurbaines ou rurbaines profitent de la proximité urbaine, une proportion très importante de communes – qui représente en outre une population supérieure – affiche au contraire des performances incertaines (ou faibles pour une très petite proportion de communes). Ces communes ne réussissent pas à susciter une attractivité résidentielle suffisante (ou même subissent un exode de population) pour alimenter leur économie, essentiellement tournée vers les services aux personnes, et soutenir leur tissu économique local. Ce dernier se maintient tout juste ou même se dégrade. Malgré tout, on constate que ces communes parviennent à préserver une situation intermédiaire en termes de niveau de chômage et de précarité, leur faible attractivité favorisant à court terme une moindre tension sur le marché du travail.

IV.3 – PROFILS D'ECONOMIES RURALES RESIDENTIELLES

Profil : « économies rurales résidentielles non performantes »

Ce profil de développement correspond à des communes rurales ne disposant d'aucune caractéristique favorable au développement économique : pas suffisamment d'activités industrielles ou agricoles porteuses, pas suffisamment d'attraits naturels permettant le développement d'un tourisme diffus ou de site, pas suffisamment de desserrement urbain à même de dynamiser l'économie résidentielle, pas suffisamment d'entrepreneuriat dynamique ni de main d'œuvre qualifiée. Les activités « basiques » manquent et le circuit économique tourne en se maintenant plutôt refermé sur lui-même. L'économie est orientée sur les services aux personnes, mais sans attractivité résidentielle particulière, elle est vouée à la stagnation : le tissu économique a tendance à se dégrader ou se maintient difficilement et les taux de chômage sont généralement défavorables.

Profil : « économies rurales résidentielles créatrices d'emplois »

Ce profil de développement, associé à des performances en termes de croissance de l'emploi, correspond à des communes peu denses dont l'économie est orientée sur les activités résidentielles – fréquemment accompagnées de capacités d'accueil touristique – mais qui se distinguent des précédentes par des attraits naturels beaucoup plus présents et plus de volontarisme politique pour les protéger. Leur répartition dans l'espace est aussi plus dispersée entre espace rural isolé, rurbain ou périurbain. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit de communes, situées à proximité des communes d'« économies rurales résidentielles peu performantes », qui disposent d'attraits particuliers (notamment naturels) dont sont dépourvues leurs voisines et qui constituent de ce fait des avant-postes de l'extension urbaine : l'attractivité résidentielle commence à se faire sentir et elles bénéficient, à nouveau au dépend de leur voisine, d'une polarisation de l'emploi résidentiel. Malgré cet avantage, elles n'évitent pas les situations de chômage et, très souvent, la dégradation de leur tissu économique.

IV.4 – PROFILS D'ECONOMIES RURALES TOURISTIQUES

Profil : « économies de tourisme rural diffus non performant »

Ce profil de développement correspond à des communes rurales souvent isolées (au sens du ZAUER) possédant certains attributs *a priori* favorables à un développement touristique : elles sont peu denses, dotées d'une capacité d'hébergement touristique importante et d'attraits naturels particuliers, associée à des politiques publiques de protection

environnementale. L'attractivité touristique et résidentielle est pourtant insuffisante, le tissu économique ne réussit qu'à se maintenir ou même se dégrade et le marché du travail, peu qualifié, affiche des taux de chômage moyens ou forts. Les performances associées à ce profil sont donc défavorables. Géographiquement, les régions de tourisme diffus peu performantes les plus significatives se situent dans des zones de petites montagnes et dans les Pyrénées.

Profil : « économies de sites touristiques attractifs »

Bien que les situations de performances défavorables dominent les économies rurales touristiques, on constate l'existence, en très faible effectif, de communes profitant pleinement de cette orientation. Cette réussite est à mettre au crédit des attraits naturels de sites de montagne exceptionnels (principalement Alpains), et plus rarement de ceux de sites de bord de mer ou de campagne. Ces attraits sont valorisés -mais aussi fortement protégés- et génèrent une attractivité touristique ou résidentielle, y compris pour des retraités, qui porte la dynamique économique locale. Le dynamisme entrepreneurial est souvent très fort, des actions collectives axées sur l'image territoriale sont fréquemment menées (en agriculture notamment). Trait singulier de ce profil, en lien avec l'emploi touristique saisonnier, le marché du travail est marqué par la précarité. Les communes affichant ce profil de développement se démarquent aussi par leur niveau très élevé de richesse fiscale. Certaines d'entre elles relèvent de pôles urbains et ruraux, dont les ressources naturelles propres sont assez limitées, mais qui structurent l'économie de petites régions touristiques et concentrent les activités et les revenus qui en découlent.

Profil : « économie touristique aux performances incertaines »

Avec des caractéristiques à mi-chemin entre celles des deux profils précédents (attractivité résidentielle moyenne, qualification de la main-d'œuvre variable, situations de précarité et de chômage assez fréquentes, dynamisme entrepreneurial intermédiaire, richesse fiscale assez élevée), une proportion très importante de communes affichent un profil d'économie touristique associé à des performances incertaines. Géographiquement, elles se situent principalement en bordure de « sites touristiques attractifs » de montagne, notamment Alpains, le long du littoral aquitain et dans le Périgord.

IV.5 – PROFILS D'ECONOMIES DIVERSIFIEES

Profil : « économies rurales diversifiées peu performantes »

La structure économique diversifiée est fréquemment associée à des performances communales incertaines, faibles ou très faibles. Il s'agit d'un profil de communes rurales très peu attractives, voire sujettes à un exode de leur population active. Le niveau d'équipements et de services -moyen- ne semble pas directement en cause et, de toutes manières, la faiblesse des ressources fiscales, aggravée par la faible capacité à capter des aides européennes, laisse peu de marge de manœuvre aux autorités locales pour l'améliorer. La cause principale de ce déficit migratoire est plus sûrement l'éloignement des villes. Ce sont aussi des communes dans lesquelles les emplois évoluent défavorablement. Les activités traditionnelles, au premier rang desquelles figure l'agriculture, perdent probablement le plus d'emplois et le secteur tertiaire, handicapé par la faible demande locale, la distance à la ville et la faible qualification de la main-d'œuvre, n'assure pas la relève. A moyen terme, le déclin de la population accentue sans doute le déclin global de l'emploi, bien que sur le court terme, il puisse quelquefois soulager le marché du travail - on peut supposer que la migration demeure la forme d'ajustement du marché du travail la plus fréquente. Finalement, les taux de chômage et de précarité sont moyens ou élevés et le tissu économique se maintient à peine ou très souvent se dégrade. Dans cette situation, la prise en compte des enjeux de biodiversité est très faible également.

Profil : « économies diversifiées performantes »

En effectif nettement moindre, on trouve également un profil d'économies diversifiées avec des performances favorables, qui regroupent des communes majoritairement rurales, mais plus dispersées spatialement entre espaces ruraux isolés, ruraux sous influence urbaine et espaces périurbains. On distingue deux variantes de ce profil. La première correspond à des communes «performantes» (en termes de démographie et de niveau de revenu et dans une moindre mesure en termes d'emploi), qui se situent majoritairement dans l'espace périurbain, et qui se distinguent par une forte attractivité résidentielle et un marché du travail le plus souvent qualifié ou très qualifié, avec des taux de chômage et de précarité faibles. La seconde, qui regroupe des communes majoritairement situées dans l'espace à dominante rurale ayant des performances en termes d'attractivité ou de croissance de l'emploi, présente des caractéristiques assez similaires mais un peu moins bonnes : une attractivité résidentielle moindre, un marché du travail moins qualifié et à des taux de chômage et de précarité moyens. Une première fragilité partagée par ces deux variantes se situe au niveau de l'action publique locale : la richesse fiscale communale est assez faible et la capacité à capter des aides européenne également. Le niveau d'équipements et de services publics s'en ressent. Une autre fragilité potentielle peut être relevée au niveau environnemental, domaine dans lequel ces communes interviennent rarement.

Profil : « économies diversifiées de rente territoriale »

Ce profil, qui correspond à des performances communales élevées en termes de niveau de revenu des résidents, concerne un tout petit effectif de communes : il s'agit d'économies diversifiées qui misent sur l'organisation collective pour susciter une image territoriale positive. L'attractivité résidentielle de ces zones n'est pas particulièrement élevée mais leurs caractéristiques « internes » sont positives avec une population aisée, souvent fortement qualifiée, et un marché du travail stable. Les collectivités locales sont riches et offrent un très bon niveau d'équipement et services de proximité à leurs résidents. Elles sont susceptibles de s'organiser en intercommunalité, mais elles semblent rarement disposées à partager leur fiscalité professionnelle. Concernant les enjeux de biodiversité, elles interviennent plus souvent que les autres communes aux profils d'économies diversifiées. On retrouvera plus loin un profil assez similaire mais un peu moins performant autour d'une spécialisation agricole de l'économie.

IV.6 – PROFILS D'ECONOMIES INDUSTRIELLES

Profil : « économies rurales industrielles peu performantes »

Ce profil est associé à des performances intermédiaires ou défavorables. Il s'agit de communes rurales peu denses dont la structure économique est marquée par l'emploi industriel et qui subissent les effets généraux de la concurrence territoriale : leur marché du travail est peu qualifié – ce qui laisse assez mal augurer des capacités locales de reconversion – et souvent marqué par les difficultés en termes de chômage et de précarité (même si on trouve aussi des situations plus favorables de stabilité) ; leur tissu économique se dégrade très souvent ou ne réussit qu'à se maintenir ; elles doivent faire face de surcroît à un exode de population. En termes d'action publique, la présence d'entreprises industrielles ne permet pas de constituer une base fiscale confortable pour ces communes, et le niveau d'équipements et de services offert aux résidents est limité. Les enjeux de biodiversité sont le plus souvent faibles mais, lorsqu'ils s'avèrent significatifs, ils ne sont généralement pas gérés.

Profil : « économies périurbaines industrielles performantes »

En effectif moindre mais non négligeable, on trouve un profil d'économies industrielles associés à des performances favorables. Leur situation est plus souvent périurbaine que dans

le cas précédent, ce qui conduit à une interprétation nuancée. En première analyse, on peut penser que les implantations industrielles situées dans ces communes, contrairement à celles des communes du profil précédent, résistent aux chocs extérieurs et au durcissement des conditions de concurrence ; elles font même mieux que cela en conduisant à une croissance de l'emploi. Mais ces performances favorables ne sont certainement pas indépendantes des effets de proximité urbaine liés à la localisation périurbaine majoritaire, et la croissance de l'emploi pourrait être également liée à un développement de l'emploi résidentiel dans des zones d'emploi précédemment encore plus marquées par l'industrie. Une petite partie des communes de ce profil, situées essentiellement en zone périurbaine, se distingue par un niveau de revenu des résidents très élevé. Elles présentent un marché du travail très diplômé et un dynamisme entrepreneurial très fort. On peut penser que ces communes, plus proches des pôles universitaires et des centres de décisions, accueillent des établissements industriels de niveau technologique plus élevé et certains sièges d'entreprises industrielles. En termes d'action publique locale, le niveau de revenu de leurs résidents et leur base industrielle leur permet aussi de se démarquer par un niveau de potentiel fiscal plus élevé, mais cette différence ne se transcrit pas en termes de niveau d'équipements et de services offerts aux résidents, ni en termes de prise en compte plus forte des enjeux de biodiversité. Dans tous les cas, le fait que la plupart des communes soient engagées dans des formes collectives d'organisation laisse envisager une prise en charge effective de l'environnement technique des entreprises, mais en revanche, la fréquence des enjeux environnementaux qui ne donnent pas lieu à action dénote une lacune en termes de durabilité des systèmes locaux.

IV.7 – PROFILS D'ECONOMIES AGRI ALIMENTAIRES²⁵

Profil : « économies rurales agrialimentaires peu performantes »

Ce profil d'économie rurale à dominante agrialimentaire est associé à des performances incertaines ou franchement défavorables. L'attractivité résidentielle est particulièrement faible, ce qui s'explique en premier lieu par une situation majoritaire dans le rural isolé (au sens du ZAUER). Le niveau de revenu de la population est faible et l'emploi ne décolle pas : concernant les spécialisations agricoles, les actions collectives de spécification des produits ne donnent apparemment pas de résultats probants ; dans les économies agroalimentaires, le tissu économique est généralement en régression. Le caractère rural traditionnel se retrouve de manière plus positive dans l'absence de situations dramatiques sur le marché du travail, qui reste stable pour les personnes peu qualifiées – les situations de chômage important sont d'ailleurs plus fréquentes dans les profils performants qui suivent. Ce profil pose question en termes de durabilité environnementale, car sa prise en compte à travers des politiques de protection de la biodiversité est très peu fréquente.

Profil : « économies agrialimentaires performantes »

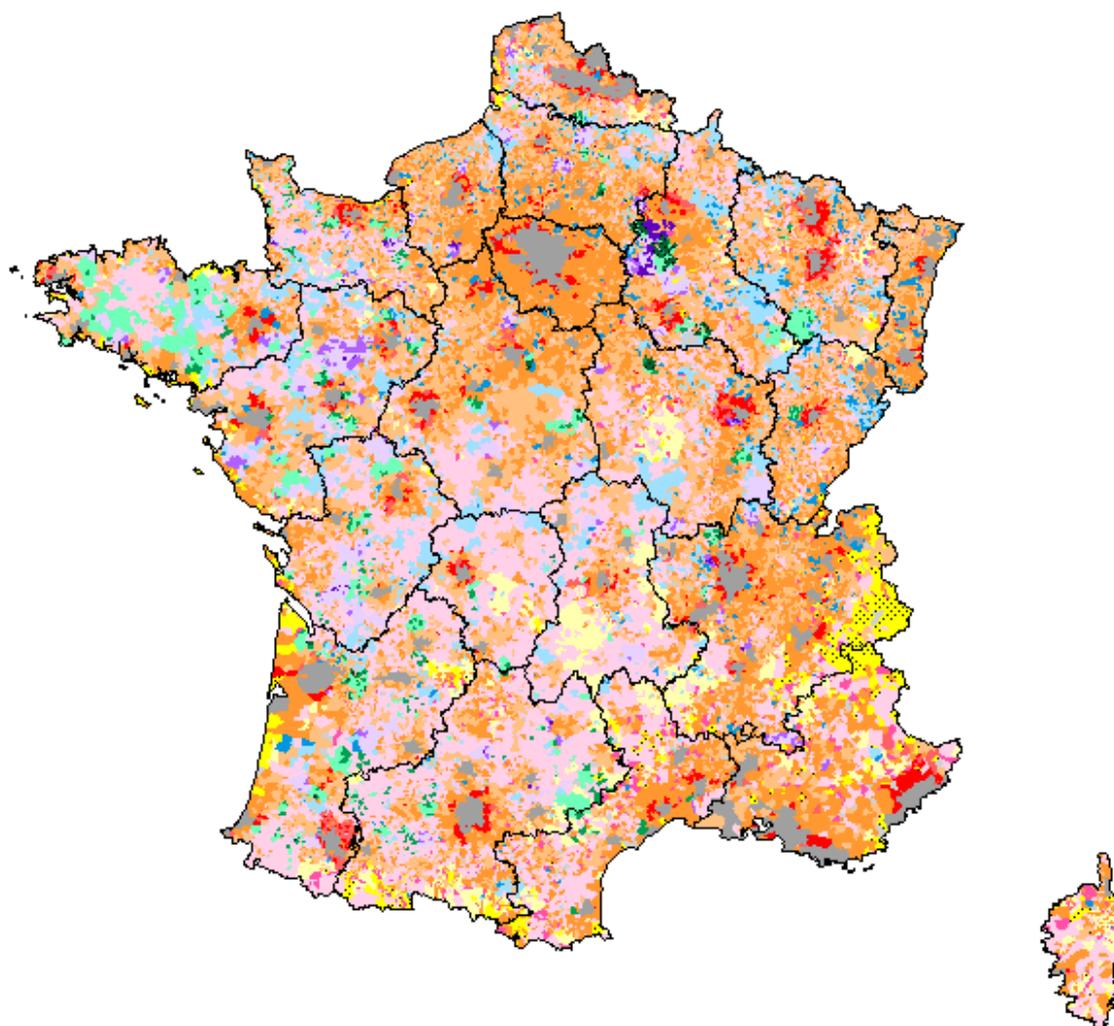
Il s'agit de communes qui profitent d'une attractivité résidentielle notable, malgré une situation majoritairement rurale (au sens du ZAUER) et un niveau d'équipements et de services de proximité limité. La plupart d'entre elles bénéficient d'une évolution positive de l'emploi. On peut faire l'hypothèse que cette dernière est portée par la spécialisation agricole - assez souvent associée à une spécification qualitative de la production agricole - ou agroalimentaire. En outre, l'attractivité migratoire soutient certainement un développement de l'emploi dans les services aux personnes. Malgré ces performances, le marché du travail est fréquemment marqué par des taux de chômage importants, en particulier dans les cas où le niveau de qualification est élevé. Ce profil pose également question en termes de durabilité environnementale, car sa prise en compte à travers des politiques de protection de la biodiversité est très peu fréquente.

²⁵ La sphère « agri-alimentaire », selon la définition retenue dans ce rapport (cf. première partie), englobe les activités de production agricole et l'industrie agroalimentaire.

Profil : « économies agrialimentaires de rente territoriale »

Ce profil correspond à des communes à économies agrialimentaires performantes en termes de niveau de revenu. Elles se situent essentiellement dans l'espace rural isolé et présentent une population aisée bien que peu qualifiée et qui profitent d'un marché du travail particulièrement stable. Il semble que ces communes récoltent les retombées de l'image territoriale qu'elles ont su se construire à travers des démarches d'organisation collective des acteurs privés (en particulier des agriculteurs ou des viticulteurs). En point faible toutefois, les communes concernées ne tirent pas d'attractivité résidentielle ou touristique de cette situation et subissent même au contraire un exode rural significatif. Si le niveau d'équipements et de services -moyen- ne semble pas en cause, la position éloignée des villes pourrait expliquer l'absence d'arrivées migratoires notables. Autre élément de fragilité, ces communes ne font apparemment pas usage de leurs ressources fiscales pour améliorer l'offre d'équipements et de services publics ou la protection des ressources environnementales, alors que -conséquence des niveaux de revenus de leurs résidents- elles disposent d'une richesse fiscale particulièrement élevée.

Carte 9 – Profils de développement des communes selon leur niveau de performances



Elaborée selon la méthodologie CESAER du rapport « diagnostic des espaces ruraux », nov. 2005.

Sources : cf. chap. « Présentation de la démarche du diagnostic »

Avertissement méthodologique :

Les communes du champ d'étude sont rattachées à des « profils de développement » sur la base de proximités statistiques entre leurs caractéristiques et d'une interprétation de la signification économique des combinaisons de ces dernières. Cette carte reflète donc une réalité statistique éclairante à l'échelle d'un diagnostic national mais on ne peut inférer la situation effective d'une commune précise à partir de l'observation de la carte.

Profils de développement des communes (nombre de communes)

| | | |
|---|--|--------|
| ■ | 01.Economies périurbaines de grands marchés performantes | (1004) |
| ■ | 02.Economies périurbaines de grands marchés peu performantes | (448) |
| ■ | 03.Economies de desserrement urbain performantes | (9400) |
| ■ | 04.Economies de desserrement urbain peu performantes | (8285) |
| ■ | 05.Economies rurales résidentielles non performantes | (7222) |
| ■ | 06.économies résidentielles créatrices d'emplois | (499) |
| ■ | 07.Economies de tourisme rural diffus non performant | (1041) |
| ■ | 08.Economies de sites touristiques attractifs | (233) |
| ■ | 09.Economies touristiques aux performances incertaines | (342) |
| ■ | 10.Economies rurales diversifiées peu performantes | (968) |
| ■ | 11.Economies diversifiées performantes | (320) |
| ■ | 12.Economies diversifiées de rente territoriale | (103) |
| ■ | 13.Economies rurales industrielles peu performantes | (2027) |
| ■ | 14.Economies périurbaines industrielles performantes | (1004) |
| ■ | 15.Economies rurales agrialimentaires peu performantes | (759) |
| ■ | 16.Economies agrialimentaires performantes | (407) |
| ■ | 17.Economies agrialimentaires de rente territoriale | (94) |
| ■ | Communes hors profils | (231) |

■ Hors zone d'étude (Unités urbaines > 50 000 hab.)

CONCLUSION

Le travail présenté dans ce document prend place dans la démarche de préparation de la phase 2007-2013 de la politique dite du deuxième pilier, attachée au FEADER. Il est consacré plus précisément à l'axe 3 du règlement de développement rural, concernant la diversification des économies rurales et l'amélioration du cadre de vie de ses populations. La contribution est d'abord de nature méthodologique, il s'agit de mettre au point une démarche de diagnostic applicable à l'ensemble du territoire français concerné, c'est-à-dire la très grande majorité de ses communes (ont été exclues du champ d'étude uniquement les communes appartenant à une unité urbaine de plus de 50 000 habitants). Le rapport propose un ensemble de résultats qui mettent en regard la situation des communes, relativement aux grands indicateurs habituels de population, d'emploi et de revenu, avec les mécanismes explicatifs qui encadrent leurs évolutions socio-économiques.

On peut retenir des résultats présentés la convergence avec les études et les recherches récentes consacrées aux espaces ruraux, desquels ressort l'importance de la situation spatiale des communes, et tout spécialement leur rapport à la ville, de l'histoire des structures socio-économiques de la zone, dans lesquelles les activités agricoles mais aussi industrielles sont déterminantes, et des formes d'organisation socio-politique et économique des acteurs. Il est notable que la plupart des facteurs de croissance sont des facteurs conditionnels, et que leur traduction dans des dynamiques effectives passe par la réunion d'un ensemble d'ingrédients dont l'analyse quantitative ne peut rendre compte de façon mécanique. Ainsi, des profils assez proches en termes de potentiel de développement se manifestent-ils concrètement dans la situation des communes concernées par des résultats sur la population ou les emplois qui ne sont pas univoques. Reste que les grandes tendances peuvent être expliquées assez précisément par les logiques globales qui traversent tout le territoire national : leur mise en lumière constitue un appui à la conception de la politique du RDR.

En seconde remarque conclusive, il faut rappeler que le travail de diagnostic présenté ne prétend pas donner un avis définitif sur la situation de chaque commune française, et encore moins sur ce que devraient être ses voies de développement. D'une part, la démarche doit être appliquée au niveau régional, pour affiner les résultats en tenant compte d'une série de paramètres locaux (effet de frontière, trame urbaine, histoire industrielle, contexte politique, etc.) et définir la maille territoriale adéquate pour capter les interactions horizontales et mettre en lumière les périmètres les plus opportuns pour l'action publique. D'autre part, tout diagnostic repose sur la double contribution d'une démarche technique, qui tend à objectiver l'inventaire et à en ordonner les informations, avec une démarche participative, qui met en débat un certain nombre d'images de la situation actuelle et projetée des territoires vécus pour amener les acteurs locaux à la construction d'un projet de développement. Le présent travail peut, dans ce sens, apporter un cadre général à partir duquel peut être conçue la phase régionale en gardant le souci de cohérence nationale pour la politique de développement rural.

BIBLIOGRAPHIE

AUBERT F., BLANC M., 2002, Activités économiques et emplois : le rural refuge de secteurs déclassés ou milieu attractif ? pp. 147-172, in : Perrier-Cornet P. (éd.), "*Repenser les campagnes*", Editions de l'Aube-DATAR.

BLANC M., AUBERT F., DETANG-DESSENDRE C., 2000, Le fonctionnement des marchés du travail ruraux : entre influence du paternalisme et difficultés d'appariement, *Economie Rurale*, n°250, pp. 31-39.

BONTRON J-C., AITCHINSON J.W., 1987, Rapport sur l'identification des zones rurales fragiles en France, SEGESA-DATAR

BONTRON J-C., CABANIS S., 1993, Essai de typologie socio-économique des cantons français, SEGESA-DATAR

CAVAILHES J., B. SCHMITT, 2002, Les mobilités résidentielles entre villes et campagnes, in Perrier-Cornet P. (éd.), *Repenser les campagnes*, Editions de l'Aube-DATAR.

CONSEIL EUROPEEN, 2005, Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), Journal officiel de l'Union européenne du 21 octobre 2005 (L277).

DATAR, 2003, *Structuration de l'espace rural: une approche par les bassins de vie*, Paris : INSEE/DATAR/SCEES/IFEN, 111p. + 56 p. annexes.

DETANG-DESSENDRE C., PIGUET V., SCHMITT B., 2002, Les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural : leur variabilité en fonction de la position dans le cycle de vie, *Population*, vol. 57, n°1, pp. 35-62.

GADREY J., JANY-CATRICE F. (2005), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La +Découverte, coll. Repères, 123 p.

INRA, 2003, Espaces ruraux et aménagement du territoire, *INRA Sciences sociales*, n°1-2, décembre.

OCDE, 1996, *Indicateurs territoriaux de l'emploi. Le point sur le développement rural*, Paris.

PERRIER-CORNET P. (ed.), 2002, *Repenser les campagnes*, Paris, DATAR-Editions de l'Aube, 279 p.

PERRIN D. (dir.), 2003. *Les politiques de développement rural*. Rapport de l'instance d'évaluation présidée par Daniel Perrin. Conseil national de l'évaluation. Commissariat général du Plan. La Documentation française, Paris, 479 p.

SCHMITT B., 1999, Economic Geography and Contemporary Rural Dynamics : An Empirical Test on Some French Regions, *Regional Studies*, vol.33, n°8, pp. 697-711.

LISTE DES ANNEXES

| | |
|--|------------|
| <i>Annexe 1 : Définition et délimitation des bassins de vie</i> | <i>93</i> |
| <i>Annexe 2 : Note méthodologique relative à la construction des classes de « structures économiques »</i> | <i>95</i> |
| <i>Annexe 3 : Note méthodologique relative au calcul du score de services à la population dans le bassin de vie</i> | <i>96</i> |
| <i>Annexe 4 : Intitulés des variables explicatives et descriptives par domaine de diagnostic.....</i> | <i>97</i> |
| <i>Annexe 5 : Caractéristiques détaillées des classes de performances des communes</i> | <i>100</i> |
| <i>Annexe 6 : Caractéristiques détaillées des classes de dynamique de pop. et accès aux services</i> | <i>101</i> |
| <i>Annexe 7 : Caractéristiques détaillées des classes de structures économiques.....</i> | <i>102</i> |
| <i>Annexe 8 : Caractéristiques détaillées des classes du marché local du travail.....</i> | <i>103</i> |
| <i>Annexe 9 : Caractéristiques détaillées des classes de fonctionnement économique.....</i> | <i>104</i> |
| <i>Annexe 10 : Caractéristiques détaillées des classes de l'action publique locale.....</i> | <i>105</i> |
| <i>Annexe 11 : Caractéristiques détaillées des classes d'enjeux de biodiversité.....</i> | <i>106</i> |
| <i>Annexe 12 : Carte du zonage d'objectif 2</i> | <i>107</i> |
| <i>Annexe 13 : Cartes des zonages d'enjeux sur l'eau.....</i> | <i>108</i> |
| <i>Annexe 14 : Cartes des zonages d'enjeux de biodiversité.....</i> | <i>109</i> |
| <i>Annexe 15 : Cartes des propositions de sites d'intérêts communautaires (pSIC) transmises à la Commission européenne par la France (22 mars 2005).....</i> | <i>110</i> |

Annexe 1 : Définition et délimitation des bassins de vie

Le bassin de vie constitue la plus petite maille territoriale sur laquelle s'organise la vie quotidienne des habitants. C'est dans chacun de ces bassins à l'autonomie plus ou moins marquée que les habitants accèdent à l'essentiel des services, que les actifs ont leur emploi et les élèves leur établissement scolaire.

Pour les délimiter (en France métropolitaine exclusivement), une étude a été conduite par un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant l'Institut national de recherche agronomique (Inra), le ministère de l'Agriculture, l'Institut français de l'environnement (Ifen) et l'Insee. Partant d'une représentation déjà publiée de l'accès à certains équipements, connue sous le nom de cartes des «Territoires vécus», cette étude l'a enrichie en prenant en compte l'accès aux services scolaires et à la santé et a intégré l'accès à l'emploi. La carte «Territoires vécus», constituée à partir des données de l'inventaire communal, fait apparaître en France métropolitaine 4 054 communes «pôles de services intermédiaires»²⁶ (et leur aire d'influence) ou communes bien équipées. Moyennant quelques aménagements (indissociabilité des unités urbaines, connexité, suppression des bassins ayant moins de 7 services sur les 16 de la gamme), 2 812 bassins de services intermédiaires (BSI) ont été définis. Ceux-ci constituent une partition du territoire mais beaucoup d'entre eux, souvent de petite taille, se révèlent relativement dépendants d'autres bassins du fait de leur sous-équipement au regard de leur population ou de leur carence en emplois. Un certain nombre de rattachements ont donc été effectués. Au bout du compte, on obtient une partition du territoire métropolitain en 1 916 zones qualifiées de bassins de vie.

Deux catégories de bassins de vie doivent être distinguées :

- *Les bassins de vie des bourgs et des petites villes*, qui sont centrés sur une commune ou une unité urbaine de moins de 30 000 habitants (1745 en France métropolitaine)²⁷.
- *Les bassins de vie des grandes agglomérations*, qui sont centrés sur une unité urbaine de plus de 30 000 habitants (171 en France métropolitaine). Cette appellation est utilisée par commodité malgré son caractère inapproprié dans les zones urbaines (l'unité urbaine de Paris ou de Lyon ne correspondent pas à un seul bassin de vie)²⁸.

Les cinq catégories de services pris en compte sont les suivants :

- **les services concurrentiels** (11 équipements)
 - o Hypermarché et supermarché
 - o Vétérinaire
 - o Banque
 - o Magasin de vêtements
 - o Magasin de chaussures
 - o Librairie
 - o Magasin d'électroménager
 - o Magasin de meubles
 - o Droguerie
 - o Grande surface non alimentaire
 - o Marché de détail

²⁶ Les services intermédiaires sont des services ni quotidiens, ni très rares c'est-à-dire trop éloignés de la majeure partie de la population rurale.

²⁷ Il s'agit des bassins de vie du « référentiel rural restreint » de l'étude Datar 2003.

²⁸ Il s'agit des bassins de vie du « référentiel rural complémentaire » de l'étude Datar 2003 en y ajoutant les unités urbaines de plus de 30 000 habitants.

- **les services non concurrentiels** (11 équipements)
 - Gendarmerie
 - Perception
 - Notaire
 - ANPE
 - Maison de retraite
 - Bureau de Poste
 - Crèche, Halte garderie
 - Installation sportive couverte
 - Piscine couverte
 - Ecole de musique
 - Cinéma

- **les équipements scolaires** (3 équipements)
 - Collège
 - Lycée général et/ou technologique
 - Lycée professionnel

- **les services de santé** (10 équipements)
 - Médecin
 - Infirmier
 - Pharmacie
 - Masseur-kinésithérapeute
 - Dentiste
 - Ambulance
 - Maternité
 - Urgences
 - Ensemble « court séjour »
 - Ensemble « moyen et long séjour »

- **l'emploi :**
 - Nombre d'emplois offerts
 - Taux d'emploi (nombre d'emplois offerts /nombre d'actifs résidants occupés)

Sources : résumé de la méthodologie inspiré de lettre N°26 de l'INSEE Rhône-Alpes et de la lettre N°14 de l'INSEE Auvergne et liste des services pris en compte tirée du rapport Datar, 2003.

Annexe 2 : Note méthodologique relative à la construction des classes de «structures économiques»

La classification s'appuie sur trois grandes catégories d'emplois locaux, repérés par les actifs du recensement de population de 1999 comptés à lieu de travail, en utilisant la classification NES 36 :

- Secteurs de l'économie résidentielle (notés Er) : Commerce et réparation automobile (J1), commerce de détail, réparation (J3), bâtiment (H01), transports ferroviaires (K01), transports routiers de voyageurs (K02), agences de voyages (K08), activités financières (EL), activités immobilières (EM), services aux particuliers (EP), éducation, santé, action sociale (EQ), administration (ER).

- secteurs de la sphère agri-alimentaire (notés Ea) : Agriculture, sylviculture et pêche (EA), industries agricoles et alimentaires (EB)

- secteurs de l'industrie au sens large (Ei) : Industrie de biens de consommation (EC), industrie automobile (ED), industries de biens d'équipement (EE), industrie des biens intermédiaires (EF), Energie (EG), commerce de gros et intermédiaires (J2), travaux publics (H02), autres transports (K03, K04, K05, K06), manutention, entreposage, gestion d'infrastructures (K07), organisation du transport de fret (K09), services aux entreprises (EN).

Trois autres critères s'ajoutent aux 3 grandes catégories d'emploi :

- la part des emplois agricoles dans les emplois agri-alimentaires (Agr/AA)

- le poids du secteur industriel le plus important parmi les secteurs industriels de la NES 36 au sens strict (hors IAA) (Pid)

- ratio de la capacité d'accueil touristique (IC 1998) rapporté à la taille de la population résidente (RP 99) (T)

Les classes sont constituées selon les règles suivantes :

1. Agri-alimentaire tendance agri. : $Er \leq 1/2$; $Ea \geq Ei$; $Ea > 1/6$; $Agr/AA > 1/2$

2. Agri-alimentaire tendance IAA : $Er \leq 1/2$; $Ea \geq Ei$; $Ea > 1/6$; $Agr/AA < 1/2$

4. Industrie spécialisée : $Er \leq 1/2$; $Ei > Ea$; $Ei \geq 1/3$; $Pid > 1/2$

5. Industrie non spécialisée : $Er \leq 1/2$; $Ei > Ea$; $Ei \geq 1/3$; $Pid \leq 1/2$

4. Diversifié : Autres cas où $Er \leq 1/2$

7. Résidentiel touristique : $Er > 1/2$; $T \geq 1,5$

8. Résidentiel + autres éco. : $Er > 1/2$; $T < 1,5$; ($Ei > Ea$; $Ei > 1/3$) ou ($Ea \geq Ei$; $Ea > 1/6$)

6. Résidentiel : Autres cas où $Er > 1/2$; $T < 1,5$

La classification économique est réalisée à partir des données communales agrégées à l'échelle des bassins de vie (cf. annexe 1). Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel ses habitants ont un accès aux principaux services et à l'emploi (pour plus de détail, voir rapport «Structuration de l'espace rural : une approche par bassins de vie», INSEE, juillet 2003). Pour la présente étude, la classification économique de la commune correspond à celle du bassin de vie auquel appartient la commune.

Annexe 3 : Note méthodologique relative au calcul du score de services à la population dans le bassin de vie

Une note comprise entre 0 et 20 (SCORE20) est attribuée à chaque bassin de vie, indiquant le niveau potentiel de services à la population.

Ce score est calculé pour les bassins de vie des bourgs et petites villes : il s'agit d'un rapport entre le niveau de service effectivement présent dans le bassin de vie et le niveau de service qui devrait être théoriquement présent en fonction de la population du bassin. Un score de 20 est automatiquement attribué aux bassins de vie des grandes agglomérations : on suppose que ces dernières proposent l'ensemble de la gamme de services.

La liste des services pris en compte est indiquée ci-dessus dans l'annexe 1. Ces services sont de nature concurrentielle (commerces, services bancaires, etc.), non concurrentielle (services publics ou assimilés, hors éducation et santé), de santé et d'éducation. L'emploi constitue la cinquième catégorie de «service » à la population présente sur le territoire. Une pondération est introduite entre les différentes catégories de service : l'emploi pèse 8 points sur 20, tandis que chacune des autres catégories pèse 4 points sur 20.

Plus précisément, la méthode de détermination des scores est présentée dans le rapport Datar, 2003.

Annexe 4 : Intitulés des variables explicatives et descriptives par domaine de diagnostic

| Variables explicatives | | Variables descriptives | |
|--|--|------------------------|---|
| Typologie des Performances des communes | | | |
| Variable | Intitulé | Variable | Intitulé |
| RNETMY99 | Revenu imposable net moyen des foyers fiscaux (€/an) | txsmigr9099 | Solde migratoire 90 – 99 (en%/an) |
| Txpop9099 | Taux annuel d'évolution de la population entre 90 et 99 | Txbnat9099 | Solde naturel 90 – 99 (en %/an) |
| Txelt9099 | Taux annuel d'évolution de la population entre 90 et 99 | txEr_2cant | Taux d'emploi résidentiel (données à l'échelle cantonale rapportée à l'échelle de la commune) |
| | | txEa_2cant | Taux d'emploi agri-alimentaire (données à l'échelle cantonale rapportée à l'échelle de la commune) |
| | | txEi_2cant | Taux d'emploi industriel (données à l'échelle cantonale rapportée à l'échelle de la commune) |
| | | PU | Proportion de communes situées dans un pôle urbain (ZAUER, 2002) |
| | | Peri | Proportion de communes situées dans l'espace périurbain (ZAUER 2002) |
| | | PR | Proportion de communes situées dans un pôle rural (ZAUER 2002) |
| | | Rurb | Proportion de communes situées dans l'espace rural sous influence urbaine (ZAUER 2002) |
| | | Rur | Proportion de communes situées dans l'espace rural isolé (ZAUER 2002) |
| Domaine 1 : dynamique de population | | | |
| Variable | Intitulé | Variable | Intitulé |
| Tx90999_SMactif | Solde migratoire annuel d'actifs ayant un emploi entre 90 et 99 (%/an) | dens99 | Densité de population en 1999 en hab./km ² |
| Tx90999_SMage | Solde migratoire annuel de population de plus de 60 ans entre 90 et 99 (%/an) | txMigr9099 | Solde migratoire 90 – 99 (en%/an) |
| txcsp | Rapport entre taux d'ouvriers + employés dans la population totale sur taux de cadre et profession intermédiaire dans pop totale | Evo9099 | Evolution de la population entre 90 et 99 (%/an) |
| Txnav | Taux communal de la population active occupée faisant des navettes quotidiennes domicile-travail hors de la commune en 1999 | Tx9099_SN | Solde naturel 90 – 99 (en %/an) |
| SCORE20 | Score d'équipement et de service du bassin de vie auquel à accès la commune (note de 0 à 20) cf. <u>annexe 2</u> | Tx20_40 | % de 20 – 40 ans dans la population totale |
| | | Tx60_74 | % de 60 – 74 ans dans la population totale |
| | | Tx75 | % de 75 ans et + dans la population totale |
| | | Txcant_ouvemp | % d'ouvriers et d'employés dans la population totale du canton |
| | | Txcant_cpri | % de cadres, professions intellectuelles et supérieures et professions intermédiaires dans la population totale du canton |
| | | dens_rsec | Densité de résidences secondaires pour 1000 hab. |
| | | (Var. ZAUER) | Les variables descriptives de la position des communes dans le ZAUER 2002 (cf. domaine performance) |

| Domaine 2 : dynamique d'activité | | | |
|---|---|-----------------|--|
| Structure économique | | | |
| Variable | Intitulé | Variable | Intitulé |
| txErbv | Taux d'emploi résidentiel dans le bassin de vie auquel appartient la commune | Txindbv | Part des emplois dans l'industrie (au sens strict) dans le BV d'appartenance de la commune (RP 99) |
| txEibv | Taux d'emploi industriel dans le bassin de vie auquel appartient la commune | Txconstrbv | Part des emplois dans le secteur de la construction dans le BV d'appartenance de la commune (RP 99) |
| txEabv | Taux d'emploi agri-alimentaire dans le bassin de vie auquel appartient la commune | Txservmbv | Part des emplois dans les services marchands dans le BV d'appartenance de la commune (RP 99) |
| txagribv | Part (en %) des emplois agricole dans le BV d'appartenance de la commune (RP 99) | Txservadbv | Part des emplois dans les services administrés dans le BV d'appartenance de la commune (RP 99) |
| txIAAbv | Part des emplois en IAA dans le BV d'appartenance de la commune (RP 99) | (Var. ZAUER) | Les variables descriptives de la position des communes dans le ZAUER 2002 (cf. domaine performance) |
| Pid | Degré de « spécialisation » : rapport entre le nombre d'emploi dans le secteur industriel le plus important et le nombre total d'emploi industriel (au sens strict) | | |
| txCap_tot | Capacité d'accueil touristique (nb équivalent-lit/1000 habitants) | | |
| Marché du travail | | | |
| Variable | Intitulé | Variable | Intitulé |
| Tx2040bac | Proportion de la population des 20 à 40 ans (hors élèves) ayant un baccalauréat, un brevet professionnel ou + | txErbv | Taux d'emploi résidentiel dans le bassin de vie auquel appartient la commune |
| Tx90_SMactif | Solde migratoire annuel d'actifs ayant un emploi entre 90 et 99 (%/an) | txEabv | Taux d'emploi agri-alimentaire dans le bassin de vie auquel appartient la commune |
| Txchom99 | Taux de chômage en 99 | txCap_tot | Capacité d'accueil touristique (nb équivalent-lit/1000 habitants) |
| Txst_prec | Proportion des actifs occupés en emplois précaires (intérimaires, CDD, emplois aidés) en 1999 | tx9099_Smchom | Solde migratoire annuel d'actifs au chômage entre 90 et 99 (%/an) |
| | | (Var. ZAUER) | Les variables descriptives de la position des communes dans le ZAUER 2002 (cf. domaine performance) |
| Fonctionnement économique | | | |
| Variable | Intitulé | Variable | Intitulé |
| Rnet99bv | Taille du marché final (sommes des revenus nets fiscaux communaux en 1999 en millions d'euros) | txsiège | % d'établissement dans le champ ICS avec 1 salarié au moins correspondant au siège de l'entreprise dans le canton au 1 ^{er} janvier 2002 (valeur affectée à l'ensemble des communes du canton (source SIRENE – traitement CESAER) |
| entrees98_01 | Taux annuel moyen entre 98 et 2001 de création d'entreprises d'au moins 1 salarié dans le champ ICS dans le canton d'appartenance de la commune | sorties98_01 | Taux annuel moyen entre 98 et 2001 de disparition d'entreprises d'au moins 1 salarié dans le champ ICS dans le canton d'appartenance de la commune |
| txaoclab | % d'exploitation (professionnelles + non professionnelles) et/ou label | (Var. ZAUER) | Les variables descriptives de la position des communes dans le ZAUER 2002 (cf. domaine performance) |

| Domaine 3 : action publique locale | | | |
|--|--|--------------------------|---|
| Variable | Intitulé | Variable | Intitulé |
| Pays_2004 | 0 : hors Pays au 1 ^{er} janvier 2004 1 : dans un Pays | mtUEhab | Montant de crédits publiques (collectivités locales, département, Région, Etat, Union européenne) programmées dans l'Objectif 2 et Leader (restreint à la zone éligible objectif 2) pour des opérations initiées par les collectivités locales (communes, EPCI, syndicat) |
| EPCI_2003 | 0 : hors EPCI au premier janvier 2003 1 : EPCI 4 taxes 2 : EPCI en TPU | Pot. fiscal commune 2003 | Moyenne calculée à l'échelle de l'EPCI pour les communes appartenant à un groupement et montant communal pour les autres communes (€/hab.) |
| clfin_UE | 0 : non concernée (hors zonage objectif 2) 1 : non bénéficiaire d'aides publiques perçues dans le cadre de l'obj.2 + Leader (0€/hab.) 2 : moyen = 1 à 250 €/hab. / 3 : fort = > 250€/hab. | (Var. ZAUER) | Les variables descriptives de la position des communes dans le ZAUER 2002 (cf. domaine performance) |
| Potfis_2003 | 1 : potentiel fiscal 2003 des quatre taxes communal faible, inf. au 1 ^{er} quartile 2 : moyen, entre 1 ^{er} et 3 ^{ème} quartile 3 : fort, sup. au 3 ^{ème} quartile | | |
| Domaine 4 : biens de nature et environnement (enjeux de biodiversité) | | | |
| Txzn_zptot | % de la superficie communale concernée par une Znieff (1 et 2) et/ou une zone de protection spéciale (ZPS) | Nbznief 1 | nombre de znieff de type 1 sur la commune |
| nbdispositif | somme pondérée des dispositifs dans laquelle la commune est intégrée | Txznief1 | % de la superficie de la commune concernée par la ou les Znieff de type 1 |
| | | Nbznief 2 | nombre de znieff de type 2 sur la commune |
| | | Txznief2 | % de la superficie de la commune concernée par la ou les Znieff de type 2 |
| | | Txzps | % de la superficie de la commune concernée par un ZPS |
| | | pna_zc | Proportion de commune en zone centrale de Parc National |
| | | pna_zp | Proportion de commune en zone périphérique de Parc National |
| | | pnr | Proportion de commune en parc naturel régional |
| | | rn | Proportion de commune disposant d'une réserve naturelle |
| | | zps | Proportion de commune disposant d'une zps (oiseaux) |
| | | ramsar | Proportion de commune disposant d'une zone ramsar (m. humide) |
| | | Zc | Proportion de commune en zone vulnérable (zonage 2003) |
| | | Phyto | Proportion de commune en Bassins versants du programme d'action pesticides |
| | | (Var. ZAUER) | Les variables descriptives de la position des communes dans le ZAUER 2002 (cf. domaine performance) |

Annexe 5 : Caractéristiques détaillées des classes de performances des communes

| Classes | | Variables de classification | | | | Variables descriptives | | | | | | | | | |
|------------------------------|----------|-----------------------------|----------|---------------|---------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------|--------------|------------|--------------|-------------|
| Nom | Effectif | type | RNETMY99 | Txpop 9099 | Txelt 9099 | Txsmigr 9099 | Txbnat 9099 | txEr_2 cant | txEa_2 cant | txEi_2 cant | zau5 PU | zau5 Peri | zau5 PR | zau5 Rurb | zau5 Rur |
| 1. Performantes | 2790 | 1. Moy | 14320,21 | 3,1 | 1,7 | 2,8 | 0,4 | 53 | 15,5 | 31,5 | 2 | 66 | 3 | 18 | 11 |
| | | 2. std | 3347,81 | 1,4 | 4,4 | 1,8 | 0,9 | 11,8 | 10,3 | 13,4 | 5 | 12 | 5 | 6 | 4 |
| | | 3. min | 5447,82 | 1,1 | -10 | -0,1 | -20 | 13,7 | 0,6 | 4,2 | | | | | |
| | | 4. max | 27643,43 | 10 | 17,9 | 40 | 3,7 | 86,1 | 69,1 | 83,1 | | | | | |
| 2. Attractives | 4034 | 1. Moy | 12351,96 | 1,5 | -1,4 | 1,4 | 0,2 | 51,4 | 18,6 | 30 | 2 | 53 | 4 | 26 | 15 |
| | | 2. std | 1684,44 | 0,5 | 2,5 | 0,8 | 0,6 | 11,1 | 10,2 | 12,4 | 8 | 14 | 9 | 12 | 8 |
| | | 3. min | 6514,5 | 0,4 | -10 | -1,4 | -4,3 | 13,7 | 1,1 | 4,7 | | | | | |
| | | 4. max | 17332,52 | 3,1 | 5,5 | 6,9 | 2,9 | 85,6 | 64,2 | 78,3 | | | | | |
| 3. Croissance de l'emploi | 3261 | 1. Moy | 12702,93 | 0,6 | 13,2 | 0,6 | 0 | 50,5 | 18,3 | 31,2 | 2 | 49 | 5 | 24 | 19 |
| | | 2. std | 2645,15 | 1,3 | 7,9 | 1,7 | 0,7 | 11,5 | 11,4 | 13,9 | 6 | 11 | 9 | 9 | 8 |
| | | 3. min | 4190,83 | -3,1 | 1,4 | -3,5 | -6,4 | 13,7 | 0 | 4,2 | | | | | |
| | | 4. max | 21508,19 | 10 | 30 | 41,3 | 4,5 | 86,1 | 69,9 | 80,7 | | | | | |
| 4. Revenu élevé | 3210 | 1. Moy | 20616,15 | 0,7 | 0,9 | 0,3 | 0,3 | 50 | 14,3 | 35,7 | 5 | 79 | 2 | 7 | 6 |
| | | 2. std | 5762,03 | 0,9 | 4,7 | 0,8 | 0,4 | 11,9 | 12,5 | 12,9 | 16 | 17 | 4 | 3 | 2 |
| | | 3. min | 14545,73 | -4 | -9,6 | -3,9 | -4,1 | 13,7 | 0,6 | 4,2 | | | | | |
| | | 4. max | 116089,4 | 5,6 | 30 | 5,9 | 2,9 | 84,6 | 69,1 | 80,7 | | | | | |
| 5. Performances incertaines | 9498 | 1. Moy | 13386,66 | 0,1 | -0,3 | 0,1 | 0,1 | 49,5 | 18,2 | 32,4 | 5 | 51 | 8 | 23 | 14 |
| | | 2. std | 1568,97 | 0,6 | 2,6 | 0,7 | 0,5 | 11 | 11 | 13 | 46 | 33 | 44 | 25 | 17 |
| | | 3. min | 9992,63 | -2,2 | -10 | -2,6 | -9,5 | 12,8 | 0,6 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 19507,27 | 1,7 | 6,5 | 8,2 | 2,2 | 87,3 | 72,7 | 82,7 | | | | | |
| 6. Faibles performances | 8264 | 1. Moy | 10078,9 | -0,1 | -0,6 | 0,2 | -0,3 | 49,6 | 24,6 | 25,8 | 1 | 19 | 5 | 36 | 39 |
| | | 2. std | 1188,44 | 0,7 | 2,9 | 0,8 | 0,6 | 10,5 | 11,9 | 11,6 | 8 | 11 | 24 | 35 | 41 |
| | | 3. min | 4487,99 | -3,6 | -10 | -3,8 | -14 | 13,7 | 1,3 | 2,5 | | | | | |
| | | 4. max | 13930,57 | 2 | 16,3 | 12,7 | 2,1 | 85,3 | 69,9 | 78,3 | | | | | |
| 7. Très faibles performances | 3330 | 1. Moy | 9917,03 | -1,4 | -2,8 | -0,9 | -0,5 | 48,2 | 26,8 | 25 | 0 | 13 | 4 | 29 | 54 |
| | | 2. std | 1966,61 | 0,8 | 2,2 | 0,9 | 0,6 | 10,7 | 13,2 | 12,6 | 0 | 3 | 8 | 11 | 23 |
| | | 3. min | 4380,64 | -10 | -10 | -10 | -7,4 | 13,7 | 1,3 | 2,5 | | | | | |
| | | 4. max | 19470,18 | -0,1 | 5,6 | 6,7 | 5 | 87,3 | 69,9 | 77,7 | | | | | |
| Total | 34387 | 1. Moy | 12820,12 | 0,4 | 0,8 | 0,5 | 0 | 50 | 20 | 29,9 | 3 | 43 | 5 | 25 | 23 |
| | | 2. std | 3871,87 | 1,4 | 5,7 | 1,3 | 0,7 | 11,1 | 12,2 | 13,1 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| | | 3. min | 4190,83 | -10 | -10 | -10 | -20 | 12,8 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 116089,4 | 10 | 30 | 41,3 | 5 | 87,3 | 72,7 | 83,1 | | | | | |

Annexe 6 : Caractéristiques détaillées des classes de dynamique de pop. et accès aux services

| Classes | | Variables de classification | | | | | | Variables descriptives | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|----------|-----------------------------|-----------------|---------------|-------------|-------|----------|------------------------|----------|-------------|------------|----------|----------|------|----------------|---------------|------------|--------|----------|--------|----------|---------|--|
| Nom | Effectif | | tx9099_ SMactif | tx9099_ SMage | txcant_ csp | Txnav | SCORE 20 | dens99 | Evo 9099 | txMigr 9099 | tx9099 _SN | Tx 20_40 | Tx 60_74 | tx75 | txcant_ ouvemp | txcant_ cprin | dens_ rsec | zau PU | Zau Peri | Zau PR | Zau Rurb | Zau Rur | |
| 1. Très attractif actif&retraités | 4267 | 1. Moy | 0,7 | 0,4 | 2,3 | 65 | 18,7 | 55,5 | 1 | 1,4 | -0,4 | 22,7 | 18,9 | 11,2 | 23,7 | 10,7 | 259,1 | 3,2 | 36,7 | 5,2 | 29,2 | 25,7 | |
| | | 2. std | 0,9 | 0,6 | 0,6 | 14,9 | 2,7 | 118,9 | 1,9 | 2 | 0,9 | 4,9 | 6,2 | 5,3 | 3,5 | 3 | 463,9 | 15 | 10 | 12 | 14 | 14 | |
| | | 3. min | -1,7 | -0,7 | 0 | 0 | 2 | 0,3 | -4 | -3,5 | -20 | 0 | 0 | 0 | 8,7 | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 22,2 | 15 | 5,5 | 100 | 20 | 2740,5 | 45,7 | 41,3 | 4,5 | 51,7 | 57,9 | 46,2 | 36,4 | 27,4 | 8000 | | | | | | |
| 2. Cadres attractif équipé | 3921 | 1. Moy | 0,6 | 0 | 1,8 | 84,5 | 19,7 | 95,1 | 1 | 0,7 | 0,3 | 25,1 | 13 | 6 | 25,5 | 15,2 | 65 | 5,3 | 83,9 | 3,3 | 4,7 | 2,8 | |
| | | 2. std | 0,9 | 0,2 | 0,5 | 6,6 | 0,6 | 138,8 | 1,6 | 1,5 | 0,5 | 4,2 | 4,3 | 3,2 | 3,2 | 3,9 | 171,4 | 22 | 22 | 7 | 2 | 1 | |
| | | 3. min | -1 | -1,4 | 0,3 | 12,5 | 13 | 0,1 | -5 | -10 | -3,9 | 0 | 0 | 0 | 8,9 | 5,2 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 12,9 | 0,8 | 4,6 | 100 | 20 | 3663,2 | 20,1 | 16,5 | 5 | 100 | 40 | 33,3 | 34,8 | 34,4 | 6000 | | | | | | |
| 3. Cadres attractif non équipé | 3179 | 1. Moy | 0,7 | 0 | 2,1 | 80,1 | 6,7 | 86,4 | 1,2 | 1 | 0,3 | 25,9 | 13,4 | 6,9 | 26,1 | 13,7 | 79,4 | 0,1 | 80,8 | 0,6 | 15,1 | 3,4 | |
| | | 2. std | 0,7 | 0,3 | 0,6 | 9,4 | 3 | 131,3 | 1,4 | 1,3 | 0,6 | 3,7 | 4,5 | 3,6 | 2,8 | 3,9 | 170,1 | 0 | 17 | 1 | 6 | 1 | |
| | | 3. min | -1,2 | -1,5 | 0,4 | 35 | 0 | 0,9 | -4,6 | -4,3 | -3 | 0 | 0 | 0 | 11,2 | 5 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 4 | 1,5 | 4,4 | 100 | 18 | 2277,7 | 15,8 | 16,8 | 3,1 | 47,1 | 42 | 58,3 | 35 | 32,3 | 5506,5 | | | | | | |
| 4. Moy. attractif équipé | 4778 | 1. Moy | 0,3 | -0,1 | 2,9 | 75,9 | 19,3 | 52,7 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 24,6 | 15,9 | 8 | 27,1 | 9,6 | 89,3 | 3,3 | 49,8 | 6,6 | 24 | 16,4 | |
| | | 2. std | 0,4 | 0,3 | 0,6 | 9,9 | 1,1 | 94,4 | 1 | 0,9 | 0,5 | 4 | 4,8 | 3,6 | 3,1 | 2,1 | 191,1 | 17 | 16 | 18 | 13 | 10 | |
| | | 3. min | -1,5 | -1,9 | 0,9 | 16,7 | 10 | 0,4 | -5,2 | -4,7 | -2,9 | 0 | 0 | 0 | 12 | 3,8 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 2,6 | 0,7 | 5,8 | 100 | 20 | 2374,7 | 6,1 | 5,1 | 2,5 | 47,5 | 50 | 70 | 36,1 | 24,2 | 7400 | | | | | | |
| 5. Moy. attractif peu équipé. | 9725 | 1. Moy | 0,3 | 0 | 2,6 | 68,6 | 12,4 | 65,7 | 0,4 | 0,4 | -0,1 | 24,1 | 17 | 9,1 | 25,5 | 10,3 | 137,9 | 1,7 | 33,7 | 6,6 | 31,4 | 26,6 | |
| | | 2. std | 0,5 | 0,3 | 0,7 | 16,6 | 2,8 | 130,1 | 1,2 | 1 | 0,6 | 4,2 | 5,3 | 4,3 | 3,6 | 3 | 282,5 | 18 | 22 | 36 | 35 | 32 | |
| | | 3. min | -2,3 | -0,9 | 0,3 | 0 | 3 | 0,5 | -5,5 | -4,5 | -4,1 | 0 | 0 | 0 | 8,9 | 4,2 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 2,8 | 1,4 | 5,6 | 100 | 20 | 3188,6 | 16,7 | 16,7 | 2,9 | 45,9 | 55,6 | 50 | 38 | 29,1 | 7561,8 | | | | | | |
| 6. Non attract. équipé | 4566 | 1. Moy | -0,3 | 0 | 2,8 | 52,7 | 18,2 | 74,6 | -0,5 | -0,3 | -0,2 | 22,8 | 18,9 | 10,8 | 24,3 | 9,1 | 172 | 5,2 | 14 | 7,4 | 29,4 | 44,1 | |
| | | 2. std | 1 | 0,4 | 0,7 | 16 | 2,4 | 214,9 | 1 | 1 | 0,6 | 4,8 | 5,8 | 4,4 | 3,9 | 2,5 | 323,1 | 26 | 4 | 19 | 15 | 25 | |
| | | 3. min | -33,7 | -15 | 0,9 | 0 | 5 | 0 | -10 | -10 | -4,7 | 0 | 0 | 0 | 12 | 3,8 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 1,3 | 2,3 | 5,8 | 100 | 20 | 3339,3 | 5,7 | 5,7 | 2,3 | 50 | 100 | 45,8 | 36,4 | 23,2 | 5285,7 | | | | | | |
| 7. Non attractif non équipé | 2620 | 1. Moy | 0 | -0,2 | 3,2 | 74,5 | 8 | 45,7 | 0 | -0,1 | 0 | 24,6 | 16,5 | 8,4 | 27,4 | 8,9 | 100 | 0,3 | 42,3 | 2,3 | 32,8 | 22,3 | |
| | | 2. std | 0,6 | 0,4 | 0,6 | 13,4 | 2,9 | 78,5 | 1,1 | 1 | 0,6 | 4,6 | 5,1 | 4,1 | 3,3 | 1,9 | 212,6 | 1 | 7 | 3 | 10 | 7 | |
| | | 3. min | -3,2 | -4,2 | 1,1 | 0 | 0 | 0,4 | -5 | -9 | -7,4 | 0 | 0 | 0 | 13,5 | 3,8 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 4,3 | 1,2 | 5,8 | 100 | 20 | 2167,2 | 5,9 | 6,7 | 4,3 | 67,4 | 50 | 40 | 38 | 21,2 | 5600 | | | | | | |
| 8. Non attractif populaire | 1331 | 1. Moy | -0,1 | 0 | 4,1 | 61,7 | 14,6 | 40,4 | -0,2 | -0,1 | -0,1 | 24,1 | 18,3 | 9,8 | 27,3 | 6,7 | 97,8 | 0,6 | 7,9 | 6,3 | 28 | 57,2 | |
| | | 2. std | 0,6 | 0,3 | 0,7 | 15,1 | 4,1 | 77,1 | 1,1 | 1 | 0,6 | 4,4 | 5,1 | 3,9 | 3,6 | 1,2 | 118,3 | 1 | 1 | 5 | 4 | 9 | |
| | | 3. min | -3,5 | -1,2 | 2,2 | 0 | 3 | 1,2 | -4,1 | -3,5 | -2,8 | 2,9 | 0 | 0 | 14,4 | 2,9 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 3,2 | 1,1 | 9,0 | 100 | 20 | 999,4 | 6,2 | 7,3 | 1,9 | 50 | 42,9 | 34 | 34,1 | 13,5 | 1221,4 | | | | | | |
| Total | 34387 | 1. Moy | 0,3 | 0 | 2,6 | 70,1 | 15 | 66,6 | 0,4 | 0,5 | 0 | 24,1 | 16,6 | 8,9 | 25,6 | 10,7 | 132,5 | 2,7 | 43,4 | 5,2 | 25,3 | 23,4 | |
| | | 2. std | 0,8 | 0,4 | 0,8 | 16,6 | 5,1 | 136,5 | 1,4 | 1,3 | 0,7 | 4,4 | 5,6 | 4,5 | 3,6 | 3,6 | 285,6 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |
| | | 3. min | -33,7 | -15 | 0 | 0 | 0 | 0 | -10 | -10 | -20 | 0 | 0 | 0 | 8,7 | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| | | 4. max | 22,2 | 15 | 9 | 100 | 20 | 3663,2 | 45,7 | 41,3 | 5 | 100 | 100 | 70 | 38 | 34,4 | 8000 | | | | | | |

Annexe 7 : Caractéristiques détaillées des classes de structures économiques

| Classes | | Variables de classification | | | | | | | Variables descriptives | | | | | | | | | | | |
|--|----------|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|-----------|-----|------------------------|----------|---------|-------------|------------|-------------|-----|------|------|------|------|--|
| Nom | Effectif | | txErbv | txEabv | txEibv | Agr AA | TxCap_tot | Pid | TxAgrib_v | txIAAb_v | Txindbv | Txcon-strbv | Txservm-bv | Txservad-bv | PU | Peri | PR | Rurb | Rur | |
| 1.Agri-alim. tendance agri. (Aag) | 1935 | 1. Moy | 44 | 35,6 | 20,4 | 0,8 | 175,1 | 0,4 | 28,8 | 6,8 | 8,9 | 7,5 | 25,6 | 22,4 | 0,4 | 9,3 | 3,7 | 32,3 | 54,3 | |
| | | 2. std | 4,7 | 6,7 | 4,9 | 0,1 | 464,1 | 0,2 | 7,6 | 4,5 | 4,6 | 2,3 | 4,8 | 4 | 1 | 1 | 4 | 7 | 13 | |
| | | 3. min | 25,7 | 25,7 | 5,4 | 0,5 | 0 | 0,2 | 14,1 | 0,9 | 0,1 | 3 | 14,3 | 8,6 | | | | | | |
| | | 4. max | 54,4 | 63,7 | 31,1 | 1 | 10224 | 1 | 52,9 | 24,6 | 19,4 | 16,7 | 38,8 | 32,5 | | | | | | |
| 2.Agri-alim. tendance IAA (Aal) | 632 | 1. Moy | 40,9 | 36,5 | 22,6 | 0,4 | 156,3 | 0,4 | 13,1 | 23,4 | 9,9 | 6,9 | 26,3 | 20,4 | 0,3 | 19 | 9,5 | 31,5 | 39,7 | |
| | | 2. std | 5,7 | 5,8 | 5,6 | 0,1 | 440,9 | 0,1 | 3,4 | 5,2 | 4,2 | 2,1 | 4,1 | 3,4 | 0 | 1 | 3 | 2 | 3 | |
| | | 3. min | 26,6 | 26,8 | 8,7 | 0,1 | 0 | 0,2 | 2,8 | 15,3 | 2,3 | 3 | 17,4 | 13,2 | | | | | | |
| | | 4. max | 53,2 | 51,5 | 35,8 | 0,5 | 4413,8 | 0,6 | 21,2 | 38,4 | 23,4 | 13,4 | 34,1 | 34 | | | | | | |
| 3.Diversifiée (Div.) | 1519 | 1. Moy | 46,3 | 23,5 | 30,3 | 0,7 | 122,8 | 0,4 | 16,9 | 6,6 | 17 | 7,1 | 28,4 | 24 | 2 | 27,6 | 3,9 | 36,3 | 30,3 | |
| | | 2. std | 3,5 | 3 | 2,7 | 0,2 | 378,2 | 0,2 | 4,7 | 4,7 | 4,3 | 3 | 5,5 | 3,5 | 3 | 3 | 3 | 6 | 6 | |
| | | 3. min | 34,9 | 17,7 | 18,9 | 0,2 | 0 | 0,2 | 6 | 0,6 | 3,7 | 2 | 13,9 | 14,8 | | | | | | |
| | | 4. max | 58,8 | 30,2 | 45,2 | 1 | 6176,5 | 0,9 | 27 | 20,9 | 25,6 | 20,1 | 49,4 | 35 | | | | | | |
| 4.Industrie spécialisée (Iisp+Isp) | 2729 | 1. Moy | 40,9 | 12,6 | 46,5 | 0,7 | 149,1 | 0,7 | 9,4 | 3,2 | 32,7 | 6,8 | 27,2 | 20,7 | 0,7 | 34,2 | 10,2 | 25,7 | 29,2 | |
| | | 2. std | 6,8 | 6,2 | 9,3 | 0,2 | 660,2 | 0,1 | 5,5 | 2,7 | 9,5 | 2,8 | 5,8 | 4,9 | 2 | 6 | 16 | 8 | 10 | |
| | | 3. min | 17,6 | 0,5 | 31 | 0,1 | 0 | 0,5 | 0,1 | 0,2 | 2,8 | 1,3 | 12,9 | 6,9 | | | | | | |
| | | 4. max | 59,3 | 32,5 | 78,5 | 1 | 15449,3 | 1 | 24,3 | 21,6 | 66,2 | 19,2 | 62,5 | 35,4 | | | | | | |
| 5.Industrie non spécialisée (IInsp+ Insp) | 4747 | 1. Moy | 43,4 | 13 | 43,6 | 0,7 | 162,4 | 0,3 | 8,7 | 4,3 | 27,9 | 6,7 | 30,4 | 22 | 3,3 | 43,8 | 7,3 | 28,5 | 17,1 | |
| | | 2. std | 5,3 | 6,4 | 8 | 0,2 | 1415 | 0,1 | 4,8 | 3,3 | 8,4 | 2,3 | 6,2 | 4,3 | 17 | 14 | 19 | 16 | 10 | |
| | | 3. min | 16,3 | 0,6 | 30,5 | 0 | 0 | 0,2 | 0 | 0 | 4 | 1,7 | 13,4 | 7,3 | | | | | | |
| | | 4. max | 51,5 | 30,6 | 75,6 | 1 | 63750 | 0,5 | 21,7 | 19,1 | 61,1 | 17,2 | 71,4 | 34,6 | | | | | | |
| 6.Résidentiel (R) | 11726 | 1. Moy | 61 | 12,4 | 26,6 | 0,7 | 224,7 | 0,3 | 9 | 3,5 | 12,5 | 7,3 | 33,4 | 34,4 | 3,1 | 48,9 | 4,3 | 25,7 | 18 | |
| | | 2. std | 6,2 | 5,3 | 4,8 | 0,1 | 890,1 | 0,1 | 4,6 | 2,1 | 4,6 | 2,4 | 6,3 | 6,5 | 39 | 38 | 28 | 35 | 26 | |
| | | 3. min | 38,9 | 1,8 | 5,9 | 0 | 0 | 0,1 | 0 | 0 | 0,1 | 1,7 | 11,2 | 9,8 | | | | | | |
| | | 4. max | 90 | 24,6 | 54,7 | 1 | 50500 | 1 | 23,8 | 15,4 | 26,8 | 18,6 | 69,2 | 76,7 | | | | | | |
| 7.Résidentiel touristique (R T) | 2042 | 1. Moy | 65,7 | 14,3 | 20 | 0,7 | 2006,6 | 0,5 | 11,2 | 3,1 | 8,4 | 8,6 | 38,3 | 30,4 | 3,3 | 10,8 | 9,9 | 23,8 | 52,3 | |
| | | 2. std | 7,7 | 7,6 | 7,5 | 0,2 | 4165,2 | 0,2 | 7 | 1,8 | 6,9 | 2,9 | 11,3 | 8,5 | 7 | 1 | 11 | 6 | 13 | |
| | | 3. min | 49,9 | 1,6 | 1,3 | 0 | 0 | 0,2 | 0 | 0,4 | 0,1 | 0,6 | 17,5 | 7,2 | | | | | | |
| | | 4. max | 96,3 | 43,7 | 44,6 | 1 | 52349,2 | 1 | 40,9 | 14,7 | 34,8 | 19,6 | 88 | 76,3 | | | | | | |
| 8.Résidentiel + autres éco. (R+A & R+I) | 9057 | 1. Moy | 55,6 | 12,7 | 31,7 | 0,6 | 128,9 | 0,3 | 9,4 | 3,3 | 16,5 | 6,9 | 33,3 | 30,6 | 3,1 | 57,9 | 3,1 | 19,5 | 16,5 | |
| | | 2. std | 4 | 9,4 | 9,6 | 0,2 | 560,8 | 0,1 | 8,3 | 2,7 | 7,7 | 2,2 | 6,9 | 4,6 | 30 | 35 | 16 | 20 | 19 | |
| | | 3. min | 44,1 | 1 | 6 | 0,1 | 0 | 0,1 | 0,3 | 0 | 0,7 | 2,2 | 16,4 | 7,6 | | | | | | |
| | | 4. max | 73,7 | 37,5 | 50,9 | 1 | 25199,1 | 1 | 34,5 | 27,3 | 37,2 | 21,6 | 56,6 | 57 | | | | | | |
| Total | 34387 | 1. Moy | 53,9 | 14,9 | 31,2 | 0,7 | 282,1 | 0,4 | 10,7 | 4,2 | 17 | 7,1 | 32 | 29 | 2,7 | 43,4 | 5,2 | 25,3 | 23,4 | |
| | | 2. std | 9,8 | 9,4 | 10,8 | 0,2 | 1380,2 | 0,2 | 7,8 | 4 | 9,8 | 2,4 | 7,3 | 7,6 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |
| | | 3. min | 16,3 | 0,5 | 1,3 | 0 | 0 | 0,1 | 0 | 0 | 0,1 | 0,6 | 11,2 | 6,9 | | | | | | |
| | | 4. max | 96,3 | 63,7 | 78,5 | 1 | 63750 | 1 | 52,9 | 38,4 | 66,2 | 21,6 | 88 | 76,7 | | | | | | |

Annexe 8 : Caractéristiques détaillées des classes du marché local du travail

| Nom | Effectifs | Type | tx2040bac | tx9099 _SMactif | txchom99 | txst_prec | txErbv | txEabv | txCap_tot | tx9099 _SMchom | zau5PU | zau5Peri | zau5PR | zau5Rurb | zau5Rur | |
|------------------------------|-----------|--------|-----------|--------------------|----------|-----------|--------|--------|-----------|-------------------|--------|----------|--------|----------|---------|--|
| 1. Très diplômé stable | 7457 | 1. Moy | 48,4 | 0,4 | 6,9 | 7,6 | 55,1 | 12,5 | 166,8 | -0,01 | 2,8 | 64 | 2,6 | 16,3 | 14,4 | |
| | | 2. std | 9 | 0,6 | 2,7 | 2,9 | 9,2 | 9,5 | 633,4 | 0,14 | 22 | 32 | 11 | 14 | 13 | |
| | | 3. min | 20 | -3,6 | 0 | 0 | 17,6 | 0,5 | 0 | -1,54 | | | | | | |
| | | 4. max | 100 | 2,4 | 21,4 | 42,9 | 85,7 | 63,7 | 21490,7 | 0,74 | | | | | | |
| 2. Diplômé et très attractif | 1468 | 1. Moy | 38,7 | 2 | 9,6 | 10,3 | 55,1 | 12,4 | 269,8 | 0,2 | 1,2 | 61 | 3,7 | 23,5 | 10,7 | |
| | | 2. std | 11,7 | 1,2 | 4,6 | 3,9 | 10,5 | 8,1 | 841,4 | 0,27 | 2 | 6 | 3 | 4 | 2 | |
| | | 3. min | 0 | 0,7 | 0 | 0 | 16,3 | 1,4 | 0 | -1,11 | | | | | | |
| | | 4. max | 85,7 | 22,2 | 33,3 | 26,9 | 83,4 | 47,9 | 11772,4 | 2 | | | | | | |
| 3. Diplômé avec chômage | 3128 | 1. Moy | 38,9 | 0,8 | 18,1 | 11,5 | 58,2 | 14,6 | 510,4 | 0,25 | 1,3 | 37,5 | 4 | 34,6 | 22,6 | |
| | | 2. std | 11,5 | 0,5 | 5,9 | 4,5 | 9,8 | 7,9 | 1861,5 | 0,26 | 4 | 8 | 7 | 12 | 9 | |
| | | 3. min | 0 | -2,5 | 8,9 | 0 | 16,3 | 1 | 0 | -1,36 | | | | | | |
| | | 4. max | 100 | 7,9 | 100 | 33,3 | 89,7 | 50,1 | 50500 | 4,21 | | | | | | |
| 4. Diplômé très précaire | 476 | 1. Moy | 42,8 | 0,4 | 10,3 | 30,6 | 61,4 | 12,3 | 3483,5 | 0,06 | 1,1 | 12 | 5,7 | 27,3 | 54 | |
| | | 2. std | 15,2 | 1,4 | 9,3 | 10,5 | 10,9 | 8,7 | 6836 | 0,38 | 1 | 0 | 2 | 1 | 3 | |
| | | 3. min | 0 | -12 | 0 | 17,2 | 30,4 | 1,5 | 0 | -2 | | | | | | |
| | | 4. max | 100 | 12,9 | 75 | 100 | 83,4 | 51 | 51287,3 | 2,86 | | | | | | |
| 5. Peu diplômé stable | 3586 | 1. Moy | 30,6 | -0,2 | 6 | 6,7 | 51,7 | 16,4 | 171 | -0,06 | 1,1 | 37,4 | 4,9 | 21,9 | 34,7 | |
| | | 2. std | 9,4 | 1 | 3,1 | 3,3 | 9,6 | 10,5 | 1181,5 | 0,22 | 4 | 9 | 10 | 9 | 15 | |
| | | 3. min | 0 | -33,7 | 0 | 0 | 17,6 | 0,6 | 0 | -4 | | | | | | |
| | | 4. max | 100 | 2,5 | 33,3 | 25,8 | 84,9 | 63,7 | 63750 | 0,87 | | | | | | |
| 6. Peu diplômé intermédiaire | 15750 | 1. Moy | 33,2 | 0,2 | 10,4 | 11,4 | 52,6 | 16 | 227,4 | 0,03 | 2,8 | 38,4 | 5,8 | 28,1 | 24,9 | |
| | | 2. std | 8,6 | 0,5 | 3,3 | 3,8 | 9,6 | 9,4 | 1025,5 | 0,14 | 47 | 41 | 51 | 51 | 49 | |
| | | 3. min | 0 | -3,1 | 0 | 0 | 16,3 | 0,5 | 0 | -1,67 | | | | | | |
| | | 4. max | 75 | 2,8 | 32,2 | 35,3 | 96,3 | 56,6 | 52349,2 | 1,43 | | | | | | |
| 7. Peu diplômé en difficulté | 2522 | 1. Moy | 28,9 | -0,1 | 17,1 | 14,8 | 53,4 | 15,6 | 242,9 | 0,05 | 6,7 | 25,6 | 12,5 | 28,3 | 26,8 | |
| | | 2. std | 6,8 | 0,4 | 3,8 | 2,9 | 9,9 | 8,5 | 806,3 | 0,15 | 18 | 4 | 18 | 8 | 8 | |
| | | 3. min | 0 | -2,3 | 9,2 | 4,8 | 19,1 | 1,1 | 0 | -0,67 | | | | | | |
| | | 4. max | 51,9 | 1,5 | 37,5 | 29,2 | 90 | 56,3 | 15288 | 1,56 | | | | | | |
| Total | 34387 | 1. Moy | 36,8 | 0,3 | 10,3 | 10,6 | 53,9 | 14,9 | 282,1 | 0,04 | 2,7 | 43,4 | 5,2 | 25,3 | 23,4 | |
| | | 2. std | 11,4 | 0,8 | 5,2 | 5 | 9,8 | 9,4 | 1380,2 | 0,19 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |
| | | 3. min | 0 | -33,7 | 0 | 0 | 16,3 | 0,5 | 0 | -4 | | | | | | |
| | | 4. max | 100 | 22,2 | 100 | 100 | 96,3 | 63,7 | 63750 | 4,21 | | | | | | |

Annexe 9 : Caractéristiques détaillées des classes de fonctionnement économique

| Classes | | | Variables de classification | | | Variables descriptives | | | | | | | |
|--|----------|---------|-----------------------------|--------------|----------|------------------------|--------------|--------|----------|--------|----------|---------|--|
| Nom | Effectif | | rnet99bv | entrees98_01 | txaoclab | txsiege | sorties98_01 | zau5PU | zau5Peri | zau5PR | zau5Rurb | zau5Rur | |
| 1. Economie de grand marché | 1616 | 1, mean | 13620,7 | 0,11 | 5,5 | 85,1 | 0,11 | 0 | 94,7 | 0 | 4,3 | 0,9 | |
| | | 2, std | 31716,1 | 0,03 | 12,3 | 5,6 | 0,02 | 0 | 10 | 0 | 1 | 0 | |
| | | 3, min | 819,9 | 0,03 | 0 | 57,4 | 0,03 | | | | | | |
| | | 4, max | 109013,2 | 0,18 | 100 | 100 | 0,26 | | | | | | |
| 2. Economie spécifiée dynamique | 5278 | 1, mean | 284,8 | 0,09 | 59,4 | 85,3 | 0,09 | 2,9 | 37,4 | 5,4 | 26,6 | 27,7 | |
| | | 2, std | 396,7 | 0,02 | 24,9 | 4,8 | 0,02 | 16 | 13 | 16 | 16 | 18 | |
| | | 3, min | 5 | 0,01 | 6,9 | 59,4 | 0,01 | | | | | | |
| | | 4, max | 2691,4 | 0,2 | 100 | 100 | 0,2 | | | | | | |
| 3. Sans avantage, dynamique | 4459 | 1, mean | 239,3 | 0,13 | 2,8 | 84,3 | 0,11 | 5,8 | 65 | 4,7 | 15,2 | 9,2 | |
| | | 2, std | 276,3 | 0,02 | 6 | 5,9 | 0,02 | 28 | 19 | 12 | 8 | 5 | |
| | | 3, min | 9 | 0,11 | 0 | 57,1 | 0,04 | | | | | | |
| | | 4, max | 6452,3 | 0,44 | 80 | 100 | 0,23 | | | | | | |
| 4. Sans avantage et maintien tissu éco | 15851 | 1, mean | 194,5 | 0,09 | 3,8 | 84,2 | 0,09 | 2,9 | 43,4 | 5,8 | 27,7 | 20,3 | |
| | | 2, std | 223,8 | 0,01 | 6 | 5,4 | 0,02 | 50 | 46 | 51 | 50 | 40 | |
| | | 3, min | 1,5 | 0,06 | 0 | 58,3 | 0,02 | | | | | | |
| | | 4, max | 1760,7 | 0,11 | 29,4 | 100 | 0,2 | | | | | | |
| 5. Sans avantage en difficulté | 7183 | 1, mean | 161,4 | 0,06 | 7,1 | 83,7 | 0,07 | 0,8 | 22,9 | 5,5 | 29,8 | 41 | |
| | | 2, std | 184 | 0,01 | 11,5 | 5,9 | 0,02 | 6 | 11 | 22 | 25 | 37 | |
| | | 3, min | 4,3 | 0 | 0 | 56,5 | 0 | | | | | | |
| | | 4, max | 1352,2 | 0,08 | 55,6 | 100 | 0,15 | | | | | | |
| Total | 34387 | 1, mean | 838,2 | 0,09 | 13 | 84,3 | 0,09 | 2,7 | 43,4 | 5,2 | 25,3 | 23,4 | |
| | | 2, std | 7440,9 | 0,03 | 23,3 | 5,5 | 0,02 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |
| | | 3, min | 1,5 | 0 | 0 | 56,5 | 0 | | | | | | |
| | | 4, max | 109013,2 | 0,44 | 100 | 100 | 0,26 | | | | | | |

Annexe 10 : Caractéristiques détaillées des classes de l'action publique locale

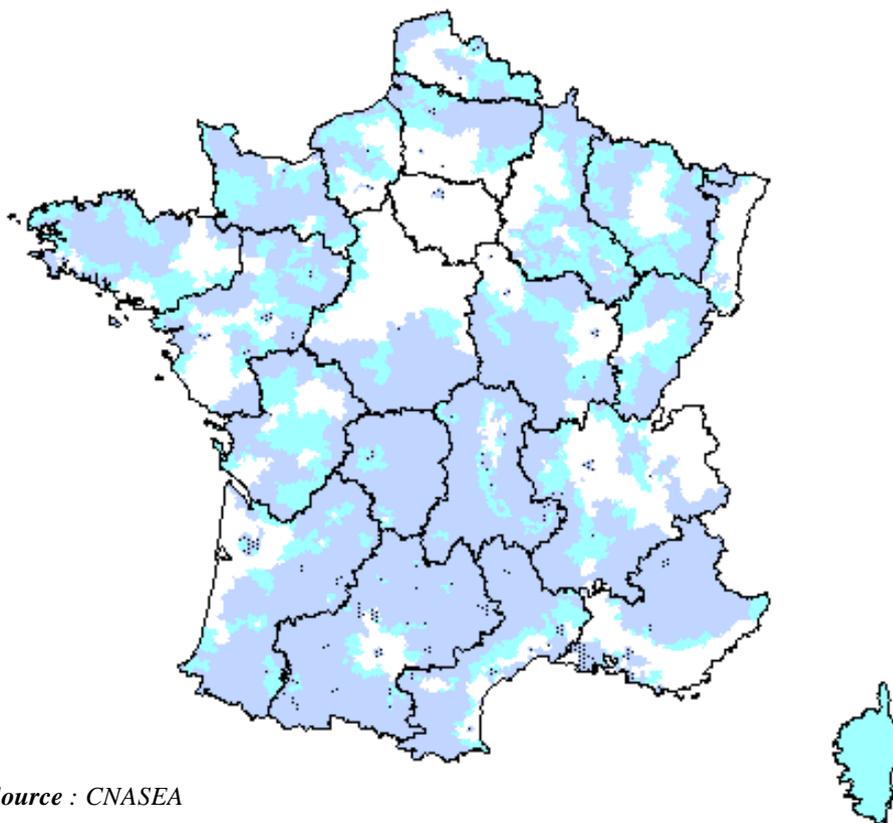
| Classes | | | Variables de classification | | | | | | | | | | Variables descriptives | | | | | | | | |
|---------------------------|----------|---------------------------------------|-----------------------------|-----|------|-----|-----|----------------|-----|-------|------|------------------|------------------------|------|--------------------------------|-----------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|-------------|
| Nom | Effectif | | Pays | | EPCI | | | Financement UE | | | | Potentiel fiscal | | | Fonds €/hab. | Pot. fiscal €/hab. | zau5 PU | zau5 Peri | zau5 PR | zau5 Rurb | zau5 Rur |
| | | | No | Oui | No | 4TX | TPU | NC | 0€ | 0-250 | 250+ | Faib | Moy | Fort | | | | | | | |
| 1. Riches organisées | 7774 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 44 | 56 | 0 | 62 | 38 | 60 | 0 | 40 | 0 | 0 | 27 | 73 | 27,3 23,2 0,1 93,5 | 613,2 192,2 334,7 3269,7 | 6,8 57 | 58,2 30 | 6,3 27 | 16,2 14 | 12,5 12 |
| 2. Pauvres organisées | 5405 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 23 | 77 | 0 | 71 | 29 | 20 | 22 | 57 | 0 | 100 | 0 | 0 | 25 25,6 0 92,8 | 296,9 28,1 204,1 334,5 | 0,3 2 | 49,4 18 | 2,2 7 | 29,9 19 | 18,2 12 |
| 3. Beaucoup d'aides | 2580 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 23 | 77 | 34 | 50 | 16 | 0 | 0 | 0 | 100 | 26 | 49 | 26 | 485 1099 95,1 13372,1 | 505,5 336,3 143,2 4540,1 | 0,9 3 | 26,1 5 | 4,5 6 | 29,8 9 | 38,7 12 |
| 4. Pas d'aides organisées | 3231 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 36 | 64 | 0 | 62 | 38 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 71 | 29 | 0 0 0 0 | 489,7 164,2 335,8 2281,2 | 2,4 8 | 37,5 8 | 6,6 12 | 30,5 11 | 23 9 |
| 5. Intégrées (TPU) | 4152 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 23 | 77 | 0 | 0 | 100 | 34 | 0 | 66 | 0 | 0 | 100 | 0 | 26,8 19,6 0,2 94,5 | 432,1 56,8 336,3 536,1 | 2,8 13 | 44,7 12 | 5,9 14 | 26,6 13 | 20 10 |
| 6. Organisées (4 taxes) | 5579 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 19 | 81 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 100 | 0 | 0 | 100 | 0 | 34,6 24,9 0,5 93,9 | 425 54,6 335,3 534,8 | 1,3 8 | 25,8 10 | 5,3 17 | 29,3 19 | 38,3 27 |
| 7. Non orga | 5666 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 42 | 58 | 100 | 0 | 0 | 37 | 56 | 7 | 0 | 45 | 32 | 24 | 4,2 15,1 0 94,6 | 474,8 439,9 0 11854,3 | 1,6 10 | 45,2 17 | 5,7 18 | 23,2 15 | 24,4 17 |
| Total | 34387 | 1, mean 2, std 3, min 4, max | 31 | 69 | 19 | 51 | 30 | 27 | 22 | 43 | 8 | 25 | 50 | 25 | 68,7 380 0 13372,1 | 468,6 249,5 0 11854,3 | 2,7 100 | 43,4 100 | 5,2 100 | 25,3 100 | 23,4 100 |

Annexe 11 : Caractéristiques détaillées des classes d'enjeux de biodiversité

| Classes | | | Var. classif. | | Var. descriptives | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|----------|---------|----------------|------------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|-------|---------------|-------------------|------------|-----------|------------|-----------------|-----------|------------------|----------------|--------------|------------|--------------|-------------|-------|--|
| Nom | Effectif | type | txzn_zp tot | nbdisp ositif | nbzni eff1 | txzni eff1 | nbzni eff2 | txzni eff2 | txzps | pna_zc (1) | pna_ zp (1) | Pnr (1) | Rn (1) | Zps (1) | Ram- sar (1) | Zv (1) | Phy to (1) | zau 5P U | zau5 Peri | zau5 PR | zau5 Rurb | zau5R ur | Total | |
| 1. Faibles enjeux | 17899 | 1, mean | 0,5 | 0,1 | 0,3 | 0,31 | 0,1 | 0,2 | 0 | 0 | 0 | 11 | 0 | 0 | 1 | 43 | 16 | 2,6 | 44,6 | 5 | 25,5 | 22,4 | 100 | |
| | | 2, std | 1,1 | 0,2 | 0,6 | 0,88 | 0,4 | 0,76 | 0,1 | | | | | | | | | 50 | 53 | 50 | 52 | 50 | | |
| | | 3, min | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4, max | 5 | 2 | 14 | 5 | 3 | 4,98 | 4,6 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Enjeux sans réponse | 5146 | 1, mean | 13,5 | 0 | 1,1 | 6,23 | 0,8 | 8,3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 42 | 13 | 2,6 | 44,9 | 5,2 | 25,9 | 21,4 | 100 | |
| | | 2, std | 5,8 | 0 | 1,2 | 6,84 | 0,7 | 7,95 | 0 | | | | | | | | | 14 | 15 | 15 | 15 | 14 | | |
| | | 3, min | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4, max | 25 | 0 | 13 | 24,9 | 6 | 24,9 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Enjeux & réponses | 1404 | 1, mean | 13,8 | 0,6 | 1,5 | 6,92 | 0,9 | 8,27 | 1 | 0 | 4 | 79 | 6 | 15 | 13 | 33 | 11 | 4,6 | 37 | 6,8 | 24 | 27,6 | 100 | |
| | | 2, std | 5,8 | 0,3 | 1,5 | 6,61 | 0,8 | 7,98 | 3,3 | | | | | | | | | 7 | 3 | 5 | 4 | 5 | | |
| | | 3, min | 5 | 0,5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4, max | 25 | 2,5 | 21 | 24,5 | 4 | 24,9 | 22,8 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Forts enjeux sans réponse | 7017 | 1, mean | 61,7 | 0 | 1,4 | 15,6 | 1,2 | 55,5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 29 | 11 | 2,5 | 43,8 | 5,7 | 25,2 | 22,8 | 100 | |
| | | 2, std | 26 | 0 | 1,6 | 21,4 | 0,7 | 32,0 | 0 | | | | | | | | | 19 | 21 | 22 | 20 | 20 | | |
| | | 3, min | 25 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4, max | 100 | 0 | 25 | 100 | 6 | 100 | 0 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Forts enjeux & réponses | 2243 | 1, mean | 64 | 0,5 | 2,1 | 19,9 | 1,3 | 56,3 | 2 | 0 | 9 | 79 | 0 | 8 | 4 | 18 | 6 | 3,3 | 38,3 | 4,5 | 24,4 | 29,4 | 100 | |
| | | 2, std | 26 | 0 | 2 | 22,2 | 0,8 | 32,6 | 8,6 | | | | | | | | | 8 | 6 | 6 | 6 | 8 | | |
| | | 3, min | 25 | 0,5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4, max | 100 | 0,5 | 21 | 100 | 6 | 100 | 98,2 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Forts enjeux & fortes réponses | 678 | 1, mean | 64,7 | 1,4 | 3 | 25,4 | 1,7 | 56,9 | 16,3 | 21 | 27 | 53 | 39 | 60 | 27 | 19 | 10 | 2,5 | 26,8 | 6,3 | 21,2 | 43,1 | 100 | |
| | | 2, std | 25,1 | 0,5 | 2,5 | 24,2 | 1,1 | 29,8 | 22,2 | | | | | | | | | 2 | 1 | 2 | 2 | 4 | | |
| | | 3, min | 25,2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4, max | 100 | 3 | 21 | 100 | 7 | 100 | 99,8 | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | 34387 | 1, mean | 20,9 | 0,1 | 0,9 | 6,38 | 0,6 | 17,8 | 0,5 | 0 | 1 | 15 | 1 | 3 | 2 | 38 | 13 | 2,7 | 43,4 | 5,2 | 25,3 | 23,4 | 100 | |
| | | 2, std | 30,4 | 0,3 | 1,4 | 14,2 | 0,8 | 30,0 | 4,5 | | | | | | | | | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | | |
| | | 3, min | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4, max | 100 | 3 | 25 | 100 | 7 | 100 | 99,8 | | | | | | | | | | | | | | | |

Annexe 12 : Carte du zonage d'objectif 2

(Communes concernées par le traitement statistique sur les montants d'aides européennes perçus des programmes Objectif 2 et Leader)

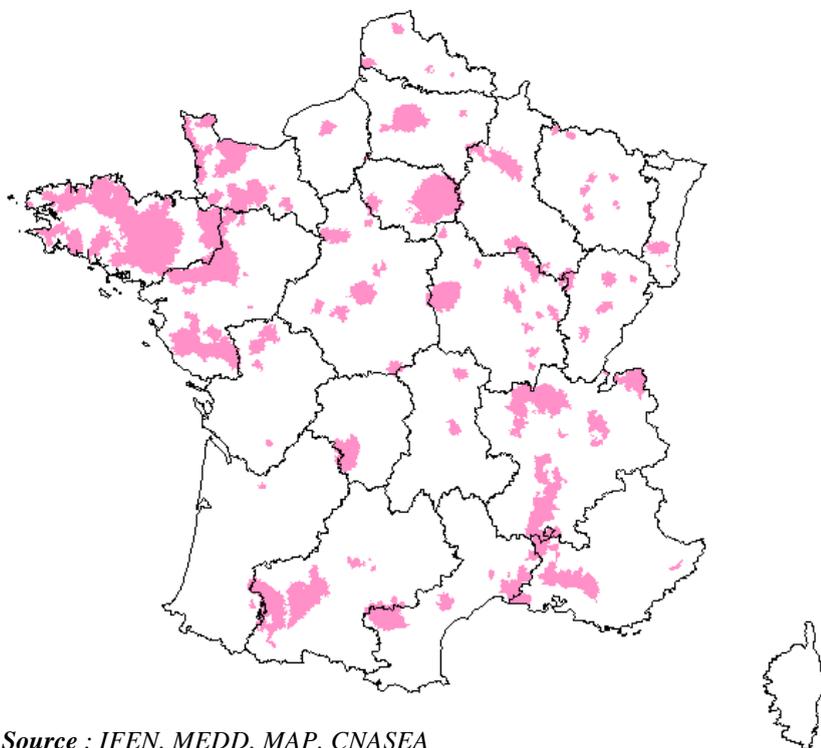


Source : CNASEA

- Zone objectif 2
- Zone objectif (communes partielles)
- Zone phasing out

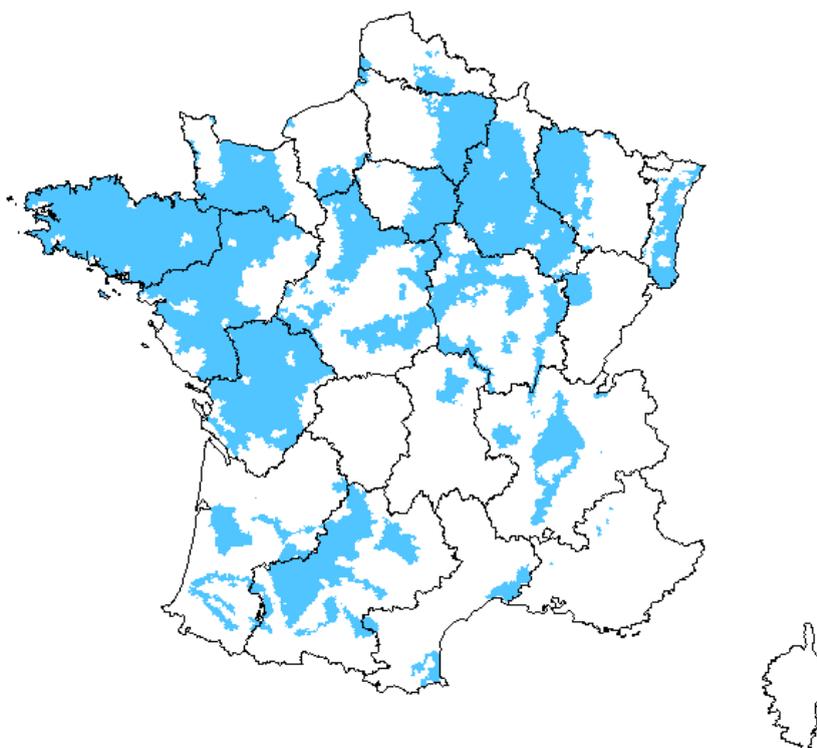
Annexe 13 : Cartes des zonages d'enjeux sur l'eau

Carte des bassins versants du programme d'action pesticides



Source : IFEN, MEDD, MAP, CNASEA

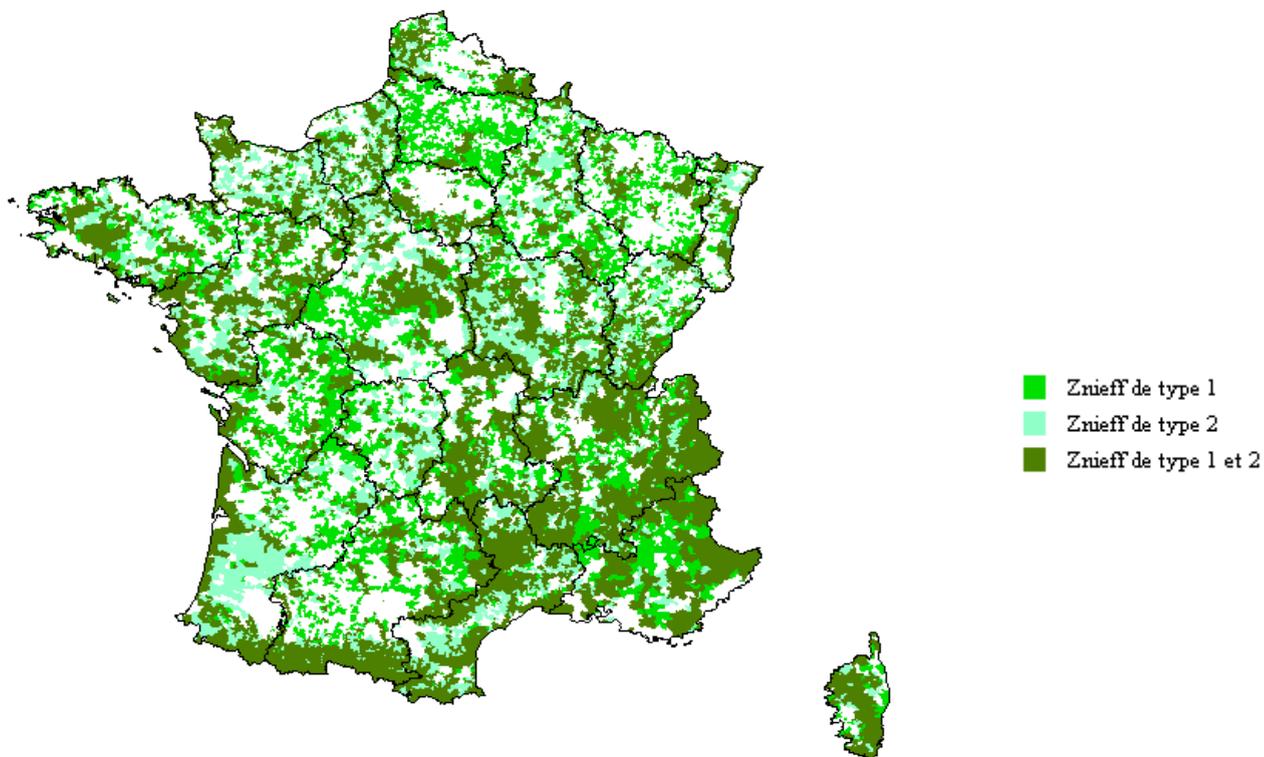
Cartes des zones vulnérables aux pollutions des eaux souterraines par les nitrates



Source : IFEN, MEDD, MAP, CNASEA

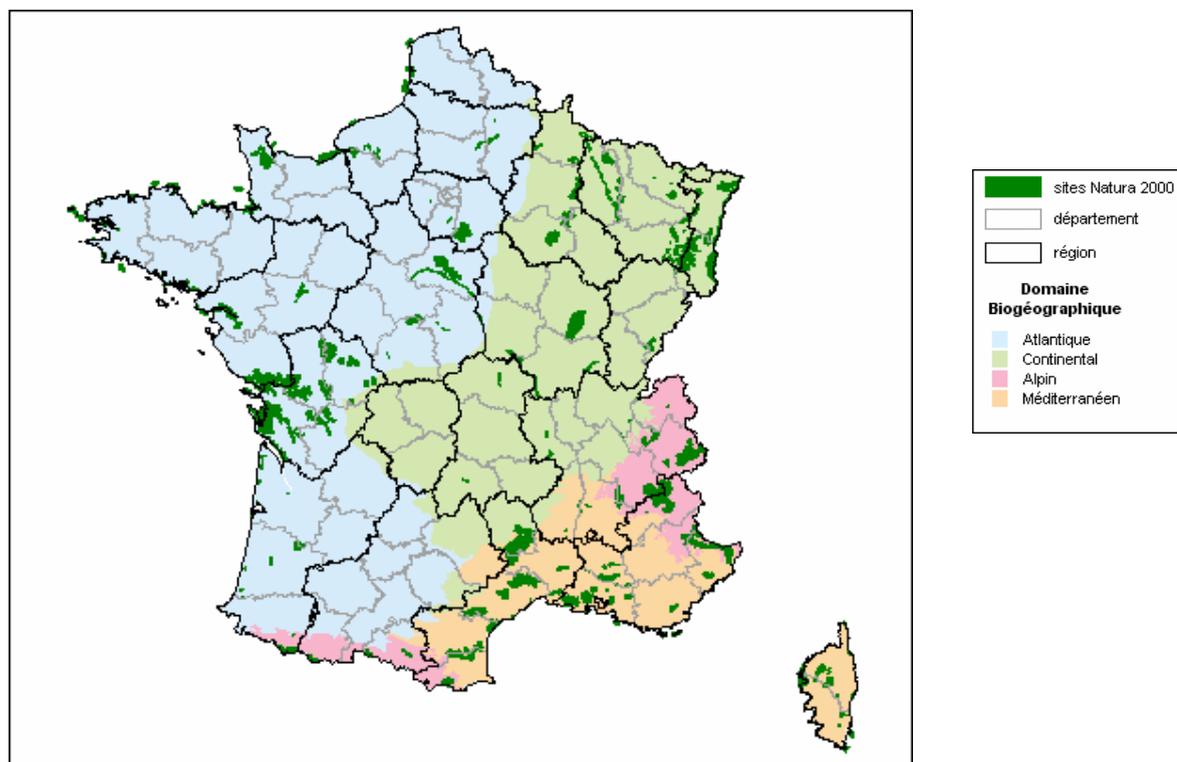
Annexe 14 : Cartes des zonages d'enjeux de biodiversité

Carte des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



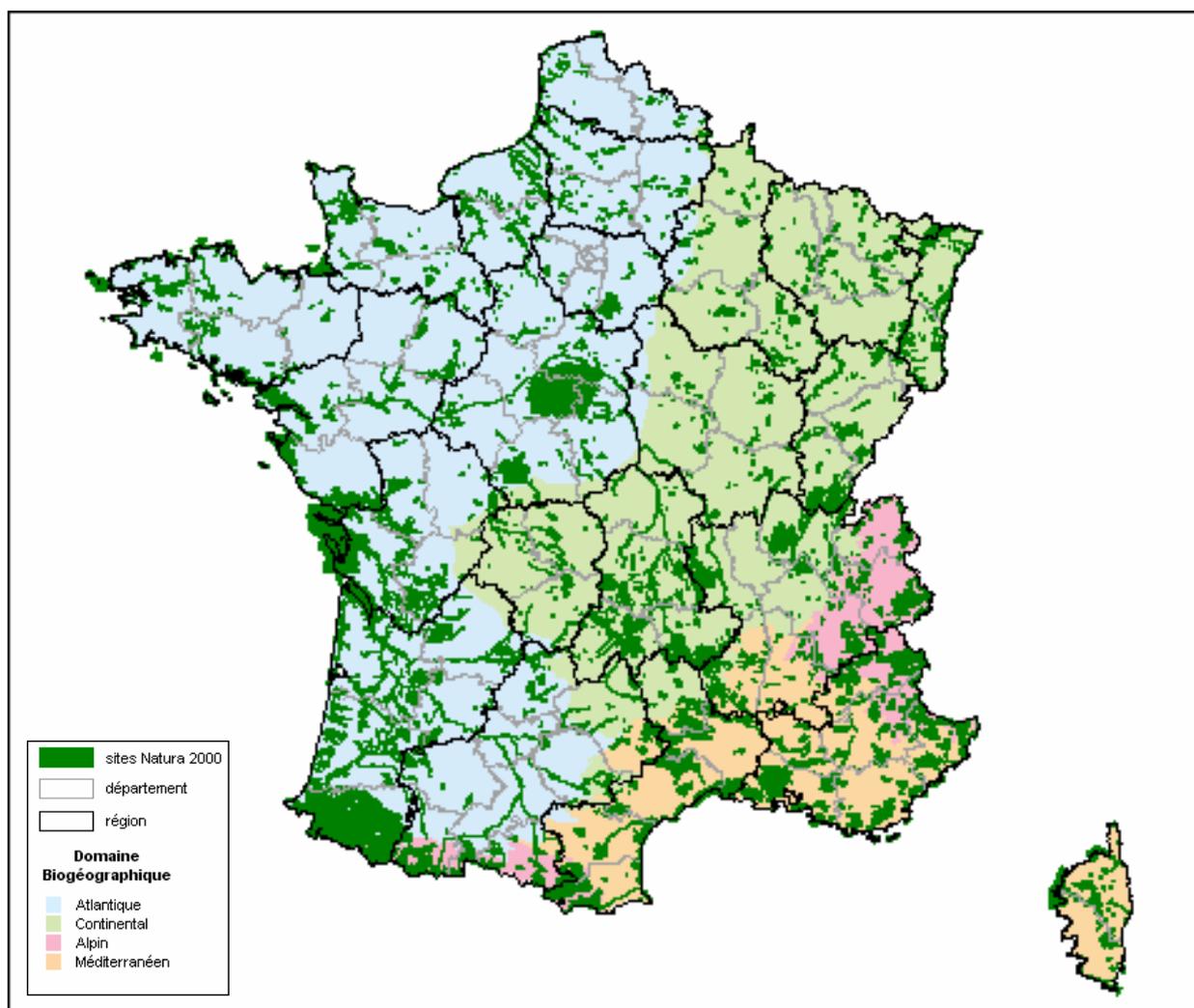
Source : IFEN, MEDD, MAP, CNASEA

Carte des Zones de Protection Spéciales (dir. Europ. 79/409 sur la conservation des oiseaux)



Source : Carte tirée du site <http://natura2000.environnement.gouv.fr>.
(cf. annexe 14 pour des précisions sur la source)

Annexe 15 : Cartes des propositions de sites d'intérêts communautaires (pSIC) transmises à la Commission européenne par la France (22 mars 2005)



Source : Carte tirée du site <http://natura2000.environnement.gouv.fr>, alimenté par le ministère de l'écologie et du développement durable pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 22 mars 2005. Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique

INDEX DES TABLEAUX, CARTES ET ENCADRES

Index des tableaux

| | |
|---|----|
| <i>Tableau 1 – Champ du diagnostic : les communes françaises du territoire métropolitain hors unités urbaines de plus de 50 000 habitants en 1999</i> | 11 |
| <i>Tableau 2 – Présentation des variables de « performance »</i> | 19 |
| <i>Tableau 3 – Présentation des variables de « dynamique de population et accès aux services »</i> | 21 |
| <i>Tableau 4 – Présentation des variables de « structures économiques »</i> | 24 |
| <i>Tableau 5 – Présentation des variables du « marché local du travail »</i> | 25 |
| <i>Tableau 6 – Présentation des variables du « fonctionnement économique »</i> | 25 |
| <i>Tableau 7 – Présentation des variables de l'« action publique locale »</i> | 27 |
| <i>Tableau 8 – Présentation des variables de « biens de nature et environnement » (enjeux de biodiversité)</i> | 29 |
| <i>Tableau 9 – Variables de performances des communes du champ d'étude</i> | 31 |
| <i>Tableau 10 – Caractéristiques des classes de performances</i> | 32 |
| <i>Tableau 11 – Variables de « dynamique de population » pour les communes du champ d'étude</i> | 38 |
| <i>Tableau 12 – Caractéristiques des classes de dynamique de population</i> | 39 |
| <i>Tableau 13 – Variables de structures économiques pour les communes du champ d'étude</i> | 45 |
| <i>Tableau 14 – Caractéristiques des classes de structures économiques</i> | 46 |
| <i>Tableau 15 – Variables de marché du travail pour les communes du champ d'étude</i> | 52 |
| <i>Tableau 16 – Caractéristiques des classes de marché du travail</i> | 53 |
| <i>Tableau 17 – Variables de fonctionnement économique pour l'ensemble du champ d'étude</i> | 61 |
| <i>Tableau 18 – Caractéristiques des classes de fonctionnement économique</i> | 62 |
| <i>Tableau 19 – Variables d'action publique locale pour les communes du champ d'étude</i> | 67 |
| <i>Tableau 20 – Caractéristiques des classes d'action publique locale</i> | 67 |
| <i>Tableau 21 – Variables de classification des biens de nature et de l'environnement pour les communes du champ d'étude</i> | 74 |
| <i>Tableau 22 – Variables descriptives des biens de nature et de l'environnement pour les communes du champ d'étude</i> | 74 |
| <i>Tableau 23 – Caractéristiques des classes d'enjeux de biodiversité</i> | 75 |
| <i>Tableau 24 : Répartition des communes du champ d'étude par profil de développement</i> | 82 |

Index des cartes

| | |
|--|----|
| <i>Carte 1 – Répartition géographique et inscription dans les catégories d'espace du ZAUER des communes étudiées (n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 50 000 habitants au RP de 1999)</i> | 12 |
| <i>Carte 2 – Typologie des performances des communes</i> | 36 |
| <i>Carte 3 - Classification des dynamiques de population et d'accès aux services</i> | 44 |
| <i>Carte 4 – Classification des structures économiques des communes</i> | 51 |
| <i>Carte 5 – Classification du marché local du travail des communes</i> | 59 |
| <i>Carte 6 – Classification du fonctionnement économique des communes</i> | 65 |
| <i>Carte 7 – Classification des communes au regard de l'action publique locale</i> | 72 |
| <i>Carte 8 – Classification des communes selon les enjeux de biodiversité et les réponses publiques</i> | 80 |
| <i>Carte 9 – Profils de développement des communes selon leur niveau de performances</i> | 89 |

Index des encadrés

| | |
|--|----|
| <i>Encadré 1 : Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'Espace Rural (ZAUER)</i> | 13 |
| <i>Encadré 2 : Zonages d'enjeux et dispositifs de protection retenus pour le diagnostic de la biodiversité</i> | 30 |